

Jérôme AUST (CSO – UMR 7116 Sciences Po / CNRS)
Cécile CRESPIY (CERAL – EA 3968 Université Paris XIII)
Christelle MANIFET (CERTOP - UMR 5044 Université Toulouse II / CNRS)
Christine MUSSELIN (CSO – UMR 7116 Sciences Po / CNRS)
Catherine SOLDANO (CERTOP - UMR 5044 Université Toulouse II / CNRS)

Rapprocher, intégrer, différencier.
Éléments sur la mise en place des pôles de recherche et
d'enseignement supérieur

Rapport à la Délégation interministérielle à
l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Mars 2008

Jérôme AUST (CSO – UMR 7116 Sciences Po / CNRS)
Cécile CRESPIY (CERAL – EA 3968 Université Paris XIII)
Christelle MANIFET (CERTOP - UMR 5044 Université Toulouse II / CNRS)
Christine MUSSELIN (CSO – UMR 7116 Sciences Po / CNRS)
Catherine SOLDANO (CERTOP - UMR 5044 Université Toulouse II / CNRS)

Rapprocher, intégrer, différencier.
Éléments sur la mise en place des pôles de recherche et
d'enseignement supérieur

Rapport à la Délégation interministérielle à
l'aménagement et à la compétitivité des territoires

Mars 2008

Remerciements

L'équipe de recherche tient à remercier les interviewés qui, en répondant favorablement à nos demandes d'entretien, ont rendu la réalisation de ce travail possible. Par leur bonne humeur et leur disponibilité, ils ont souvent égayé ce travail d'enquête.

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	7
1. <i>Questionner la territorialisation des politiques d'enseignement supérieur et de recherche.....</i>	9
2. <i>Dispositif méthodologique.....</i>	12
1^{ERE} PARTIE : QUATRE PRES, QUATRE LOGIQUES.....	17
UN GRAND BOND EN AVANT AU BORD DE LA MEDITERRANEE. DES UNIVERSITES D' AIX MARSEILLE A AIX MARSEILLE UNIVERSITE ?	18
<i>Introduction.....</i>	18
1. <i>Un PRES pour institutionnaliser les coopérations</i>	19
2. <i>Marginaliser le PRES pour constituer l'université.....</i>	25
<i>Conclusion.....</i>	31
GERER LA COMPLEXITE PAR PROJET ? UNIVER SUD PARIS ET LA RATIONALISATION DU POTENTIEL SUD FRANCILIEN	32
<i>Introduction.....</i>	32
1. <i>Une structure asymétrique</i>	33
2. <i>Un PRES de projet</i>	37
3. <i>Portée et limites de la promotion de l'intégration</i>	40
<i>Conclusion.....</i>	44
D'UNE FUSION RENNAISE A UN PRES EN BRETAGNE.....	45
<i>Introduction.....</i>	45
1. <i>Un PRES dont les contours ont évolué avant de devenir un PRES régional.....</i>	47
2. <i>Un PRES qui a une antériorité et qui s'appuie sur les coopérations passées</i>	50
3. <i>Un engagement bien circonscrit et plus si affinités..</i>	53
4. <i>Des partenariats électifs.....</i>	56
<i>Conclusion.....</i>	57
S' ASSOCIER POUR GRANDIR. ÉCHECS, LIMITES ET DIFFICULTES DE LA CONSTITUTION DES PRES INTER-REGIONAUX EN CENTRE OUEST	59
<i>Introduction.....</i>	59
1. <i>Du pôle à cinq à son éclatement : genèse, difficultés et obstacles des projets inter-régionaux.....</i>	60
2. <i>Les alliances sectorielles au travers des PRES Centre Ouest : une affaire universitaire</i>	64
3. <i>Les PRES centre-ouest et le territoire.....</i>	67
<i>Conclusion.....</i>	70
2^{EME} PARTIE : COMPARAISON, SYNTHESE ET SCENARI D'EVOLUTION.....	72
<i>Introduction.....</i>	73
1. <i>Des réformateurs pour constituer les PRES</i>	73
2. <i>Les PRES et les territoires</i>	79
3. <i>Intégrer et différencier</i>	88
4. <i>Les PRES : Éléments pour des scénarii d'évolution</i>	94

SOURCES	101
BIBLIOGRAPHIE	104
ANNEXES.....	108

Introduction générale

Jérôme AUST
Chargé de recherche FNSP
Centre de sociologie des organisations
UMR 7116 (Sciences Po / CNRS)

Avec la création de l'agence d'évaluation pour la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), de l'Agence nationale pour la recherche (ANR), la mise en place de la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU), la constitution récente des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) illustre l'accélération du processus de réforme institutionnelle qui marque le système d'enseignement supérieur et de recherche français. Mis en place par la loi de programme pour la recherche¹, ce dispositif accroît les possibilités de coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. La réforme a déjà été mobilisée par les communautés académiques locales : neuf pôles de recherche et d'enseignement supérieur, dont la plupart réunissent universités et grandes écoles, ont été mis en place par les décrets du 21 mars 2007². Les PRES permettent de pallier la fragmentation institutionnelle du dispositif français et la coupure entre universités et grandes écoles. En réunissant des établissements géographiquement proches dans une même structure, ils peuvent aussi participer au renforcement de la décentralisation du système d'enseignement supérieur et de recherche français. Il n'initie cependant pas ce mouvement : ces tendances sont à l'œuvre depuis une quinzaine d'années.

Dans le champ de l'enseignement supérieur d'abord, la centralisation, caractéristique historique du modèle français (C. Musselin, 2001), s'amende doucement entre la fin des années 1980 et le début des années 2000. La mise en place des contrats quadriennaux est l'étape liminaire de ce processus. Pour la première fois, les services centraux ministériels s'appuient sur le niveau universitaire dans la gestion des diplômes. Les présidents d'université saisissent la procédure pour accroître leur poids sur les composantes de leur établissement.

¹ Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche.

² Parmi les neuf PRES constitués, la plupart réunissent des établissements universitaires et des grandes écoles (Paris Est, Universud Paris, Université de Lyon, Université européenne de Bretagne, Université de Bordeaux, Nancy Université, Université de Toulouse). Seuls deux pôles réunissent soit uniquement des universités (Aix Marseille Université) soit uniquement des grandes écoles (Paris Tech).

Disposant de marges de manœuvre plus importantes, ils s'affirment peu à peu comme des acteurs essentiels de la gestion des politiques d'enseignement supérieur. Le lancement du plan Université 2000 par le ministère de l'Éducation nationale consolide ce processus. Les élus des collectivités locales acceptent de s'investir dans le financement de l'immobilier universitaire. Intégrés dans les contrats de plan puis dans les contrats de projet État région, le pilotage de ces politiques inclut donc des acteurs locaux. La mise en place de la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU) semble consacrer cette décentralisation croissante de la gestion de l'enseignement supérieur. Placés à la tête d'un conseil d'administration restreint, les exécutifs universitaires sont les grands gagnants de la réforme. Ils disposent d'un budget globalisé et d'un poids inédit dans la gestion des carrières académiques. Pour le dire vite, la décennie 1990 écorne, en dix ans, le caractère centralisé, étatique et disciplinaire du pilotage de l'enseignement supérieur français.

Des dynamiques connexes marquent également la gestion des politiques de recherche. Si la domination de l'État et de modes de gestion centralisés ont longtemps prévalu, le domaine est marqué à partir des années 1980 et surtout des années 1990 par une montée en puissance des collectivités locales (P. Larédo et P. Mustar, 2001 ; C. Crespy, 2007). Les mutations économiques contribuent à renforcer l'implication locale dans le soutien aux universités et aux organismes de recherche. L'économie de la connaissance pousse le personnel politique local à soutenir université et laboratoires de recherche pour améliorer leur compétitivité (C. Crespy, 2006 ; D. Filâtre, 2004) et celle de leur territoire (R. Camagni, 2002). Parce que le développement économique et la compétitivité des territoires apparaissent de plus en plus comme portés par les savoirs, les compétences et l'innovation dans une économie de la connaissance, les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche sont des composantes essentielles de la dynamique des territoires. Les « régions qui gagnent » (G. Benko et A. Lipietz, 1992) sont celles qui parviennent à spécifier les ressources-clés pour leur survie (A. Mendez et D. Mercier, 2006). À ce titre, les innovations technologiques, les investissements en capital humain et en R&D participent de la constitution de ces avantages durables. Les politiques de recherche sont donc marquées elles-aussi par le développement de relations multi-niveaux.

La mise en place des PRES s'intègre donc dans un vaste mouvement de réforme qui marque les politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Ces tendances au recul de la centralisation du système d'enseignement supérieur français ne sont cependant pas des garanties de succès. Trois obstacles pèsent sur l'implémentation de la politique des PRES. Premièrement, des résistances à l'affirmation du leadership des présidents et à l'affermissement du pouvoir des élus locaux sont identifiables. Les présidents d'université n'ont toujours pas la haute main sur leur établissement : ils doivent nouer des alliances avec certains des conseils qui composent leur université pour gouverner (S. Mignot Gérard, 2006). Des réformes aussi importantes que la redéfinition de l'offre de formation leur échappe partiellement. L'application du processus de Bologne ne semble pas les avoir confortés (S. Mignot Gérard et C. Musselin, 2005 ; C. Musselin, 2006). De leur côté, les élus locaux peinent parfois à peser sur l'orientation des politiques universitaires (J. Aust, 2007). Deuxièmement, le calendrier de la LRU qui croise celui de la mise en place des PRES peut faire obstacle à l'implémentation réussie de la réforme. La loi LRU demande en effet une transformation des structures universitaires qui mobilise largement les équipes dirigeant les établissements. Elle ouvre également des possibles plus étendus que la loi Savary et, partant, peut amoindrir la plus value de la participation à une structure commune. En leur permettant de développer leur financement privé, la loi place enfin les établissements en concurrence les uns avec les autres ce qui peut affaiblir la volonté de coopération. Troisièmement, enfin, les

expériences antérieures de regroupement d'institutions ont souvent été de vibrants échecs. La création des universités à la fin du XIXe siècle (C. Charle, 1996) est, à ce titre, loin d'être une exception : dans le champ territorial, bon nombre de réformes visant à simplifier le découpage des collectivités locales ont échoué³.

La constitution des pôles de recherche et d'enseignement supérieur est donc une étape décisive : elle permettra de consolider, ou au contraire de fragiliser, les tendances à la densification des relations entre établissements d'enseignement supérieur et territoire(s) identifiées plus haut. En nous intéressant à la constitution des PRES, nous chercherons à questionner l'émergence de nouveaux lieux de régulation des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Par là, nous tenterons d'analyser deux tendances constitutives de la territorialisation de l'action publique (A.C. Douillet, 2005) : la montée en puissance de l'implication des collectivités locales dans l'action publique et les dynamiques de déssectorisation du traitement des problèmes qui lui sont connexes (F. Baraize, 1996).

1. Questionner la territorialisation des politiques d'enseignement supérieur et de recherche

Deux lignes directrices pour analyser les PRES ont été suivies : la période de leur genèse a d'abord été interrogée : elle peut en effet être l'occasion d'une intense réflexion entre établissements d'enseignements supérieur et partenaires locaux sur le périmètre pertinent du PRES (1.1). En aval de ce moment fondateur, le PRES peut aussi favoriser l'intégration de l'action publique en étant un lieu de coordination des politiques publiques (1.2.).

1.1. Définir le périmètre des PRES

Élus locaux et acteurs économiques peuvent d'abord peser sur l'échelle d'intégration des intérêts académiques. Il n'y a en effet pas de lien de détermination entre la structure de l'enseignement supérieur d'une région et l'option choisie pour constituer les PRES. Un bref coup d'œil aux PRES actuels en atteste : alors que les deux régions disposent de deux sites universitaires, le Centre fait le choix d'un pôle régional quand Poitou-Charentes décide de constituer un pôle commun avec le Limousin. La période de négociation est donc décisive dans la définition du niveau d'intégration des intérêts académiques. Deux thématiques seront ici plus précisément investies.

Les relations nouées entre les collectivités locales seront d'abord questionnées. Depuis la négociation du plan Université 2000, les collectivités locales participent toutes au financement du dossier universitaire. Cependant, il semble que les régions et les agglomérations aient vocation, en tous les cas un bon nombre de discours les présente comme tels, à devenir les niveaux de régulation pertinents des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Les premières ont en effet impulsé les programmes de soutien et de structuration de la recherche les plus aboutis (C. Crespy, 2006). Elles ont souvent su mobiliser l'intégration des politiques d'implantation universitaire dans les contrats de plan État région pour affirmer leur leadership sur ce dossier (J. Aust, 2004). Elles se sont enfin saisies de la question, décisive, de la planification de l'offre locale de formation (A. Larceneux, 2007). Les secondes ont développé, parfois très tôt, des politiques d'innovation ambitieuse (B. Jouve,

³ Sur l'échec de la loi Marcellin voir par exemple (J. De Kersvadoué et *al.*, 1976). Sur les difficultés de l'affirmation des Communautés urbaines comme lieu de définition d'un pouvoir métropolitain voir T. Ben Mabrouk (2006).

2002). Le fait que les implantations universitaires dépassent souvent les limites géographiques des communes et les compétences d'aménagement des agglomérations semblent les prédisposer à s'affirmer dans la gestion des politiques universitaires. Elles sont enfin souvent le lieu de réflexion prospective sur l'avenir des agglomérations. Les neuf PRES déjà créés illustrent bien cette tendance : à l'exception de ceux constitués en région parisienne, ils l'ont été soit au niveau régional soit au niveau métropolitain.

Le projet de recherche s'intéressera donc d'abord aux stratégies jouées par les régions et les institutions d'agglomération face aux autres collectivités locales. Il tentera de comprendre si ces deux niveaux parviennent à intégrer les positions locales et à faire face à la concurrence des autres niveaux institutionnels. L'affirmation de la région et de l'agglomération comme niveau de formalisation d'un projet collectif est en effet très récente, voire encore largement incertaine. Ces deux niveaux ont dû faire face aux deux institutions locales qui sont historiquement les plus structurées, la commune et le département. Longtemps, les agglomérations françaises ont fonctionné comme des confédérations de communes dépourvues de projet collectif et de leadership fort (T. Ben Mabrouk, 2006). Symétriquement, les régions peinent à émerger jusqu'au milieu des années 1990, (B. Jouve, 1998 ; P. Le Galès et C. Lequesne, 1997). Ces deux collectivités peuvent-elles profiter de ce dossier pour affirmer leur place dans le concert des collectivités locales ? Parviennent-elles à formaliser un projet et à le défendre face aux universités et aux autres collectivités ? Doivent-elles faire face à des mobilisations défendant des projets concurrents aux leurs ? Quelle est la place des régions dans la négociation des PRES interrégionaux ? Quelle est l'incidence de la structuration de l'enseignement supérieur (région capitale, très grande région, grande région, région moyenne) sur la stratégie défendue par les collectivités locales ? C'est toute la question de la subsidiarité, problématique dans le cadre très polycentrique issu de la décentralisation (A. Faure, 1997 ; O. Borraz, 1997), qui sera discutée ici.

L'équipe de recherche s'attachera ensuite à cerner l'impact des/de la position(s) des collectivités locales sur le projet défendu par les universités et les grandes écoles. La place accrue des collectivités locales dans les négociations et le financement des politiques universitaires et de recherche ne se traduit pas toujours par la prise en compte de leur point de vue par les académiques. Elles peuvent parfois se heurter à des établissements qui jouent la clôture des négociations pour préserver leur autonomie et profiter à plein de l'investissement local sans supporter de tutelle supplémentaire (J. Aust, 2007). Dans l'évaluation des projets, elles doivent, faute d'expertise, souvent s'en remettre à des universitaires (C. Crespy, 2006). Les exécutifs des établissements monopolisent-ils les négociations ? Cherchent-ils, au contraire, à nouer des alliances avec certaines collectivités locales, proches de leur position, pour renforcer leur place dans les tractations avec les autres établissements ? Les collectivités locales ont-elles également joué un rôle de « courtiers » (O. Nay et A. Smith, 2002) dans les négociations et, par là, favoriser le rapprochement entre les positions des universités et/ou des grandes écoles ? L'analyse du rôle joué par les collectivités locales dans la délimitation du périmètre des PRES donnera des indications sur le rôle qu'elles peuvent tenir dans ces structures. L'analyse de leur capacité à être des vecteurs d'intégration de l'action publique complète l'analyse de cette première dimension de leur investissement.

2.2. Les PRES, des lieux d'intégration de l'action publique ?

Comme bon nombre de programmes publics (Y. Papadopoulos, 1995), les politiques d'enseignement supérieur et de recherche sont aujourd'hui marquées par des tendances importantes au polycentrisme. De plus en plus d'institutions y interviennent. Les collectivités

locales ont ainsi souvent dépassé l'investissement dans l'immobilier universitaire pour développer des dispositifs contractuels originaux qui permettent d'orienter les politiques universitaires (C. Manifet, 2007). Les politiques de recherche font l'objet de plus en plus de financements décentralisés (C. Crespy, 2006) à l'image de la mise en place des pôles de compétitivité. Symétriquement, l'action des services centraux étatiques passe moins par des prescriptions précises et des règles restrictives. Dans le champ de l'enseignement, les maquettes de diplôme ont laissé la place à une plus grande autonomie des établissements dans la définition de leur offre de formation. Dans celui de la recherche, la fin des grands programmes nationaux impulsés depuis le centre et la mise en place de l'Agence nationale de la recherche marquent le passage à des procédures plus incitatives (J.R. Cytermann, 2004a). Au guidage central des programmes d'enseignement supérieur et de recherche, autrefois prévalent, se substitue donc une gouvernance multiniveaux (D. Filâtre, 2004 ; C. Crespy et al., 2007) qui n'est pas spécifique au cas français et se retrouve dans de nombreux pays européens. Ce polycentrisme croissant des réseaux d'acteurs pose cependant avec une acuité renouvelée le problème de l'intégration de l'action publique. Les PRES peuvent devenir des lieux de cette intégration, aujourd'hui problématique.

Ils offrent en effet d'abord la possibilité d'une mise en cohérence des différents programmes sectoriels menés par l'État, les collectivités locales, les universités, les grandes écoles. *A minima*, ils peuvent fonctionner comme des espaces d'échanges d'informations entre élus locaux et académiques. Ils peuvent également être des lieux d'apprentissages croisés entre universitaires et personnel politique local voire constituer des espaces de définition des politiques conduites par les collectivités locales et les établissements. Ils fonctionneraient alors comme des lieux innovants de construction de l'action publique. De manière plus ambitieuse encore, les PRES peuvent dégager des possibilités d'articulation entre les différentes politiques sectorielles. En effet, si les PRES n'ont pas une finalité explicite de « développement territorial », ils peuvent jouer ce rôle de manière induite en réunissant dans un espace délimité des forces scientifiques, des élus locaux et des représentants des intérêts économiques. Des mécanismes vertueux de renforcement entre systèmes productifs locaux et systèmes d'offre de formation peuvent en effet s'enclencher à la faveur d'une coopération entre entreprises, personnel politique local et monde de la recherche et de l'enseignement supérieur (J. Haas, 2007). Les PRES peuvent ici épauler les démarches de coopération initiées par la mise en place de la politique des pôles de compétitivité. Dans cette dernière hypothèse, les élus locaux seraient alors les acteurs de l'intégration des politiques conduites sur un même territoire (A. Faure, 1995 ; C. Grémion et P. Muller, 1990 ; P. Muller, 1992).

Les périmètres distincts des PRES laissent cependant présager des possibilités variables d'intégration. Un rapide examen des neuf décrets constitutifs montre que la place réservée aux collectivités locales, aux acteurs privés et aux grands organismes n'est pas homogène. D'une absence complète (Aix-Marseille) à une large représentation (Lyon), les modèles institutionnels sont particulièrement distincts. Les PRES constitués semblent hésiter entre des structures qui reconstituent l'université d'avant 1968, réunissant sous un même toit les seuls doyens de facultés, et des parlements locaux de la science et de l'enseignement supérieur, réunissant grandes écoles, universités, élus locaux, et grands organismes. Quels ont été les débats internes au monde académique pour établir la place des collectivités locales (une seule place pour la région ? trois places pour la commune, le département, la région ?) ? Les collectivités locales ont-elles cherché à être représentées dans les pôles ? Quelle a été la position des grands organismes ? Comment les universitaires conçoivent-ils le rôle des personnels politiques locaux dans ces structures ? En retour, comment les élus

envisagent-ils leur futur rôle dans ces structures ? Les pôles régionaux favorisent-ils des relations plus fortes entre région et établissements et présagent-ils la solidification d'un couple région/établissements ? Comment les collectivités infrarégionales parviennent-elles à se positionner face à ces structures ? À l'inverse, comment les régions qui doivent faire face à la constitution de plusieurs PRES envisagent-elles leur positionnement ?

2. Dispositif méthodologique

Pour mettre à l'épreuve ces questionnements, l'enquête a procédé en trois temps. L'équipe de recherche a fait le choix de se concentrer pour l'essentiel, sur les PRES déjà constitués par décret. Le dispositif méthodologique adopté pour répondre à ces questionnements vise à la fois à faire un état des lieux des PRES déjà constitués, à produire des connaissances à portée générale des premières expériences et à en dégager les dynamiques en proposant des scénarii d'évolution. Pour répondre à ce triple enjeu, l'équipe de recherche a opéré en trois temps qu'il convient de préciser dans un premier point (2.1) ; un second traite des sources utilisées et les conditions de réalisation de l'enquête (2.2).

2.1. Trois temps dans l'enquête : études de cas, comparaison, montée en généralité

L'enquête a d'abord effectué un tour d'horizon national des neuf PRES constitués afin de produire des connaissances sur la mise en place de ces structures ; elle s'est attachée ensuite à approfondir l'enquête sur certains sites emblématiques des recompositions à l'œuvre ; elle a enfin confronté les données recueillies lors des deux précédentes phases pour opérer une montée en généralité et dégager des scénarii d'évolution possibles.

Le premier temps de l'enquête a été consacré à une analyse des six PRES déjà constitués qui n'ont pas été retenus comme cas d'étude dans le deuxième temps⁴. Cette première étape a permis à l'équipe de recherche de se familiariser avec les caractéristiques de ces PRES et d'élaborer des premières grilles de lecture des dynamiques à l'œuvre. Les entretiens collectés pendant cette phase liminaire ont été précieux pour ensuite contrôler les montées en généralité effectuées dans la suite de l'enquête.

Le deuxième temps a été consacré à des zooms sur quatre PRES emblématiques des recompositions à l'œuvre. Les PRES retenus l'ont été pour représenter l'éventail des cas possibles. Pour les sélectionner, l'équipe de recherche a choisi de retenir comme point d'entrée de l'analyse les quatre types de régions (en matière d'enseignement supérieur et de recherche) tels qu'identifiés par Daniel Filâtre et Aurélie Tricoire (D. Filâtre et A. Tricoire, 2004) : région capitale, très grande région, grande région, région moyenne⁵. Cette entrée par les territoires présente l'intérêt d'examiner des cas suffisamment contrastés tant du point de vue des systèmes régionaux d'enseignement supérieur et de recherche que de l'implication des collectivités territoriales et de la capacité politique des régions (R. Pasquier, 2004). Quatre cas

⁴ Il s'agit de l'Université de Bordeaux, Paris Tech, l'Université Paris Est, l'Université de Lyon, Nancy Université, et de l'Université de Toulouse.

⁵ Ces régions ont été identifiées au regard de trois indicateurs (part des étudiants, part des étudiants de troisième cycle, part des chercheurs et enseignants chercheurs pour chaque région). La région Île-de-France, région capitale, concentre 30 % de cette richesse. Le groupe des très grandes régions est constitué de Rhône-Alpes, PACA, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées (28,7% du potentiel français). Les cinq grandes régions sont Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Bretagne, Pays de Loire, Alsace et Lorraine qui représentent un quart de l'ensemble. Les treize autres régions regroupent 17 % du potentiel français.

d'analyse, correspondant aux grands types de région, ont été étudiés. L'Île-de-France constitue le premier cas d'analyse. Cette région présente une incontestable singularité au regard de la place que l'État a historiquement tenu dans son aménagement (P. Le Galès et P. Estèbe, 2005) et de l'implication plus tardive des collectivités territoriales, notamment du Conseil régional, en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Cette particularité de la région parisienne est renforcée du fait de la prééminence historique des universités parisiennes dans le système d'enseignement supérieur français (C. Musselin, 2001 ; T. Clark, 1971). Autant qu'elle est un atout, cette position dominante pose d'importants problèmes de coordination et de pilotage de l'action régionale (P. Le Galès et P. Estèbe, 2005). Ensuite, au sein des très grandes régions, l'enquête a choisi d'analyser le cas de la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA). Le pôle qui y est déjà constitué ne regroupe que les trois universités d'Aix-Marseille et préfigure la fusion des trois établissements⁶. Aucune place dans son conseil d'administration n'est attribuée aux représentants des collectivités locales et du monde économique, alors même que depuis plus de vingt ans, les collectivités n'ont eu de cesse de pousser au rapprochement des universités. Il n'intègre ni les grandes écoles ni les structures universitaires niçoises, ni les pôles satellites (Toulon et Avignon). Au sein des grandes régions, le cas de la Bretagne a été retenu. Il présente des caractéristiques inverses à celles de la région PACA. Pôle régional, l'université européenne de Bretagne regroupe en effet grandes écoles et universités régionales. Elle intègre les établissements Rennais, ceux de Bretagne Sud (Lorient et Vannes) et ceux de Bretagne occidentale (Brest) ; elle fait enfin une place importante à la région dans son conseil d'administration. Pour les régions moyennes, le cas des régions Poitou-Charentes, Limousin et Centre a été retenu comme cas d'analyse. C'est la seule structure qui ne fait pas l'objet d'un décret constitutif. Aucun des neuf PRES déjà constitués n'était en effet inter-régional. Le souci d'exhaustivité dans l'éventail des cas a conduit l'équipe de recherche à retenir un pôle inter-régional. Cette option a cependant suscité des difficultés dans la réalisation de l'enquête. Engagés dans un projet de PRES interrégional comprenant cinq universités (Orléans, Tours, La Rochelle, Poitiers et Limoges) et trois grandes écoles (École nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges, École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers), les établissements constitutifs ont choisi de faire machine arrière pour finalement constituer deux pôles, le premier dans la région Centre regroupant les universités de Tours et d'Orléans, le second regroupant les établissements de Poitou-Charentes et du Limousin. Si ces réorientations ont été des difficultés pour l'enquête, elles ont redoublé l'intérêt de l'étude. Le choix de ce cas a en effet permis de comprendre les stratégies développées par les établissements et les collectivités des régions moyennes pour regrouper leur potentiel d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Le troisième temps de l'enquête a été consacré à la confrontation des résultats obtenus dans les deux premières étapes. Il a permis une montée en généralité et l'isolement de scénarii d'évolution possibles pour les PRES. Une analyse SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) a été pratiquée pour chacun des scénarii isolés. Ce faisant, l'équipe de recherche s'est attachée à dégager les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui s'attachent à chaque configuration. Ces trois phases d'analyse et de collecte des données empiriques ont été soutenues par un dispositif de recueil des sources marqué par son unité.

⁶ « Aix-Marseille prépare sa méga université », *L'Humanité*, 21 juin 2007.

2.2. Sources utilisées

Les données mobilisées mêlent sources écrites et sources orales. Si les secondes ont été privilégiées sur les premières, l'équipe de recherche a cherché à toujours croiser les informations pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des données.

Les sources écrites ont été mobilisées dans les deux premières phases de l'enquête. Elles comprennent d'abord des documents juridiques précisant les établissements inclus dans les pôles, la composition des conseils d'administration et les compétences dévolues pour chaque structure. Cette première analyse a été complétée par un dépouillement de la presse nationale et régionale relative au sujet et une analyse des sites Internet des PRES. Le second temps de l'enquête a permis d'enrichir ces premières sources. Lors de la réalisation des entretiens, les enquêteurs ont en effet demandé aux interviewés s'ils disposaient de documents écrits retraçant la genèse et les premiers mois de fonctionnement du PRES. Quand ils ont pu être collectés ces documents se sont révélés précieux : ils ont permis de contrôler les témoignages rétrospectifs de la naissance des PRES.

Les sources orales sont composées des entretiens semi-directifs réalisés avec des acteurs directement impliqués dans la genèse des PRES. Eu égard au temps limité dont disposait l'équipe pour réaliser l'enquête, les personnes à rencontrer ont largement été définies *a priori*. Un critère positionnel a été utilisé pour définir les acteurs à interviewer : l'exercice de fonction exécutive dans une université ou une grande école ou l'attribution d'une délégation dans le champ de l'enseignement supérieur dans une collectivité locale a été utilisé comme critère pour sélectionner les acteurs à rencontrer. Dans le premier temps de l'enquête, les présidents des PRES et les vice-présidents des Conseils régionaux chargés de l'enseignement supérieur ont été contactés. Pour les quatre PRES retenus comme cas d'analyse, les présidents d'université et les directeurs des grandes écoles ont été systématiquement contactés. Un seul cas, Aix Marseille, fait ici exception. Les sources écrites dépouillées avant la prise de rendez-vous, soulignaient en effet le rôle joué par les vice-présidents des trois universités dans la phase de constitution des PRES. Les présidents des trois universités d'Aix Marseille et les trois vice-présidents ont donc été contactés. Pour questionner l'implication des collectivités locales, l'équipe a cherché avant tout à rencontrer les vice-présidents ou les adjoints en charge des questions universitaires. Des courriers leur ont systématiquement été adressés. Dans un nombre sensible de cas, les acteurs contactés ont réorienté la demande en direction des responsables administratifs des services chargés des relations avec les universités. Pour des raisons de délai, mais aussi parce que ces acteurs ont souvent une connaissance très fine des dossiers qu'ils instruisent, l'équipe de recherche a choisi d'accepter ces propositions. Les demandes de rendez-vous ont reçu un bon accueil ; elles ont été uniquement perturbées par le calendrier de réalisation de l'enquête. Les entretiens ont en effet été demandés entre novembre 2007 et février 2008, soit au moment de la campagne électorale des municipales et de la mise en place de la réforme LRU. Les entretiens avec les présidents d'université et les élus locaux ont donc été difficiles à obtenir, parfois impossibles, vu les délais. Le repérage des représentants des acteurs économiques a été plus difficile. Les représentants des Chambres de commerce et d'industrie ont ainsi d'abord été contactés. Rapidement cependant, les premiers entretiens réalisés avec eux attestaient de leur retrait de ces dossiers. L'équipe de recherche a choisi de réorienter sa stratégie en contactant soit les acteurs économiques qui étaient impliqués dans la gestion des PRES (par exemple par leur participation à un conseil d'orientation stratégique) soit ceux qui étaient impliqués dans un pôle de compétitivité sur le territoire couvert par le PRES.

L'ensemble des entretiens s'est souvent déroulé dans une ambiance conviviale et détendue. En moyenne, leur durée a été d'une heure. Ils ont été enregistrés par dictaphone ou ont fait l'objet d'une prise de notes. Si les demandes d'entretiens ont donc été acceptées sans problème, quelques acteurs ont accepté l'enregistrement et la prise de notes sous réserve que les extraits d'entretiens ne figurent pas dans le rapport final. Les extraits et les informations qui sont cités dans ce document sont donc uniquement celles qui n'ont pas fait l'objet de telles demandes. Les entretiens étant réalisés par des membres différents de l'équipe⁷, les grilles d'interview utilisées⁸ ont été construites de manière collective en amont. Ce travail de coordination a permis d'assurer la comparabilité des informations recueillies lors de l'enquête. Au total, l'enquête repose sur cinquante-deux entretiens, dont douze ont été réalisés pour la première phase de l'étude. Les études de cas reposent donc sur quarante entretiens qui se répartissent comme suit :

	Aix-Marseille	Paris Sud	Bretagne	Poitou-Charentes Limousin Centre	Total
Entretiens avec des universitaires	5	5	6	4	20
Entretiens avec des représentants des collectivités locales	4	3	3	3	13
Entretiens avec des représentants des intérêts économiques	1	1	2	3	7
Total des entretiens réalisés	10	9	11	10	40

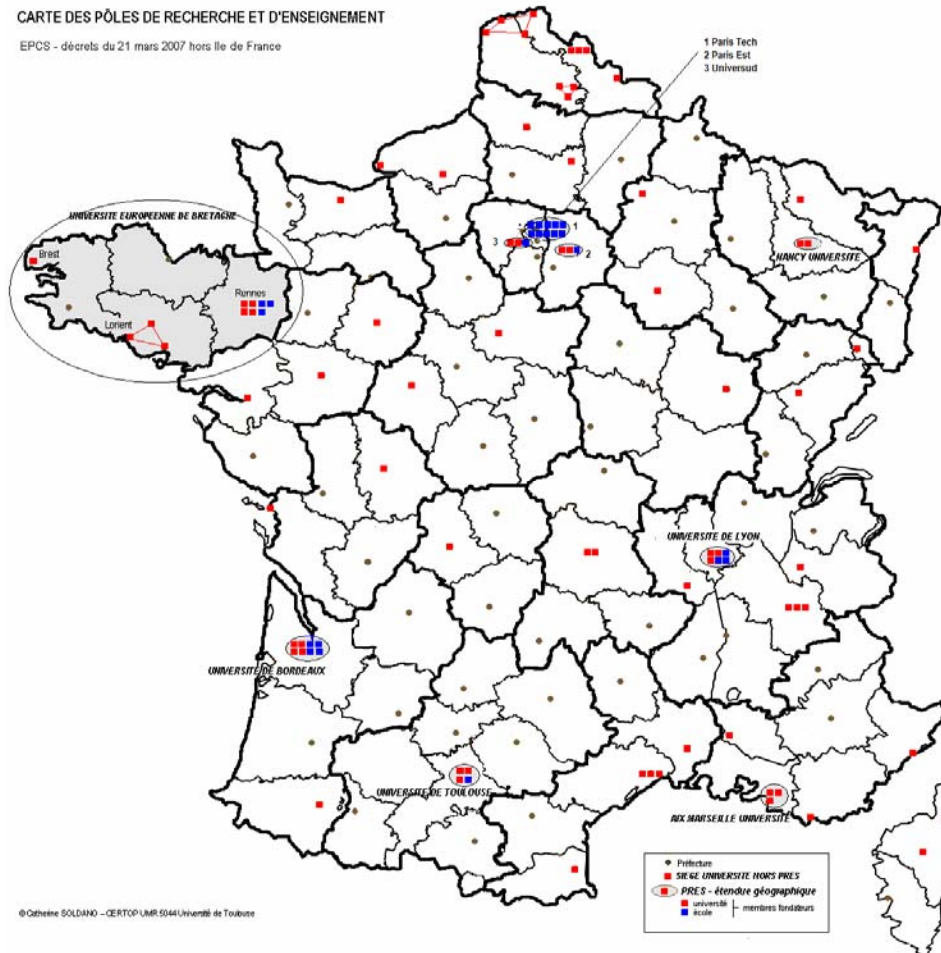
Le tableau précédant atteste d'un certain déséquilibre dans la répartition des interviews : l'analyse opérée repose essentiellement sur des entretiens réalisés avec des représentants académiques et des collectivités locales. Ce déséquilibre n'altère cependant que très partiellement les résultats qui sont présentés ici. Il reflète plus un résultat d'enquête qu'un biais dans sa réalisation. Les entretiens réalisés avec les acteurs économiques montrent en effet que le monde des entreprises s'est très largement tenu à l'écart de la constitution des PRES. Si les acteurs économiques sont ceux qui ont le moins répondu aux demandes d'entretien, on peut donc faire l'hypothèse qu'il faut y voir le signe de leur très faible rôle dans la genèse de ces structures.

Le plan retenu pour exposer les résultats de l'enquête est orienté par les trois temps de l'enquête. Il marque une progressivité des cas particuliers en direction des perspectives plus générales. La première partie est consacrée aux quatre cas d'analyse qui ont fait l'objet des études les plus approfondies. Elle précise les dynamiques de chaque cas et cherche à en préciser la logique. La deuxième est plus transversale et prospective : elle compare les enseignements tirés des quatre cas, mobilise les résultats du tour d'horizon pour préciser les dynamiques qui sont à l'œuvre et s'appuie sur les enseignements tirés pour dégager des scénarii d'évolution et identifier les forces et les faiblesses qui s'attachent à chacun d'entre eux. Le contexte, les problématiques, les hypothèses de travail précisés, place à l'enquête.

⁷ La répartition des entretiens s'est établie comme suit : Jérôme Aust (Lyon, Nancy, Aix Marseille, une partie d'Universud Paris), Aurélie Cardona (Bretagne), Cécile Crespy (Paris Tech, Paris Est, une partie d'Universud Paris), Christelle Manifet (Toulouse, Orléans, Tours), Catherine Soldano (Bordeaux, Limoges, Poitiers).

⁸ Les grilles d'interview utilisées sont en annexes du présent rapport.

Carte des neuf pôles de recherche et d'enseignement supérieur constitués en 2007



1^{ère} partie :
Quatre PRES,
quatre logiques.

Un grand bond en avant au bord de la Méditerranée.

Des universités d'Aix Marseille à Aix Marseille

Université ?

Jérôme AUST

Chargé de recherche FNRS

Centre de sociologie des organisations

UMR 7116 (Sciences Po / CNRS)

Introduction

Les universités d'Aix Marseille illustrent presque de manière caricaturale la fragmentation du dispositif universitaire français. Les trois établissements (Aix Marseille I, II et III) souffrent en effet d'une dispersion géographique et d'une fragmentation disciplinaire. La première s'explique par la concurrence historique entre les deux villes. Aix-en-Provence, dès le Moyen-Âge, est reconnue comme une ville universitaire. Elle ne parvient cependant pas à regrouper l'ensemble des facultés sur son territoire. Bien que plus tardivement, Marseille se dote d'institutions d'enseignement supérieur en accueillant les facultés de sciences et de médecine. La fragmentation disciplinaire trouve son origine dans l'application de la loi Faure supprimant les facultés pour instituer les universités. Comme à Lyon, la mise en œuvre de la loi est très conflictuelle. En 1969, la faculté des sciences est éclatée entre deux établissements : le premier, l'université de Provence (Aix Marseille I) regroupe, avec une partie des scientifiques, la facultés de lettres et de sciences humaines ; le second, l'université de la Méditerranée (Aix Marseille II) agrège les facultés de droit et de médecine et l'autre partie des scientifiques. Le morcellement institutionnel est accru en 1973. Des conflits au sein d'Aix Marseille II conduisent à la constitution d'un troisième établissement qui accroît le morcellement des sciences. Peu satisfaits de l'autonomie dont ils jouissent au sein de la faculté de médecine, les juristes décident d'entamer un bras de fer pour aboutir à la constitution d'un troisième établissement. Ils doivent cependant associer d'autres disciplines à leur projet : le ministère de l'Enseignement supérieur de l'époque n'accepte pas les projets qui aboutissent à la reconstitution des facultés. Les juristes parviennent à convaincre une partie des économistes et des scientifiques de l'université Aix Marseille I de les suivre dans la création d'un nouvel établissement. Ces derniers y sont disposés : certains enseignants chercheurs de sciences, ne se reconnaissent pas dans le climat contestataire qui entoure l'université de Provence. Ils décident donc de s'associer aux juristes et à une partie des économistes pour aller fonder, sur des divisions très idéologiques, Aix Marseille III, l'université Paul Cézanne qui installe son siège à Aix-en-Provence. Une partie du campus

scientifique de Saint-Jérôme lui est attribué. Longtemps, cette naissance conflictuelle marque les relations inter-universitaires. Plus encore qu'à Lyon, les relations entre les trois universités d'Aix Marseille sont marquées par la compétition et le conflit.

Paradoxalement, cette situation de fragmentation disciplinaire et de dispersion géographique constitue aujourd'hui l'un des moteurs du rapprochement des établissements. Les universités d'Aix Marseille font partie des premières qui constituent un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur. La structure présente une double spécificité : d'abord, elle ne regroupe que des universités et exclut grandes écoles, représentants des intérêts économiques et des collectivités locales de sa gouvernance ; ensuite, elle est animée d'un projet de fusion des trois établissements. Analyser les conditions de genèse et de développement de ce PRES strictement universitaire offre donc la possibilité de travailler la relation entre le périmètre de la structure et les potentialités de coordination et d'intégration qui y sont associées. Questionner cette problématique suppose de revenir sur les conditions de genèse du PRES (1) pour ensuite interroger les conditions de son évolution (2).

1. Un PRES pour institutionnaliser les coopérations

La situation de fragmentation qui vient d'être décrite est perçue au cours des années 1990 comme un facteur de fragilités importantes pour les universités d'Aix Marseille. Ses premières victimes, les scientifiques, multiplient entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, les initiatives pour pallier la fragmentation de leur faculté (1.1). Ces initiatives, portées par de véritables entrepreneurs politiques, connaissent un destin mitigé : elles aboutissent à un rapprochement certain des trois établissements, sans cependant que les conséquences des scissions de 1973 ne soient véritablement enrayerées (1.2.). La constitution du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur apparaît alors comme une opportunité pour institutionnaliser les coopérations passées, mais aussi les dépasser (1.3).

1.1. L'échec de la constitution d'une quatrième université à Aix Marseille

Les conséquences de la scission sont le plus durement ressenties par les scientifiques. Éclatés dans trois établissements et sur trois campus différents, ils sont ceux qui, le plus tôt, font l'expérience des inconvénients de la fragmentation institutionnelle. Cette dernière morcelle, d'abord, le potentiel de recherche. La possibilité de créer des Unités mixtes de recherche (UMR) pallie cependant ce handicap. L'immense majorité des laboratoires de sciences rassemble le CNRS et deux ou trois établissements. Si elle contribue à multiplier les tutelles, cette solution permet au moins de remédier à la dispersion des moyens humains et de concentrer chercheurs et universitaires dans les mêmes structures. Ces laboratoires sont des lieux importants d'apprentissage des coopérations et de développement des réseaux d'inter-connaissance. Dans le champ de l'enseignement pourtant, les trois universités sont engagées dans une concurrence pour attirer les meilleurs étudiants.

En 2000, une fenêtre d'opportunité semble s'ouvrir pour redessiner les contours des universités d'Aix Marseille. Claude Allègre, alors ministre de l'Éducation nationale, multiplie les déclarations annonçant qu'un re-découpage des universités françaises est nécessaire. Les scientifiques d'Aix Marseille saisissent cette opportunité pour constituer une association prônant la réunion de l'ensemble des composantes scientifiques dans une université commune. Jean-Marc Pons et Pierre Chiapetta, futurs vice-présidents à la coopération inter-universitaire, y jouent un rôle important. Soutenue par des discours ministériels et par le

préfet, l'initiative échoue cependant rapidement. Elle rencontre l'opposition très ferme des présidents d'université qui y voient une menace contre la pérennité et le prestige de leur établissement. Aix Marseille jouit en effet d'une réputation nationale dans la recherche scientifique : l'amputation des unités de sciences serait donc un coup très durement ressenti pour les universités déjà constituées. Les trois présidents décident de mettre en place un groupe de travail commun aux trois universités pour traiter la question. L'opposition du président scientifique de l'association à la mise en place de cette structure ne suffit pas à l'empêcher. La création du groupe de travail porte un coup fatal à la dynamique mise en place. Le projet ne lui survit pas. Comme les médecins lyonnais quelques années plus tôt, les scientifiques d'Aix Marseille ne parviennent pas à constituer un quatrième établissement. Le problème de la fragmentation disciplinaire se repose dans des termes plus aigus encore quelques années plus tard.

1.2. La mise en place du contrat quadriennal 2003-2007

Le projet de réunion des unités scientifiques contenu, les trois universités entrent au début des années 2000 dans un processus de rapprochement progressif. Une fois de plus, ce sont les scientifiques qui l'initient. Soutenue cette fois par les directions, la coopération entre les trois établissements prend un tournant avec la signature du contrat quadriennal 2003-2007 marqué par le développement d'une forte coopération inter-universitaire et des co-habilitations de diplômes.

Tendance nationale, la désaffection pour les sciences touche également les universités d'Aix Marseille. Pour limiter les effets néfastes de la concurrence entre établissements, les scientifiques décident de profiter de la mise en place du LMD pour développer des masters en co-habilitation. Ils y sont de toute façon fortement incités par la direction générale de l'enseignement supérieur qui met l'accent sur la nécessité de ne pas définir des masters qui soient concurrentiels. Ils s'appuient ici sur la longue tradition de coopération nouée dans les UMR. Le développement d'association dans le domaine de la recherche fonctionne ici comme un sas d'entrée vers une intégration des offres d'enseignement. Cependant, ce sont uniquement les masters, soit les diplômes qui souffrent le plus de la faiblesse des effectifs, qui sont cohabilités. Plus complexe à opérer, la cohabilitation en licence est rejetée. Elle pose en effet des problèmes en termes de gestion des ressources financières allouées à chaque établissement. Les scientifiques touchent ici du doigt les limites de la coopération inter-universitaire. Si elle est complexe à organiser, la gestion des masters communs permet cependant de franchir une nouvelle étape dans l'interconnaissance entre les scientifiques. Présent sur les mêmes campus, enseignant devant les mêmes publics étudiants, fréquentant les mêmes laboratoires, participant aux mêmes projets, les scientifiques des trois universités se sentent animés d'une communauté de destin. Ils vivent de plus en plus difficilement l'éclatement de leurs disciplines. Les querelles politiques et idéologiques qui avaient été au fondement de la scission entre les trois établissements, le sentiment d'appartenance à une université spécifique cèdent le pas devant les habitudes de coopération quotidienne, comme le souligne bien cet extrait d'entretien d'un scientifique ayant connu la scission et la période actuelle :

« Pour les nouveaux maîtres de conférence, ceux qui n'ont pas connu la scission, U1, U2 ou U3, ils s'y perdent un peu. Ils sont dans les mêmes laboratoires, ils enseignent devant les mêmes publics étudiants. À la limite, j'exagère un peu, mais ils ne savent pas quelle est leur université de rattachement. »

Ce rapprochement entre les équipes pédagogiques des trois établissements n'est cependant sensible qu'en sciences. La médecine (université de la Méditerranée), le droit (université Paul Cézanne), les lettres et les sciences humaines (université de Provence) sont regroupées dans une seule université. Seule la science économique est répartie entre deux établissements, l'université Paul Cézanne et l'université de la Méditerranée. Les traces de la scission de 1973 restent plus vivace qu'en sciences. Les oppositions politiques, qui ont été à l'origine du choix de l'université Paul Cézanne ou de l'université de la Méditerranée pour les économistes, sont d'abord moins éteintes. La fragmentation est ensuite moins difficilement ressentie : une division du travail entre les départements s'est progressivement imposée pour limiter la concurrence, notamment dans le domaine de la recherche. Plus que leurs homologues de Paul Cézanne, les économistes de l'université de la Méditerranée sont spécialistes de l'économie appliquée. L'impératif de coopération n'innervé donc pas l'ensemble des disciplines. Essentiellement ressenti en sciences, il est beaucoup moins présent dans celles qui sont regroupées dans un établissement unique ou qui, même fragmentées, peuvent pratiquer l'évitement.

Le rapprochement des équipes présidentielles est cependant un précieux soutien à la coopération des scientifiques. Au cours des années 1990, elles développent des collaborations pour mutualiser des compétences. La signature du contrat quadriennal 2003-2007 marque l'institutionnalisation de ces relations. Un volet inter-universitaire important, commun aux trois établissements, est signé. Des collaborations sur des compétences précises comme la médecine préventive ou la gestion des activités sportives sont nouées. Si le fonctionnement de l'association Aix Marseille Universités est généralement jugé satisfaisant, son développement pose par contre plus de problème. L'un des présidents des trois universités met ainsi l'accent sur la lenteur du processus d'extension des compétences. Reposant sur le principe de l'unanimité entre les instances dirigeant les trois établissements, l'association repose sur le bon vouloir de chacun et de fréquents blocages enrayent son fonctionnement.

En 2006, au moment du vote de la loi de programme pour la recherche, les trois universités d'Aix Marseille ont su faire taire les conflits qui ont marqué leurs origines. Le renouvellement générationnel du personnel académique, le développement de coopérations *ad hoc* ont permis aux trois établissements de développer des coopérations ambitieuses dont les résultats sont probants. Ces collaborations ne parviennent cependant pas à pallier les inconvénients du morcellement institutionnel : les présidents des trois universités et leur équipe dirigeante semblent en 2005 avoir atteint les limites des possibilités ouvertes par la collaboration inter-universitaire. Le vote de la loi de programme pour la recherche et le lancement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de la politique des PRES leur fournit une fenêtre d'opportunité. Ils vont la saisir pour rénover et approfondir leurs modes de coopérations.

1.3. Dépasser les limites de la fragmentation par le PRES

Au moment du lancement de la politique des PRES par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, un accord se dessine très rapidement pour constituer un PRES à Aix Marseille. L'initiative ministérielle est très rapidement saisie par les universitaires qui y voient une possibilité d'institutionnaliser leur coopération et de dépasser ses limites. La définition du périmètre et des compétences dévolues au PRES s'opère entre universitaires : aucun acteur extérieur ne vient perturber le conclave académique.

La direction générale de l'enseignement supérieur joue cependant un rôle dans la constitution du PRES d'Aix Marseille. Son directeur se déplace au bord de la Méditerranée pour inciter les universitaires à constituer un PRES. Il connaît bien la situation locale : il a été longtemps recteur de l'académie d'Aix Marseille et a laissé, sur place, le souvenir d'un recteur ambitieux. Le recteur en poste au moment de la constitution du PRES œuvre également au rapprochement entre les trois établissements et se fait le relais de la politique centrale. Le plaidoyer s'opère cependant devant une audience, au moins pour les instances dirigeantes, largement convertie à la nécessité de constituer un PRES. Plus qu'elles n'initient le PRES, les instances ministérielles soutiennent la démarche engagée par les présidents.

La décision de constituer le PRES est prise par les présidents des trois universités. Effet induit des collaborations précédentes, les présidents des trois universités d'Aix Marseille ont des relations très fréquentes. Au moment de réalisation des entretiens, ils avaient des réunions hebdomadaires et se retrouvaient mensuellement chez le recteur d'académie. À ce moment, ils sont très largement favorables à la coopération universitaire. Yvon Berland, le président de l'université de Méditerranée est un partisan affirmé de la fusion : il en a fait un thème de campagne de son élection à la tête de l'université. Le président de l'université Paul Cézanne, Philippe Tchamitchian, est, lui, un scientifique, qui a été l'un des acteurs de l'association réclamant la constitution d'une université propre pour les sciences. Le président de l'université de Provence est lui-aussi favorable à la constitution d'un PRES. L'opportunité de constituer un PRES ne fait donc pas débat ; la définition de son périmètre ne va pas en faire non plus.

Très tôt en effet, le consensus se dessine pour que le PRES ne réunisse que les universités d'Aix Marseille. Cette option n'a cependant rien d'évident : le potentiel universitaire dépasse largement ces trois établissements. Au Nord, Avignon, à l'Est, Toulon et Nice possèdent également leur université. La préfecture des Alpes-Maritimes avec Sophia-Antipolis dispose même d'un potentiel de recherche important. Marseille possède de plus deux grandes écoles : l'École Centrale et une école de commerce, Euromed Management. Les options de découpage du PRES sont donc nombreuses. Elles ne semblent cependant pas avoir été même évoquées. Les relations conflictuelles que les universités, mais aussi les villes, entretiennent entre elles sont un premier facteur explicatif. Historiquement, Niçois et Marseillais ont des relations difficiles que la réunion dans une région commune n'est pas parvenue à pondérer. Elle semble même les avoir attiser : le personnel politique niçois vit difficilement le fait de ne pas être capitale régionale et d'être placé sous l'autorité d'une préfecture de région, sise à Marseille. Le découpage académique renforce cette concurrence : la région PACA est une de celles qui comptent deux rectorats ce qui a des incidences fortes sur la négociation des contrats de projet État régions. Pour le volet enseignement supérieur, l'académie est en effet le ressort territorial qui sert de base à la négociation entre présidents d'université. L'absence de rectorat commun prive les présidents d'université de Nice et de Marseille d'une expérience de négociation commune. S'il serait réducteur de voir dans la bicéphalie académique de la région PACA la cause de l'opposition entre les universités des deux villes, ce facteur est peut-être plus décisif pour expliquer la situation toulonnaise. Géographiquement proche de Marseille, l'université de Toulon fait partie de l'Académie de Nice. Son président déclare très tôt sa volonté de renforcer ses liens avec Nice plutôt qu'avec Marseille. Il ne semble pas qu'Avignon ait manifesté une telle volonté. L'université hésite cependant à se tourner vers Marseille ou vers l'université de Montpellier. Les présidents des autres villes universitaires n'ont donc pas véritablement démarché leurs homologues marseillais pour tenter de constituer un PRES en commun. Seule la région PACA a, un temps, tenté de promouvoir un pôle régional. L'alignement du découpage du PRES sur celui de la

région était vu comme un facteur de facilitation des relations entre l'institution et ses universités. Rapidement, cependant, les élus et les administratifs régionaux ont été confrontés à une fin de non recevoir. Les présidents d'universités d'Aix Marseille considèrent cette option impossible, eu égard aux relations historiquement difficiles avec l'université de Nice et à la distance qui sépare les deux agglomérations.

La possibilité d'associer les deux grandes écoles marseillaises ne semble pas non plus avoir été évoquée bien longtemps. L'association avec Centrale apparaissait comme la plus évidente. L'école d'ingénieurs, pour partie issue d'écoles rattachées aux universités, dispose en effet d'un potentiel de recherche important, d'une tradition de liens avec les universités. Elle entretient au moment de la négociation du PRES des relations très difficiles avec les trois universités marseillaises. Un ancien directeur de Centrale, voulant renforcer les laboratoires de son école, est parvenu à attirer certaines équipes universitaires pour qu'elles exercent au sein de son établissement. Ces initiatives ont été mal ressenties par certains membres de la communauté universitaire marseillaise, qui les ont vécues comme des tentatives de démantèlement. Le changement de direction récent à la tête de Centrale Marseille laisse augurer un apaisement des relations entre les universités et l'école d'ingénieurs. Elle n'est cependant pas incluse dans le PRES d'Aix Marseille. Les relations avec Euromed management semblent beaucoup plus ténues, si bien que la possibilité d'une participation de l'école de commerce au PRES n'a pas été envisagée sérieusement.

Plus que les conflits avec les autres établissements universitaires, c'est le souhait de rationaliser et d'institutionnaliser la coopération entre Aix Marseille I, II et III qui est à la source de la constitution du PRES. Le contexte de morcellement institutionnel ne suffit pas à imposer à lui seul le rapprochement comme solution : pendant longtemps, la dispersion des disciplines scientifiques et la concurrence entre les trois établissements n'ont pas suffi à initier des coopérations inter-universitaires. À ce titre, le fait d'exercer dans les mêmes UMR, l'expérience de gestion conjointe des diplômés pour les scientifiques, l'exercice en commun de certaines compétences pour les présidents des universités sont des conditions préalables de l'enclenchement des dynamiques coopératives. Cette réserve notée, c'est bien une volonté de rationaliser et de simplifier les relations entre les trois établissements qui est à l'origine de la constitution d'un PRES au périmètre si restreint.

Si le périmètre de définition du PRES ne fait pas l'objet de débats, la définition des compétences qui doivent être dévolues, elle, nécessite une réflexion plus aboutie. Les missions exercées dans le cadre des coopérations précédentes sont reprises et intégrées dans le PRES (médecine préventive des étudiants, des personnels, activités physiques et sportives). Des coopérations existantes sont même étendues. C'est notamment le cas sur le plan technique : le PRES gère les réseaux à haut débit et pilote la fusion des réseaux aixois et marseillais, jusqu'alors distincts. L'insertion professionnelle des étudiants qui était l'une des compétences d'Aix Marseille Universités est reprise et étendue. L'enseignement des langues pour non spécialistes est également transféré au PRES. C'est cette structure qui doit représenter les universités dans les pôles de compétitivité. À ces coopérations s'ajoutent une volonté de transférer des compétences qui touchent plus directement le cœur des missions des universités. Les discussions aboutissent à transférer trois domaines essentiels : la signature unique Aix Marseille Université en première mention de la production scientifique ; la prise en charge des formations de l'ensemble des écoles doctorales rattachées aux membres fondateurs ; la délivrance sous le nom du PRES de certaines formations de masters. Cette dernière compétence fait l'objet de débats plus vifs à l'intérieur de la communauté académique. La délivrance de masters sous le sceau du PRES implique de sélectionner les

formations qui sont affichées. Très vite, la définition des critères de sélection cristallise des oppositions. Celles de certains syndicats étudiants d'abord, hostiles à la segmentation du système d'enseignement supérieur entre des formations « d'excellence » et d'autres moins directement valorisées. Celles des disciplines ensuite qui, pour celles qui ne disposent pas d'un master délivré par le PRES, y voient un risque de relégation : c'est notamment le cas des juristes qui avant même de savoir quels masters pourraient être délivrés par le PRES pointent cet inconvénient lors d'un Conseil d'administration de l'université Paul Cézanne. Le PRES se constitue donc autour de la délivrance de services communs aux trois universités (sport, médecine préventive....), de coopérations techniques (gestion commune des réseaux de communication) et d'une coopération sur le doctorat. Les présidents des trois universités militent pour que le doctorat soit délivré sous un sceau « Aix Marseille Université » unique. La possibilité est alors ouverte par la direction générale de l'enseignement supérieur. Les compétences dévolues au PRES illustrent la logique d'institutionnalisation et de développement des coopérations passées qui innervent jusqu'alors les stratégies présidentielles. Le périmètre et les compétences définis, il reste cependant aux présidents d'université à franchir une dernière étape, la ratification par le Conseil d'administration de la démarche de coopération initiée.

Assez largement élitiste, la négociation autour du PRES a essentiellement associé les présidents des trois universités et leur vice-présidents. Les Conseils d'administration des trois établissements ont été cependant régulièrement informés des démarches entreprises. Signe cependant que l'adhésion au projet n'est pas absolue, elle n'emportera pas l'unanimité. Certains représentants du personnel et des étudiants s'y opposent ainsi à l'université Paul Cézanne. Les premiers, inquiets des mises à disposition de personnels prévus par le PRES, votent contre le projet. Les seconds refusent la logique de sélectivité qui, pour eux, sous-tend la démarche. Mineures, ces oppositions ne suffisent pas à enrayer un processus largement soutenu par les présidents des trois universités et leurs collaborateurs les plus proches. Le PRES d'Aix Marseille Université est donc mis en place par le décret du 21 mars 2007. Son Conseil d'administration est marqué par une égale représentation des trois universités. Aux représentants des établissements s'adjoignent des élus étudiants et des représentants des personnels. Structure strictement académique, le PRES semble devoir fonctionner comme une structure de gestion, mais aussi de projet permettant aux établissements de poursuivre leur rapprochement. Les possibilités de coordination avec les politiques menées par les autres acteurs semblent devoir être des plus réduites : l'absence des collectivités locales et des acteurs économiques, même dans le conseil d'orientation, signe la portée strictement académique de la structure. Seule la possibilité de faire représenter les universités au sein des pôles de compétitivité par un représentant du PRES atteste d'un pas en direction de l'extérieur de la communauté académique. Un retournement ministériel contrarie cependant les ambitions d'intégration sectorielle. Le nouveau ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche mis en place après l'élection présidentielle de mai 2007 revient sur la possibilité pour les PRES de délivrer directement des diplômes. La vitrine du PRES d'Aix Marseille, le doctorat sous sceau commun, se fissure. Quelques mois après sa constitution, le PRES d'Aix Marseille paraît dans une situation difficile. La volte-face ministérielle le prive de sa mesure phare. La structure n'aura pas le temps de renouveler son projet constitutif, un autre plus ambitieux va s'y substituer.

2. Marginaliser le PRES pour constituer l'université

Deux mois seulement après sa constitution, le PRES Aix Marseille Université tombe en désuétude. L'annonce de l'imminence d'une loi réformant profondément les modes de gouvernement des universités bouleverse la stratégie échafaudée par les trois établissements. L'institutionnalisation de la coopération s'efface alors devant un projet beaucoup plus ambitieux, faire fusionner les trois établissements dans une université commune, Aix Marseille Université. Comprendre le passage d'un projet à l'autre suppose de revenir sur les conditions de l'inscription de la fusion à l'agenda des équipes dirigeant les universités (2.1.), sur les oppositions que ce projet a suscité (2.2) pour enfin revenir sur les premières étapes de la fusion (2.3.).

2.1. Saisir la LRU comme une fenêtre d'opportunité

Comme l'avait bien noté le rapport de l'inspection générale (IGAENR, 2007), la LRU bouleverse la donne. Elle ouvre en effet de nouvelles possibilités pour les universités en termes de financement, de gestion budgétaire et de gouvernement qui peuvent rendre la coopération inter-universitaire moins attractive. Ce processus est bien à l'œuvre : un nouveau projet, marginalisant le PRES, est échafaudé. Il ne correspond cependant pas à un retour des « affaires intérieures » sur l'agenda des présidents, mais au contraire à une poursuite et à un approfondissement de l'intégration. La LRU est ici centrale dans cette réforme du projet.

Alors que la loi est en pleine discussion, les présidents des trois universités et leurs vice-présidents chargés de la coopération inter-universitaire se réunissent pendant un week-end du mois de juin 2007. Ce séminaire de réflexion, prévu de longue date, aboutit à une reconfiguration complète du projet de coopération. Les six dirigeants partagent en effet rapidement un constat : le PRES, amputé de la possibilité de délivrer le doctorat sous sceau commun, est en panne. La première journée du séminaire n'est pas marquée par de grandes évolutions. Le vice-président de l'université de Provence, un scientifique, aboutit à la conclusion qu'il faut trouver un nouveau souffle à la coopération. Il rédige alors un texte bref décrivant un scénario d'évolution possible pour les universités d'Aix Marseille, marcher vers la fusion. Il partage cette réflexion avec ces homologues vice-présidents des universités d'Aix Marseille II et III. Les trois scientifiques s'accordent sur la nécessité de changer de cap. Ce n'est pas la première fois que ce projet est évoqué. Le président de l'université de la Méditerranée en avait fait, en 2004, l'un de ses thèmes majeurs de campagne. Le projet est donc ancien : il avait une réelle audience chez les scientifiques et au sein de l'université de la Méditerranée, beaucoup moins dans les autres secteurs disciplinaires et dans les autres universités qui en voyaient moins l'intérêt. Le texte, revu et corrigé par les trois vice-présidents, est proposé aux trois présidents d'université qui, rapidement, partagent le diagnostic et le projet. Les trois présidents et les trois vice-présidents décident de rendre public leur ambition immédiatement. Ils contactent la rédaction de *La Provence* pour qu'elle publie un communiqué indiquant que les exécutifs des trois universités proposent à leurs personnels un projet de fusion. Une échéance est même prévue : la constitution de l'université unique devra être effective à la rentrée 2009 ou au plus tard en janvier 2010. Le projet de fusion est donc lancé depuis le haut : ce sont les trois présidents et les trois vice-présidents chargés de la coopération inter universitaire qui, sans concertation, l'initie. La méthode est revendiquée :

« Nous étions complètement dans notre rôle en proposant ce projet de fusion. Celui qui consiste à fixer un cap, une direction. Nous n'avons pas annoncé la fusion des établissements, nous avons indiqué que nous voulions ce projet de fusion. » (université Paul Cézanne)

L'annonce par la presse du projet provoque cependant des remous au sein des établissements. C'est bien plus la méthode que le projet lui-même qui est critiqué par les membres des universités d'Aix Marseille. Si ce projet suscite une adhésion rapide des membres des conseils d'administration, c'est parce que la LRU change la donne pour les trois universités. D'abord, en modifiant les principes de gouvernement des établissements, elle est vue comme permettant le gouvernement d'une université de très grande taille. L'argument est de poids : c'est un de ceux qui étaient utilisés par les opposants à la fusion qui soulignaient que la loi Savary de 1984, par ses dispositions, ne fournissait pas un cadre institutionnel adapté à la gestion d'une université de 70 000 étudiants. Ensuite, les possibilités nouvelles de financement par des acteurs privés mises en place par la loi sont vues comme plaçant les universités en compétition les unes avec les autres. Le contexte local de fragmentation disciplinaire est là encore un élément important du diagnostic : en concurrence sur certains diplômes, notamment en sciences et en sciences économiques, les trois présidents font le constat que chaque établissement a plus à perdre qu'à gagner à développer des stratégies propres dans la recherche des financements privés et dans l'attraction des étudiants. Les scientifiques qui ont touché du doigt les limites de la coopération inter-universitaire, sont sensibles à ces arguments. Ce ne sont cependant pas les seuls. À terme, l'absence de fusion est perçue comme recouvrant un risque de développement des concurrences. En effet, de par les disciplines qu'elles réunissent, certaines universités semblent mieux placées que d'autres pour attirer les fonds privés. Depuis les autres établissements, l'université de la Méditerranée qui regroupe notamment l'ensemble de la médecine, une partie des sciences et une partie des sciences économiques, soit des disciplines attractives pour les financeurs, semble en position très favorable. La mise en œuvre de la loi LRU peut la renforcer et lui permettre d'étendre les disciplines qui y sont enseignées. Le président d'une université souligne ce risque :

« Si nous allions seuls à la mise en place de la loi LRU, il y avait des risques que les établissements entrent en concurrence les uns avec les autres, voire même que ces concurrences se renforcent. Le doyen de la faculté de droit est tout à fait conscient du risque, si la fusion ne se fait pas, qu'il y ait dans dix, vingt ou trente ans, une faculté de droit à l'université de la Méditerranée par exemple. Vous savez, la faculté de médecine à Marseille, elle a été constituée dans les années 1930 seulement. Et si vous regardez les effectifs aujourd'hui, je pense qu'ils ont autant d'étudiants que la faculté de médecine de Montpellier, fondée au Moyen-Âge. Cela, ce sont les effets de la métropolisation et il est difficile de lutter contre. »

La fusion évite donc une concurrence, jugée suicidaire, entre les établissements d'un même site. Elle est également présentée comme une réelle chance sur le plan budgétaire. Cette option devrait permettre en effet de dégager des marges de manœuvre tant sur le plan administratif que pédagogique. Sur le plan administratif, d'abord, des économies d'échelle sont attendues : un établissement unique permettra de limiter le nombre de services et de personnels impliqués et de dégager des marges de manœuvre pour faire face aux nouvelles compétences dévolues par la loi LRU. Sur le plan pédagogique, la fusion doit également permettre de rationaliser l'attribution des cours et de dégager du temps pour les enseignants chercheurs. Les promoteurs de la fusion espèrent ici trouver des ressources pour mettre en place les récentes initiatives ministérielles, comme le plan Licence, qui doivent s'opérer à moyen constant.

Singulièrement, la fusion rencontre presque moins d'opposition que le PRES au sein des établissements. Les syndicats IATOS qui avaient par exemple voté contre le projet de PRES au conseil d'administration de l'université Paul Cézanne la soutiennent. La fin programmée du PRES met fin au détachement de personnels qui cristallisait leur opposition. Les syndicats étudiants, sensibles aux possibilités de rationalisation des services aux étudiants qu'elle ouvre, y sont également favorables. Là encore, l'université unique clôt les inquiétudes : avec la constitution d'un seul établissement, les risques de formations d'excellence délivrées par une entité autonome des universités se dissipent. Les représentants des disciplines qui sont fragmentées entre les établissements, parce qu'ils ont fait l'expérience de la concurrence et de la dispersion, parce qu'ils partagent les mêmes laboratoires et les mêmes publics étudiants, la soutiennent vivement. Les disciplines, comme le droit, les lettres ou les sciences humaines et sociales, qui sont à l'intérieur d'un seul établissement sont finalement celles qui doivent être le plus convaincues. Elles courent le risque d'une marginalisation au sein du futur établissement et de ne pas peser lourd face aux sciences et à la médecine, gros pourvoyeur de contrats de recherche et, potentiellement, capables d'attirer les fonds privés. Sensibles au projet, leurs représentants ne s'opposent cependant pas au projet de fusion.

2.2. Les partenaires locaux, entre oppositions et soutiens actifs

Les oppositions les plus vives se situent à l'extérieur de la communauté académique. La mairie d'Aix-en-Provence aussitôt le projet de fusion annoncée fait part de sa plus vive inquiétude. Elle craint de perdre son statut de ville universitaire en voyant le siège de l'université s'implanter à Marseille. L'université Paul Cézanne a en effet sa direction à Aix en Provence, les deux autres présidences étant majoritairement sises à Marseille. L'équilibre entre les deux villes est cependant précaire : le président de l'université de Provence a par exemple un bureau à Aix-en-Provence et un conseil d'administration sur deux n'a pas lieu à Marseille. La crispation aixoise trouve son origine dans l'histoire : plus qu'ailleurs peut-être, l'université a une importance décisive dans la cité. Elle constitue, avec la cour d'appel, l'un des deux piliers de l'identité aixoise, ville « *d'universitaires et d'avocats* », pour reprendre le mot de l'adjoint au maire chargé de l'enseignement supérieur. Les étudiants constituent, de plus, une part très importante de la population aixoise. La mairie s'oppose donc très vivement au projet. Elle le signifie aux présidents qui en prennent acte sans cependant bouleverser leur dessein. La poursuite du processus de fusion conduit la municipalité à durcir sa position. La mairie aixoise envoie une lettre au Président de la République, lui demandant des assurances quant à la localisation du futur siège de l'université. Elle fait également voter une motion au sein de la structure intercommunale, la Communauté du pays d'Aix, bloquant les crédits prévus pour la réalisation du contrat de projet État-région, jusqu'à ce que des assurances soient données quant à la localisation du siège de l'université. Le renouvellement de certains baux emphytéotiques permettant aux universités de profiter de locaux municipaux est également remis en cause. Les présidents d'université font cependant front commun pour ne pas céder aux demandes du personnel politique local. Ils tentent de rassurer les conseillers aixois sans cependant prendre d'engagement quant à la localisation du siège de l'université. Refusant l'interventionnisme de la mairie, ils poursuivent leur processus de réflexion en soulignant, pour certains, que le blocage des crédits affectés aux universités est une menace bien difficile à tenir devant un électorat. La proximité des échéances municipales, les incertitudes planant sur la réélection du maire UMP de la commune les conduisent à adopter une position attentiste.

L'opposition aixoise tranche avec le soutien apporté par les autres collectivités au processus de fusion. La ville de Marseille y voit une opportunité historique d'accroître la visibilité internationale de ses établissements d'enseignement supérieur, mais aussi de rationaliser le partenariat entre la ville et ses établissements universitaires. À l'image des autres métropoles françaises, la ville de Marseille s'est lancée dans une politique de soutien actif à ses universités dans les années 1990. Le travail à accomplir est cependant d'importance. La dispersion géographique entre les sites est, à Marseille, extrême : les universités sont implantées près de la gare Saint-Charles, à Luminy, à Saint-Jérôme, dans les quartiers Nord ce qui affecte considérablement la lisibilité de la carte universitaire marseillaise. Les taux de poursuite d'études dans le supérieur des jeunes Marseillais sont de plus inférieurs à ceux qu'on trouve dans les plus grandes villes de France. La Ville doit donc développer transports et logements étudiants pour renforcer l'attractivité des formations marseillaises dans l'ère métropolitaine, mais aussi sur le plan régional et national. Elle soutient donc les universités par le développement d'infrastructures. Elle cherche également à s'engager dans une politique de soutien à la recherche et à l'enseignement. La fragmentation institutionnelle est à ce titre un obstacle majeur. Elle induit, pour la ville, une réelle difficulté à sélectionner les projets portés par les universités et conduit au saupoudrage des crédits. Chaque établissement bénéficie en effet de subventions comparables. La réunion des universités d'Aix Marseille est soutenue parce qu'elle est perçue comme une possibilité de rationaliser les crédits alloués à l'université en permettant le ciblage des interventions. La ville de Marseille, forte de son statut de métropole, de son attractivité et de sa population, ne partage pas les inquiétudes d'Aix-en-Provence sur la localisation du siège de l'université. Même si elle n'y a été nullement associée, elle soutient donc activement le projet de fusion.

Le Conseil général des Bouches du Rhône et la région PACA soutiennent la constitution d'un seul établissement pour des raisons de visibilité internationale accrue et de rationalisation des liens entre universités et collectivités locales. Pas plus que la municipalité marseillaise, élus et administratifs départementaux et régionaux n'ont été associés aux discussions sur la fusion des établissements. Prêts comme la municipalité à soutenir les établissements, ils ont cependant le souci de ne pas trop financer une compétence qui n'est pas la leur. Le Conseil général cherche à se recentrer sur les nouvelles compétences qui lui ont été transférées. L'institution départementale souhaite cependant un rapprochement entre université et grandes écoles marseillaises. La région, elle aussi, cherche à ne pas trop s'engager dans le financement universitaire, mais soutient ce projet de fusion. À l'image de la municipalité marseillaise, elle y voit la possibilité de rationaliser l'allocation des financements régionaux.

Les acteurs économiques sont complètement absents de ce processus. Impliqués dans les nombreux pôles de compétitivité que compte la région d'Aix Marseille, ils ne bénéficient pas de liens solides avec les directions des universités. Les relations permettant la constitution des pôles sont nouées avant tout avec les directeurs de laboratoires sur des projets *ad hoc*. Les laboratoires universitaires sont ainsi particulièrement impliqués dans les pôles Solution communicantes sécurisées, Risques et Capénergies. La volonté de structurer les liens entre les instances dirigeantes et le monde de l'entreprise émane bien plus des directions des établissements que des acteurs économiques eux-mêmes. Elles voient en effet d'un mauvais œil le développement direct de relations entre monde économique et laboratoires qui permettent aux laboratoires d'échapper partiellement à la définition d'une politique scientifique de l'université. La Chambre de commerce et d'industrie n'est pas non plus une pièce essentielle du développement du projet de fusion. Cette absence est d'autant plus remarquable que la structure consulaire dispose de relations avec les trois universités d'Aix

Marseille, *via* Aix Marseille Universités et une convention mise en place pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Le projet de fusion est donc la conséquence directe de la promulgation de la nouvelle loi. Renouvelant les possibilités de gouvernement, mais aussi le diagnostic qui est porté sur la situation d'Aix Marseille, les présidents d'université et leurs vice-présidents chargés de la coopération inter-universitaire, initient seuls cet ambitieux projet. Ils ne rencontrent pas de véritables oppositions au sein de leurs établissements. Seule la Ville d'Aix-en-Provence refuse le projet. Si la municipalité aixoise met bien tout en œuvre pour que le projet échoue, ses possibilités réduites d'action ne le mettent pas en cause. Le Grand bond en avant vers l'université unique est donc décidé ; il reste à en organiser les modalités.

2.3. Des structures ad hoc pour marcher vers la fusion

Si la décision d'engager les universités vers la fusion a été prise très rapidement par les présidents et vice-présidents des trois universités, le processus qui doit permettre la constitution d'un établissement unique pose toute une série de problèmes : d'abord et immédiatement la question de l'avenir du PRES ; ensuite des procédures à mettre en place pour marcher vers la fusion.

Conçu comme un lieu d'institutionnalisation et de développement des coopérations inter-universitaires, le PRES est mis en cause par la décision de réunir Aix Marseille I, II et III. Il perd en effet sa raison d'être : dès lors que les établissements ont décidé de fusionner, nul besoin d'institutionnaliser leur coopération. La structure aurait cependant pu être utilisée comme une étape qui permette d'aller progressivement vers la fusion. Le calendrier, très court, fixé par les présidents discrédite cependant cette option : les universités doivent s'engager dans un processus de rapprochement rapide pour réunir leurs forces en septembre 2009 ou au plus tard au 1^{er} janvier 2010. Le PRES est donc mis de côté par les équipes dirigeantes. Les coopérations, notamment sur le domaine technique sont poursuivies : les réseaux de communication d'Aix et de Marseille sont ainsi regroupés. La poursuite de ces coopérations permet cependant aux universités de prendre la mesure des difficultés techniques de la fusion. Sur le plan de la gestion, les établissements n'ont, par exemple, pas configuré de la même façon leurs logiciels de gestion du personnel et d'inscription de leurs étudiants. Les missions du PRES ne sont cependant pas développées. Ses règles de gestion sont même réformées : alors que l'élection d'un président n'appartenant à aucune des trois universités était prévue, les présidents d'université décident d'exercer cette charge à tour de rôle. Ils cherchent, par-là, à éviter l'autonomisation de la structure, vue comme un obstacle à la fusion. Le PRES Aix Marseille Université n'est donc pas utilisé comme un marche-pied vers le regroupement, il est au contraire perçu comme pouvant être à terme un obstacle.

D'autres structures sont mises en place pour travailler à la réunion des universités d'Aix Marseille. Les présidents des trois universités cherchent ici à associer des membres de leur établissement au processus. Ils partagent l'idée que si l'initiative gagnait à être impulsée par quelques-uns, une gestion très élitiste du processus de fusion pourrait le condamner. Quatre groupes de travail sont donc mis en place pour piloter le rapprochement : le premier porte sur la gouvernance de l'université ; le deuxième sur l'enseignement ; le troisième sur la recherche et la valorisation ; le quatrième enfin sur les relations avec les partenaires socio-économiques. Ces groupes réunissent à parité sept membres des trois établissements. Ils sont doublés par des cellules de réflexion interne, mises en place à l'intérieur de chacun des établissements pour nourrir la réflexion des groupes inter-universitaires. Des groupes de travail plus opérationnels sont également constitués autour de la discussion de compétences techniques comme le

patrimoine, les finances, la communication. Un comité de pilotage pour la fusion assure la coordination entre ces différentes structures *ad hoc*. Le premier, celui qui porte sur la gouvernance de l'université, commence avant les deux autres son travail. La définition de modalités de gouvernance commune est en effet un épineux dossier. La loi LRU réforme profondément les possibilités ouvertes. C'est en effet à chaque établissement de définir ses propres règles d'organisation interne. Les trois universités ont ensuite des cultures de gouvernement très différentes les unes par rapport aux autres. L'université de Provence, qui regroupe les lettres, les sciences humaines et une partie des sciences, a une tradition de gestion centralisée. L'université Paul Cézanne, à l'inverse, se caractérise par une décentralisation forte. Les composantes ont un pouvoir important. L'université de la Méditerranée dispose d'un modèle de gouvernement intermédiaire, alternant centralisation sur certains dossiers et forte décentralisation sur d'autres. Si les travaux des groupes de réflexion sont encore en cours, c'est cette dernière option qui semble recueillir le plus d'assentiment. La forme institutionnelle prise par le nouvel établissement constitue le second dossier important. L'option qui semble se dessiner est celle d'une constitution de cinq départements (langues, lettres et sciences humaines et sociales, droit, sciences et technologie, santé, économie et gestion), agrégeant ensuite des unités de formation et de recherche.

Les discussions engagées sont marquées par le souci d'associer les équipes des établissements. Les vice-présidents chargés des relations inter-universitaires font ici un important travail de communication auprès des laboratoires de recherche et des équipes d'enseignants chercheurs. Si l'adhésion de chaque conseil d'administration a été obtenue sans peine, quelques obstacles semblent pourtant se dresser sur le chemin de la fusion. La loi LRU constitue le premier. Elle a suscité une mobilisation étudiante au sein de l'université de Provence qui a été bloquée pendant plusieurs semaines par les syndicats étudiants jusqu'à l'intervention des Compagnies républicaines de sécurité. Le débat sur la loi LRU peut tendre les discussions, assimiler la fusion à la loi et susciter de nouvelles oppositions. Le renouvellement des instances dirigeantes est une autre menace pour le regroupement. L'université de Provence a, la première, renouvelé son équipe dirigeante. Le nouveau président est favorable au processus de fusion. L'université de la Méditerranée a, elle aussi, procédé à des élections. L'établissement a reconduit son président, Yvon Berland, ardent défenseur du processus de fusion. Aix Marseille III a vu l'élection du juriste Marc Péna à sa tête. Si aucune liste dans les trois établissements n'a remis en cause le processus de fusion, si les trois présidents élus en sont des partisans, il reste qu'ils devront construire leur coopération. Des différences dans l'appréciation des rythmes à soutenir sont perceptibles. Si certains veulent aller au plus vite à la fusion, d'autres insistent sur la nécessité de prendre le temps de construire des bases solides.

Initiée par le haut, la fusion des universités d'Aix Marseille s'opère donc en marginalisant le PRES. Présidents et vice-présidents préfèrent mettre en place des groupes de travail *ad hoc* qui leur permettent d'associer un plus grand nombre d'acteurs universitaires. Le PRES d'Aix Marseille est donc presque mort-né : il a vocation à disparaître dès que la fusion, si elle s'opère, sera réalisée. Il pourrait cependant renaître avec un périmètre géographique et institutionnel plus large : les entretiens montrent bien que les interviewés envisagent de constituer un pôle plus large, regroupant universités et grandes écoles. L'aire retenue ne fait cependant pas l'objet d'un consensus : si la structure associera, sans grand doute, l'université d'Aix Marseille et les grandes écoles du site marseillais, son ressort géographique est lui beaucoup plus incertain. La région PACA promeut un PRES régional. Le projet niçois d'une structure avec Turin et Gênes pourrait contrarier cette ambition. Des coopérations sont également évoquées avec Avignon, Montpellier, voire avec des universités d'autres pays du pourtour de la Méditerranée.

Conclusion

Si Aix Marseille Université initie donc un processus de fusion entre les trois établissements, le PRES n'est cependant pas utilisé comme un marche-pied. La décision de rapprochement des universités prise, il est au contraire marginalisé dans le processus de regroupement. La loi LRU permet d'inscrire la fusion sur l'agenda des présidents d'université. Elle n'explique cependant pas le processus de fusion engagé. Ce dernier est bien plus, et paradoxalement, le résultat des conflits qui ont présidé à la naissance des trois universités d'Aix Marseille. Ce sont eux en effet qui sont à l'origine de la fragmentation disciplinaire et de la dispersion géographique des trois universités, véritables motrices de la fusion. Ce double handicap explique les premières associations, décisives, entre scientifiques. Par la fréquentation de laboratoires communs, par le montage de formations communes, les scientifiques d'Aix Marseille fabriquent des habitudes de coopération. C'est encore la fragmentation disciplinaire qui pousse les universitaires à constituer le seul PRES strictement universitaire de France pour régler leurs problèmes de coopération. C'est enfin la fragmentation institutionnelle qui fait que la concurrence croissante instiguée par la loi LRU dans la recherche des sources de financement est ressentie comme une menace pour la pérennité des trois établissements. Cette marche à la fusion n'est cependant possible que parce que les présidents d'université ont vu leur pouvoir très largement consolidé dans les années 1990. Ce sont eux en effet qui initient le processus de rapprochement entre les universités. Sans longue marche des universités donc, pas de grand bond en avant.

Cette recherche d'une intégration universitaire très forte a cependant son revers. Conçus par des universitaires pour les universitaires, le PRES et le projet de fusion marquent une clôture très nette entre cette communauté et les autres acteurs. Les grandes écoles ont d'abord été exclues du processus, même quand la fusion n'était pas à l'ordre du jour. Les collectivités locales et les intérêts économiques n'ont pas eu beaucoup plus voix au chapitre. Même quand elles ont développé des stratégies d'opposition très forte, les premières n'ont pas réussi à forcer les portes du conclave universitaire. Les seconds, pas invités, n'ont pas cherché non plus à y entrer. La perspective, une fois la fusion réalisée, de reconstituer un PRES au périmètre géographique et institutionnel plus large devrait permettre de développer ces liens avec des acteurs non universitaires. L'étendue de son périmètre en fera une structure plus ou moins équilibrée. Si le PRES ne devait regrouper que des établissements de l'académie d'Aix Marseille, il serait marqué par un très fort déséquilibre entre un poids lourd, l'université d'Aix Marseille, deux grandes écoles et une université d'Avignon qui ne dispose que d'un nombre très faible d'étudiants. Seule une extension de périmètre au-delà de l'académie permettra de faire contre-poids au poids lourd qu'Aix Marseille est en train de constituer.

Gérer la complexité par projet ?

UniverSud Paris et la rationalisation du potentiel sud francilien

Cécile Crespy
Maître de conférences à l'Université de Paris 13
Centre de Recherche sur l'Action Locale
Équipe d'Accueil 3968

Jérôme Aust
Chargé de recherche FNRS
Centre de sociologie des organisations
UMR 7116 (Sciences Po / CNRS)

Introduction

La constitution d'un PRES en Île de France peut *a priori* apparaître complexe. La région concentre 30 % du potentiel français d'enseignement supérieur et de recherche⁹. Quels que soient les indicateurs retenus pour mesurer le poids scientifique ou technologique de la région (OST, 2006), celle-ci fait figure de poids lourd à l'échelle nationale et européenne. Revers de cette richesse, un déficit majeur d'organisation marque la région. Le découpage des universités en 1968, plus marqué par des logiques politiques qu'universitaires, a donné naissance à des établissements fortement concurrents. La constitution de nouvelles universités dans les années 1990 n'a pas permis une rationalisation de la carte universitaire francilienne. Des rapports successifs (Cour des Comptes, 2007) ont ainsi pointé la nécessité d'une profonde réorganisation du système d'enseignement supérieur francilien. Cette situation de richesse, mais de désorganisation semble presque renforcée dans le sud de la région. Le plateau de Saclay concentre en effet un bon nombre de fleurons du dispositif français de recherche et d'enseignement supérieur. L'une des premières universités scientifiques de France, Paris XI, des grandes écoles de très grande réputation y sont présentes. Le CNRS et le CEA y ont des implantations majeures. Signe de cette richesse institutionnelle, le PRES UniverSud Paris est l'un de ceux qui compte le plus grand nombre de membres. En mars 2008, il rassemble 22 établissements qui sont associés dans des relations à géométrie variable. Cinq ont le statut de membres fondateurs : c'est le cas de l'université Paris XI, de l'université Versailles Saint-Quentin (UVSQ), de l'École normale supérieure de Cachan (ENSC), de l'École Centrale de Paris, de l'École supérieure d'électricité (Supélec). Dix sept n'ont « que » le statut de membres associés. Parmi eux, certains sont impliqués dans leur totalité : c'est le cas d'AgroParisTech, de l'École nationale vétérinaire d'Alfort, de l'École nationale du paysage de Versailles. D'autres ne sont associés qu'au titre d'une de leur composante présente dans le Sud

⁹ Ces régions ont été identifiées au regard de trois indicateurs (part des étudiants, part des étudiants de troisième cycle, part des chercheurs et enseignants chercheurs pour chaque région).

francilien. C'est le cas de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) pour le compte des centres de Paris, de Jouy-en-Josas et Versailles, du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) pour le compte du centre d'Antony, de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) pour le compte de ses laboratoires franciliens, de l'Institut national des télécommunications d'Évry, de l'université d'Évry-Val d'Essonne, du Génomôle d'Évry, de l'École des mines de Paris pour le compte de son laboratoire d'Évry sur les matériaux, de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, d'Hautes études commerciales, de Polytechnique, de l'Institut d'optique *Graduate School*, de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, du synchrotron Soleil et de l'IRD.

Associant des établissements de statuts divers (des universités, des grandes écoles pour certaines privées comme Supélec, des centres de recherche ou une agence) dont certains ont une visibilité internationale, regroupant un nombre important de membres, le PRES aurait pu se limiter à des coopérations inter-universitaires. Il semble que la voie inverse ait été promue. Ambitieux, le projet constitutif du PRES cherche à s'émanciper de la gestion de services en commun pour promouvoir une stratégie d'intégration originale, basée d'une part sur une très forte asymétrie entre les membres du conseil d'administration (1) et d'autre part sur une gestion de la coordination qui passe par la mise en place de projets fédératifs (2). Les premiers pas du PRES montrent que ce projet ambitieux, s'il est soutenu par les représentants des intérêts économiques et les collectivités locales, suscite également doutes et interrogations quant à sa viabilité (3).

1. Une structure asymétrique

UniverSud repose sur des relations inégalitaires entre ses membres. Cette caractéristique a créé des tensions qui expliquent pour partie le périmètre actuel du PRES ; des établissements, d'abord engagés dans les négociations se sont tournés vers d'autres structures (1.1). L'asymétrie des relations entre les membres dessine des associations à géométrie variables, qui pour souples qu'elles soient, ne réunissent pas à réunir l'ensemble des acteurs présents sur le plateau de Saclay et risque d'impacter fortement le développement futur du PRES (1.2).

1. 1. S'associer et (s)'exclure : les contours fluctuants du périmètre du PRES

Le PRES UniverSud Paris relève avant tout d'une initiative académique entre quelques universités et une grande école, associant peu les collectivités territoriales. Le processus de gestation n'a pas été sans tensions et difficultés puisque des cinq membres fondateurs associés aux premières négociations, seuls trois sont encore présents au moment de la création du PRES.

Avant la création du PRES, le Sud francilien n'était pas vide de structures de coopération (CNER, 2005). Un pôle européen UniverSud, rassemblant déjà Paris XI, l'UVSQ, l'ENSC, l'université d'Évry, Supélec, l'Institut d'optique et l'IUFM de Versailles, a été ainsi créée en 1990. Il n'a pas constitué un lieu d'apprentissage que ses membres ont cherché à pérenniser à travers le PRES. Au contraire, il a fait figure de repoussoir. Il a cependant hébergé le PRES à ses débuts et a disparu depuis avril 2007. Pour le président du PRES, il n'existe aucune filiation entre le pôle européen et le PRES : ce dernier s'est constitué

autour de la recherche alors même que le pôle européen n'en a jamais fait un axe de structuration et que les établissements ont préféré en faire une coquille vide.

Les discussions autour de la constitution d'une structure réunissant les établissements du Sud francilien ont débuté avant même l'adoption du Pacte pour la recherche. Elles ont commencé après la fin de la présidence de Xavier Chapuisat à l'Université Paris 11. Celui-ci a reçu mandat des présidences de quatre universités – Paris XI, Paris XII, Évry et l'UVSQ – et de la direction de l'ENS Cachan par une lettre de mission du 4 octobre 2004. Xavier Chapuisat a été le porteur du PRES avant d'en devenir le président. Ces discussions s'inscrivent plus généralement dans un contexte de réflexions qui s'observe tant au niveau national (notamment au sein de la Conférence des présidents d'université où il est question des PRES depuis 2003) qu'en Île-de-France plus particulièrement. Des réflexions concernant la carte universitaire ont débuté en 2004 auprès des chefs d'établissements, notamment parmi les présidents d'université. Peu à peu, s'est dégagée l'idée de regroupements d'établissements dans Paris intra-muros. Ces projets ont poussé les établissements de la périphérie à s'organiser et à prévoir des projets de collaboration. Au cours de ces discussions, le conseil régional d'Île-de-France a été peu présent, si ce n'est le vice-président en charge des questions de recherche qui a émis l'hypothèse d'une réorganisation alliant le centre et la périphérie. Tardive, la proposition n'a pas été retenue par les présidents d'universités et les directeurs d'écoles. Avant l'adoption du Pacte pour la recherche, l'option d'une structure réunissant les universités du Sud francilien semble donc actée. Elle connaît une institutionnalisation dans le PRES UniverSud Paris. Pourtant, le processus de genèse du PRES est marqué par les conflits entre les membres fondateurs.

Les premières discussions associent les établissements qui sont déjà en contact pour réfléchir à un projet de regroupement. Les présidences de Paris XI, de Paris XII, d'Évry, de l'université Versailles Saint-Quentin et de la direction de l'ENS Cachan entament les discussions. Des tensions entre les membres contribuent cependant à faire éclater ce groupe promoteur de la création. La question des critères utilisés pour calculer la place de chaque établissement dans le conseil d'administration constitue en particulier la pierre d'achoppement du projet. Le Pacte pour la recherche adopté en 2006, la Direction générale de l'enseignement supérieur, en la personne de son directeur, Jean-Marc Monteil, presse en effet Xavier Chapuisat de proposer un projet. Des négociations commencent donc dès juin 2006 pour définir les compétences et la composition des instances de gouvernement du PRES. Rapidement, les intérêts des établissements divergent. Si Paris XI a intérêt à ce que son potentiel de recherche soit pris en compte dans le calcul des sièges, Paris XII milite, à l'inverse, pour que ce soit le poids des étudiants. La première option aboutit à une forte représentation de Paris XI. L'université du Sud francilien dispose de 104 unités de recherche dont la plupart sont des unités mixtes de recherche l'associant au CNRS (soit près de 4% de la recherche publique française) ; l'université Paris XII compte près de 60 laboratoires dont une vingtaine d'UMR. À l'inverse, si le critère du nombre d'étudiants est retenu, le partage des sièges est beaucoup plus égal : les deux établissements disposent d'effectifs comparables (26000 étudiants pour Paris XI contre 31 000 pour Paris XII). La vocation prioritaire du PRES à structurer la recherche aboutit à ce que le critère recherche soit favorisé sur le critère formation. Paris XII sort alors du processus de constitution bien que les UFR de médecine *via* le Centre hospitalo-universitaire entretiennent des liens forts avec les universités du Sud francilien. Le choix est donc fait d'avancer sans Paris XII : le temps devient un argument dans la construction du projet. Les acteurs en présence choisissent de poursuivre leur démarche

afin de ne pas être pénalisés, quitte à inclure d'autres partenaires par la suite. L'intégration de Paris XII dans le PRES Paris-Est clôt le projet de son rattachement à UniverSud Paris¹⁰.

La participation de l'université d'Évry au PRES est également sujette à des revirements importants. Associé aux premières discussions nouées avant l'adoption du Pacte pour la recherche, l'établissement se retire une première fois du processus de constitution. Un changement de présidence semble expliquer ce revirement. Il apparaît de plus partagé entre les représentants des sciences dures, favorables au rattachement à UniverSud et ceux des sciences humaines et sociales, plus circonspects quant à son opportunité. L'université d'Évry est cependant représentée dans le PRES *via* une structure à laquelle elle est très directement associée, le génopôle d'Évry.

Deux des cinq initiateurs du projet étant sorti du processus, le choix est fait de déposer les statuts et d'avancer dans la constitution du PRES. D'autres établissements ont rejoint la structure en cours de constitution. C'est le cas de Centrale et de Supélec : d'abord, membres associés, les deux écoles d'ingénieurs ont ensuite accédé au rang de membres fondateurs. Les deux écoles ont signé un accord-cadre de coopération en décembre 2005 (création d'un GIS), et ont reçu le label Carnot en mars 2007 – C3S (Centrale-Supélec, Science des Systèmes). Si le nombre de membres fondateurs reste limité, des membres associés nombreux sont venus s'ajouter. Le processus de constitution n'a pas été linéaire et il a connu une réelle montée en puissance. Réunissant des universités et des grandes écoles, le PRES UniverSud peut initier des coopérations intéressantes. Le fait que Centrale et Supélec¹¹ y participent sans être, par ailleurs, membres de ParisTech est le signe de l'attractivité du PRES. Ce choix exclusif d'UniverSud est d'autant plus significatif, qu'au moment des premières discussions sur les PRES, des contacts avaient été noués avec les deux autres projets franciliens. Pour les représentants de ces établissements, le choix d'UniverSud s'est opéré en raison de la forte compatibilité entre la politique de leur établissement et le projet de PRES. L'intégration tardive au PRES en tant que membre fondateur n'est pas ici symptomatique d'une adhésion à reculons. Elle s'explique par des problèmes de calendrier : la labellisation ministérielle s'est faite alors même que les discussions n'avaient pas complètement abouti.

1.2. Des modalités originales de gouvernement

En mars 2008, le PRES réunit donc 22 établissements associés dans des relations à géométrie variable. Un conseil d'orientation stratégique (COS) et un conseil scientifique et pédagogique (CSP) double le conseil d'administration. Le COS est chargé de la réflexion prospective et des grandes orientations à moyen et long terme. Le conseil scientifique et pédagogique a déterminé les procédures de labellisation et de soutien aux projets de recherche. Les collectivités territoriales concernées par le PRES sont représentées au sein du conseil d'orientation stratégique : les conseils généraux de quatre départements concernés par le PRES (Essonne, Hauts-de-Seine, Val de Marne, Yvelines) et le conseil régional y ont un siège. Le COS regroupe également les représentants des principaux pôles de compétitivité liés au PRES, les organismes de recherche non associés, c'est-à-dire le CEA, l'INSERM, le CNRS et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris. Enfin, le conseil scientifique et pédagogique comprend deux membres du CA, des représentants des établissements et des personnalités qualifiées extérieures sur les principales thématiques de recherche. Il donne son avis sur les projets labellisés par le PRES et la décision est arrêtée par le CA. Le conseil d'administration

¹⁰ L'Université Paris XII rejoint Paris-Est au cours de l'année 2007 en tant que membre fondateur du PRES.

¹¹ Supélec est une école organisée en réseau sur trois campus : Gif-sur-Yvette, Metz et Rennes. Pour ce dernier, l'École est membre associé de l'UEB.

retient plus directement notre attention car cette structure est en effet centrale dans le gouvernement du PRES.

Comme pour d'autres PRES (UEB ou Paris-Est), le choix d'une représentation inégalitaire des différents membres fondateurs a été fait pour le CA. Sur les 22 membres ayant voix délibérative (certains membres ont voix consultative comme les recteurs des académies de Créteil et Versailles, les présidents du COS et du CSP et les administratifs du PRES – agent comptable et secrétaire général), Paris XI, l'université de Versailles Saint-Quentin et l'ENS Cachan détiennent 14 sièges, Centrale et Supélec apparaissent en tant que consortium et ne disposent à ce titre que d'une seule voix. Pour les fondateurs, la répartition est la suivante : 7 voix pour Paris XI, 4 voix pour l'UVSQ et 3 voix pour l'ENSC. Pour les membres associés, tous ne sont pas représentés directement mais par l'intermédiaire de sous-ensembles, de consortium : le GIS sciences et technologies du vivant et de l'environnement, le pôle scientifique d'Évry Val de Seine et le consortium École Polytechnique, Institut d'optique Graduate School et HEC. Il a été prévu dans le décret de création que le CA pouvait comprendre au maximum 27 membres, ils ne sont que 22 pour l'instant. De même, les fondateurs disposent d'au minimum 14 représentants et les membres associés au maximum 6¹². Le CA comprend également un bureau constitué de représentants de l'ENS Cachan, de l'université Versailles Saint-Quentin et de Paris XI (soient les trois premiers membres fondateurs) et d'un représentant des membres associés. Au sein du bureau comme au sein du conseil d'administration, une prééminence forte est donc accordée aux membres fondateurs.

Le fonctionnement du CA présente des modalités originales puisque l'inégalité du poids des fondateurs a été entérinée, les membres associés sont représentés au sein de consortiums qui supposent des ajustements en amont et différents niveaux d'intégration avec la distinction fondateurs et associés, en accordant une prééminence aux fondateurs. Le CA n'est pas encore complet et sa composition est extrêmement cadrée par les statuts. Des dispositions ont été arrêtées pour permettre l'ouverture sans remettre en cause le fonctionnement du PRES. Les grands organismes fortement implantés sur le plateau de Saclay ne sont par ailleurs membres que du conseil d'orientation stratégique.

Ces modalités originales de gouvernement peuvent apparaître comme des facteurs de fragilités. L'absence du CEA et du CNRS du PRES peut constituer un premier problème. Pour les membres, elle n'en est pas un car les coopérations développées au sein du PRES prennent, pour base des coopérations existantes dans lequel CNRS et CEA avaient toute leur part. « *Les flux naturels de coopération* » pour reprendre l'expression de certains des interviewés irriguent ici le PRES. De ce point de vue, le PRES apparaît comme une structure à même de durcir, de donner davantage corps à des coopérations existantes tout en les dépassant. Le nombre des participants au PRES, parfois présentés comme un facteur de fragilités (IGAENR, 2007), n'est pas dans les entretiens considéré comme tel. Néanmoins, il peut peser sur le processus en cours de diverses manières. Le CA ne compte que 22 des 27 membres prévus par les statuts. Des dispositions ont été arrêtées pour permettre l'ouverture du PRES sans remettre en cause son fonctionnement. L'extension du nombre d'associés, et *a fortiori* de membres fondateurs, met cependant en cause la capacité des membres fondateurs à contrôler la structure. S'il n'est pas en lui-même une difficulté, l'extension du nombre de membres rend nécessaire la présence d'un projet partagé. En son absence, le PRES peut être cantonné à une structure faisant de l'interuniversitaire. Ce risque peut d'autant plus se manifester, que certains membres fondateurs, du fait de leur taille et de leur excellence en

¹² Le CA compte quatre personnes qualifiées.

matière de recherche sont à la fois visibles au niveau international et performants en matière de recherche. Paris XI, par exemple, semble pouvoir faire cavalier seul, contrairement aux établissements de petite taille. Ce dernier établissement constitue donc un acteur pivot et moteur du développement d'UniverSud Paris.

Bien plus que la taille, les changements de présidence dans les universités constituent un risque certain pour l'avenir du PRES. Le processus est loin d'être complètement irréversible et la construction de la structure repose sur une volonté politique des présidents, directeurs et responsables d'établissements. Les élections qui viennent de se tenir ne remettent cependant pas en cause le PRES à court terme. La présidente de l'université Versailles-Saint Quentin, favorable au PRES, vient d'être réélue. Les élections à Paris XI, début 2009, seront décisives. Comme le laisse penser les élections qui se sont déjà tenues au sein des autres universités, il y a de fortes chances que les candidats, extérieurs au processus de genèse, n'affichent pas tous la même vision quant à l'intégration de leur établissement au sein d'un PRES. D'autres difficultés se posent : la première, qui n'est pas spécifique à UniverSud Paris mais particulièrement prégnante sur ce site, est celle de l'articulation avec les dispositifs existants, notamment les RTRA. La seconde concerne les membres associés qui pour certains d'entre eux sont aussi membres d'un autre PRES. À ce titre, une nécessaire articulation avec les autres PRES est à prévoir : un même établissement ne peut en effet transférer les compétences à deux EPCS distincts. Si des coopérations sont ici à prévoir avec ParisTech sur les projets de recherche, rien n'est encore formalisé.

Structure inégalitaire dans la représentation de ses membres, le PRES UniverSud tente de dépasser la coopération inter-universitaire. Pour ce faire, il mise sur un dispositif original.

2. Un PRES de projet

Refusant de se limiter à l'organisation de la coopération inter-universitaire, le PRES UniverSud parie sur une rationalisation des activités de recherche et d'enseignement par des appels à projets. Déjà mise en place dans le domaine de la recherche, priorité du pôle (2.1.), la procédure devrait être étendue à l'enseignement (2.2).

2. 1. Fédérer les activités de recherche en soutenant des projets

Si le PRES fait de la recherche une priorité, ses membres n'ont pas inclus la signature unique des publications scientifiques dans les compétences du PRES. La mesure est cependant à l'agenda de la structure : le conseil d'administration est amené à statuer prochainement sur ce sujet. Cependant, il ne semble pas y avoir de consensus entre les membres. Cette absence de consensus est d'autant plus forte que la signature scientifique n'est pas une norme stabilisée au sein d'un même établissement compte tenu des hybridations institutionnelles.

Plusieurs éléments ont été pris en compte dans la circonscription des compétences. Les promoteurs du PRES semblent avoir cherché à éviter la mise en place d'une structure disposant de compétences propres se superposant aux établissements. Cette volonté est perceptible dans le discours des initiateurs du PRES qui mettent l'accent sur la nécessaire valeur ajoutée de l'exercice des compétences du PRES. De manière peut-être plus nette, il se lit aussi dans ses documents constitutifs. Les statuts annexés au décret constitutif font le choix de favoriser l'émergence de pôles thématiques de coopération et non de préciser la dévolution

de compétences générales. Pour ce faire, le choix a été fait d'organiser le PRES autour d'axes de recherche pour lesquels une complémentarité était possible entre les établissements. Des discussions entre les chefs d'établissement et le porteur du projet, Xavier Chapuisat, ont été entamées entre l'automne 2004 et l'automne 2005 : le comité de pilotage mis en place s'est réuni une fois par mois. Quatorze thématiques de recherche ont ainsi été identifiées. Pour être retenues, les thématiques devaient cumuler deux critères : réunir au moins deux membres et permettre des convergences et des synergies entre les établissements. Les points d'excellence qui ne peuvent remplir cette condition de catalyseur de partenariat n'ont pas été retenus. À l'issue de ce processus quatorze thématiques de recherche, qui sont sélectives et ne couvrent pas la totalité des champs disciplinaires, ont été retenues. Elles concernent dans leur immense majorité les sciences dites « dures » ou dans une moindre mesure les sciences et techniques en société. L'orientation scientifique d'UniverSud se lit dans les axes prioritaires de recherche dégagés (molécules et matériaux pour l'énergie, l'environnement et la santé, nanosciences et nanotechnologies, climat, environnement et développement durable, planétologie, biologie systémique et synthétique, biothérapies, développement et physiologie des plantes, imagerie cellulaire et tissulaire, médicaments, microbiologie-infectiologie, neuroValley, sciences, techniques, cultures, sociétés, ingénierie de l'information, sciences pour l'ingénieur). Si l'affichage de priorités de recherche circonscrites est neuf, le processus aboutit essentiellement à valider des coopérations qui sont antérieures à la constitution du PRES et les points forts des établissements. À ce titre, les nanosciences, qui ont fait l'objet d'une volonté politique forte de la part des chefs d'établissements, font figure d'exception. Les thématiques de recherche ne sont pas qu'affichées : elles bénéficient d'un soutien financier de la part du PRES. Là encore, les financements alloués aux équipes ne sont pas récurrents, mais font l'objet d'une procédure d'appel à projets internes. En 2007, une dizaine de projets a été soutenue à hauteur de 610 000 euros. Début 2008, un second appel d'offres a été lancé.

Structure de projet, le PRES trouve une partie de sa légitimité dans sa capacité à soutenir des projets ambitieux permettant de fédérer des activités de recherche partagées entre plusieurs établissements. Cette orientation demande cependant d'importantes ressources financières. Pour l'heure, les subventions se résument à la subvention du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et aux cotisations des membres. Pour l'année 2007, les ressources propres étaient d'un peu plus de 285 000 €. Elles proviennent pour près de moitié des trois premiers membres fondateurs : Paris XI verse 24,5% des sommes, l'université Versailles Saint-Quentin 14% et l'École normale supérieure 10,5%. Les membres associés versent quant à eux 45% des sommes alloués par les membres fondateurs. Deux appels d'offres sur les projets de recherche ont été lancés. Le premier lancé fin novembre a vu la présentation de 40 projets. 26 seulement ont été labellisés et la plupart ont fait l'objet d'un soutien financier selon des modalités et des hauteurs variables (soutien au niveau demandé, soutien conditionnel, simple labellisation, etc). L'ingénierie des pôles thématiques organisée autour de coordinateurs chargés d'organiser et d'animer ses thématiques, assistés de chargés de mission, suppose le transfert de personnels. Ce point semble constituer une source de tensions avec les établissements qui se considèrent eux-mêmes comme sous-dotés en personnels administratifs qualifiés et fortement contraints par la LOLF et la LRU. Il n'empêche que ces ressources humaines constituent un élément du bon fonctionnement de l'ingénierie coopérative.

Le financement du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche n'ayant pas vocation à se pérenniser au-delà des sommes versées au moment de la création des structures, la capacité du PRES à financer des projets ambitieux dépend pour partie de l'attitude des collectivités locales. Les villes ne devraient pas s'engager dans un soutien financier. Le PRES

semble avoir plus à espérer de coopérations avec les départements. Son large périmètre lui permet ici de solliciter quatre Conseils généraux : l'Essonne, les Yvelines, les Hauts-de-Seine, et le Val-de-Marne. Les collectivités locales ne devraient cependant pas allouer des sommes récurrentes à la structure académique. Là encore, le financement devrait prendre la forme de subventions ciblées sur certains projets. Les assemblées départementales n'ont cependant pas la même attitude face au PRES. Les Hauts de Seine, pourtant en pointe dans le financement de l'enseignement supérieur, devraient avoir un investissement limité dans cette structure. Les liens avec l'Essonne, s'ils semblent plus forts, ne devraient pas non plus se traduire par un financement important de la part du Conseil général, plus impliqués dans le financement des pôles de compétitivité et des Réseaux thématiques de recherche avancée. Les ressources limitées du PRES semblent ici constituer le principal obstacle à sa montée en puissance. Le caractère ponctuel des financements alloués par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'investissement d'institutions locales, par ailleurs engagées dans le soutien aux politiques de l'innovation, fait planer d'importantes menaces sur l'avenir d'UniverSud.

2. 2. Intégrer les formations ?

Si le soutien aux activités de recherche constitue le cœur du PRES, ses promoteurs semblent, à terme, vouloir dépasser cette ambition pour coordonner également les activités de formation.

L'axe de développement du PRES étant la recherche, la formation à la recherche, *via* les écoles doctorales, est incluse dans les missions du PRES. La structure devrait cependant également investir la coordination des formations de masters : une carte unique des masters est même envisagée. Dans les deux cas, l'échéance prévue est 2010. L'objectif est double : rendre plus lisible les formations et procéder à une rationalisation. L'investissement du PRES dans la coordination de la formation est présent dans les statuts publiés. Les textes constitutifs notent ainsi que « *l'établissement a pour missions : d'élaborer et de conduire une politique de recherche et de formation* », qu'il « *assure la coordination des activités des écoles doctorales* », qu'il fixe « *les orientations de la politique de formation, notamment en coordonnant les politiques de coordination des établissements membres au niveau des licences, en harmonisant l'offre de formation au niveau des masters* ». Une étape importante reste à franchir en la matière. La coordination des activités de recherche est certes un élément essentiel. Elle est cependant plus aisée à opérer semble-t-il et permet l'enclenchement rapide de synergies entre les membres. En revanche la coordination des offres de formation peut agir comme un révélateur des difficultés. Elle s'opère d'abord dans un contexte de baisse des effectifs étudiants. Les doublons de formation entre les établissements existent ensuite. Des crispations sont donc possibles : les intérêts directs des établissements peuvent aller à l'encontre des objectifs du PRES. Les conceptions en présence ne semblent pas nécessairement convergentes car si, pour certains, le PRES élargit l'offre de formation, pour d'autres en revanche, la question paraît plus sensible. Il convient de rappeler que des cohabilitations de diplômes existent pour les formations des membres fondateurs.

Comme pour la recherche, la stratégie adoptée pour rationaliser l'offre de formation mise sur la définition de thématiques et ne repose pas sur la délivrance de diplômes communs. Le cas de l'école doctorale l'illustre bien : il ne s'agit pas de délivrer un doctorat unique, mais uniquement d'aller vers une plus grande coordination. Tout comme pour la recherche, la plus grande intégration en termes de formation ne se fait que sur les pôles thématiques identifiés. Comme bien d'autres PRES, UniverSud Paris semble avoir d'importantes capacités d'intégration. Le projet est ambitieux : sa création ne semble pas devoir déboucher sur la

création d'un « étage » de plus. L'intégration sectorielle des intérêts et des politiques d'établissements est donc enclenchée. Il reste à cerner les potentialités d'articulation entre les politiques définies par le PRES et les programmes menés par les autres acteurs.

3. Portée et limites de la promotion de l'intégration

Loin d'être une structure strictement académique, le PRES UniverSud a développé des liens avec son environnement local. Représentants des collectivités locales et acteurs économiques sont associés à la gouvernance du PRES et regardent avec attention son développement (3.1). La capacité du PRES à promouvoir l'intégration de l'action publique reste cependant incertaine (3.2.).

3.1. Sous le regard bienveillant des acteurs locaux

Comme nous l'avons souligné précédemment, certaines collectivités territoriales sont représentées dans les structures de gouvernance du PRES à travers le COS. L'intuition mentionnée dans l'introduction générale que les PRES sont essentiellement saisis par les niveaux métropolitains et régionaux ne se confirme que partiellement. En effet, le niveau de l'agglomération n'est pas nécessairement très développé en région Île-de-France, les conseils généraux sont pour certains très présents sur ces questions : c'est donc le couple conseil régional-conseil général qui se dessine. L'hypothèse est que la plus forte intervention des conseils généraux est possible dès lors qu'il n'y a pas de concurrence des agglomérations. Celles-ci restent assez peu développées dans le sud francilien et les communes sont, pour la plupart, de taille modeste. L'organisation des universités en Île-de-France complique par ailleurs leurs relations avec les collectivités locales. En effet, le nombre de sites par établissement est important (Cour des comptes, 2007), ce qui a pour conséquence de multiplier les interlocuteurs. Par exemple, la seule université de Paris XI est présente sur quatre départements : l'Essonne, les Yvelines, les Hauts de Seine, et le Val-de-Marne. Cette difficulté est soulignée tant du côté des collectivités locales que des établissements.

Les collectivités locales n'ont pas cherché à intégrer leur position pour défendre un projet coordonné dans la constitution des PRES. Il n'y a pas eu de concertation entre elles et le conseil régional ne semble pas en position d'occuper un leadership en la matière. On observe un éclatement des intérêts locaux sur le sujet et une absence de projet collectif élaboré pour peser sur les discussions universitaires.

Du côté des collectivités locales, la genèse des PRES correspond à une période de discussions et de négociations du contrat de projet État-Région (CPER) qui a été signé en 2007. Dans la préparation du CPER, le président du conseil régional a souligné l'intérêt de soutenir des projets coopératifs entre les établissements. Un dispositif particulier a été prévu pour aider à la structuration des PRES : le SOPRES (soutien à l'organisation des PRES). Le conseil régional regrette cependant sa faible activation au cours de l'année 2007. Il met en cause un tropisme des académiques vers l'Etat, renforcé en région parisienne par le caractère récent de l'implication régionale dans l'enseignement supérieur et la recherche. La structuration infra-régionale des PRES en Île-de-France limite cependant l'investissement du conseil régional sur ce dossier. Les conseils généraux concernés par UniverSud n'ont pas été des acteurs essentiels de leur genèse : tenus à l'écart des négociations par les académiques, ils ne sont pas directement intervenus dans la définition du périmètre. Ils ne revendiquaient cependant aucune place dans ce processus : les acteurs départementaux gardent leur distance

par rapport à des projets qui sont perçus comme essentiellement académiques. Peu présents dans le processus de genèse, ils regardent cependant leur développement d'un œil attentif. Le conseil général de l'Essonne est ici particulièrement attentif à la position de l'université d'Évry : il souhaite son intégration plus affirmée dans le PRES et le maintien des liens avec l'université de Paris XI. Les Hauts-de-Seine, à l'inverse, semblent plus en retrait. Alors même que le département compte d'autres universités importantes (Paris X notamment), il ne semble pas chercher à peser sur la définition des périmètres des PRES.

Si la collectivité régionale et les départements sont donc intéressés par le processus de création des PRES, ils n'ont pas cherché à coordonner leurs projets. Ce déficit de coordination n'est pas le signe d'une concurrence sur le sujet. Seules la Ville de Paris et la région ont à ce titre, mais très en amont de la constitution du PRES, développé des projets concurrents. La Ville de Paris militait pour une réorganisation qui s'opère en anneaux à partir du centre de Paris ; la région privilégiait, elle, un découpage en tranche associant les universités du centre parisien à celles de la périphérie. Le conseil régional, tout en cherchant à ne pas s'immiscer dans les affaires universitaires, regarde ce dossier avec attention. Il regrette que les universitaires ne prennent pas suffisamment en compte l'aménagement du territoire régional. Depuis deux ans, le conseil régional est en effet engagé dans la redéfinition de son schéma directeur d'aménagement, le SDRIF. Le tissu universitaire apparaît comme un enjeu important de cette négociation. Le projet voté en février 2007 prévoit une organisation de la région autour de faisceaux convergents, qui partent de Paris et vont vers la périphérie. Un faisceau est structuré par les voies de communication, chacun est censé d'avoir une autosuffisance en matière d'institutions. L'idée soutenue était que les pôles de recherche et d'enseignement supérieur s'organise autour de ces logiques mais les établissements tiennent assez peu compte des schémas directeurs de la région.

Les collectivités territoriales manifestent un intérêt certain pour ce dispositif qui peut simplifier le paysage et leurs relations avec le monde académique. Le PRES est en effet parfois considéré comme permettant de rationaliser les relations entre les collectivités locales et les structures universitaires :

« On suit cela avec de l'intérêt. Le PRES permet d'avoir des relations avec les structures d'enseignement supérieur, sans avoir de liens directs avec les établissements. On préfère faire une convention avec UniverSud que deux conventions l'une avec Orsay [Paris XI] et l'autre avec [l'université d']Évry. Le risque pour un Conseil général c'est en effet qu'on soit des financeurs par défaut, qu'on ne finance que si qui n'a pas été pris au niveau européen ou au niveau national. » (conseil général de l'Essonne)

UniverSud est significatif d'un dialogue amorcé PRES-conseils généraux plutôt que PRES-agglomérations. Plus précisément, du point de vue du président du PRES, la taille des communes dans le Sud parisien, mais aussi des agglomérations, fait que ce sont avant tout vers les conseils généraux et le conseil régional qu'ils se tournent. Ce sont ces derniers qui sont cités comme les acteurs pertinents. Désormais, des financements passent directement par le PRES comme la procédure ASTRE du conseil général de l'Essonne (cette procédure vient en abondement des projets Sésame (équipements mi-lourds) ou encore le soutien à l'organisation des doctoriales par le conseil régional. Avant, cela passait par le canal du CNRS. Le conseil régional est par ailleurs intervenu sur le financement de la VAE.

Il est prévu que les relations avec les collectivités se feraient sur la base de conventions d'objectifs plutôt que sur la recherche ponctuelle de soutien financier. Le président

d'UniverSud Paris a pour objectif de faire du PRES un lieu d'intégration territoriale de l'action publique. Des discussions sont clairement engagées et vont aboutir à des conventions avec les conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines. Avec les Hauts-de-Seine, le processus est moins engagé. Le fait que Paris XII ait rejoint Paris-Est rend l'implication du Val-de-Marne plus incertaine. Les départements et la région sont particulièrement intéressés par la valorisation, l'insertion des diplômés, l'emploi, les starts up ou encore le transfert de technologies. Du point de vue du président d'UniverSud, la structure présente un projet précis en la matière. Le département de l'Essonne compte également sur le PRES pour participer à des actions de médiation et de culture scientifique.

Structure de projet ambitieuse, le PRES est parvenu à nouer des contacts importants avec les collectivités locales et les intérêts économiques. Reste à savoir si ces acteurs qui n'ont pas été directement impliqués dans le processus de genèse sont convaincus de la capacité du PRES à devenir un lieu d'intégration des politiques sectorielles.

3.2 Des limites de l'intégration

Des doutes semblent persister chez les acteurs économiques et chez les membres des collectivités locales quant à la capacité du PRES à réaliser ses ambitions.

Les représentants des collectivités locales voient d'abord beaucoup plus l'impact des pôles de compétitivité que des PRES. Par exemple, les interventions du département des Hauts-de-Seine sont aujourd'hui soumises au fait qu'elles aient un impact direct sur le développement de son territoire. L'institution départementale cherche donc à cibler davantage ses interventions dans le champ de l'enseignement supérieur. L'investissement du département de l'Essonne passe pour l'essentiel par les pôles de compétitivité (notamment Systematic et Medicen en raison de la forte implication du génopôle d'Évry dans cette structure) et les Réseaux thématiques de recherche avancée. Si le discours est plus favorable au PRES, le département s'investit beaucoup plus dans le champ de l'innovation que dans celui de la recherche et de l'enseignement supérieur. À ce titre, la différence entre les pôles de compétitivité et les PRES est particulièrement soulignée :

« Avec les autres départements, on suit de très près les pôles de compétitivité. On a des discussions très fréquentes sur les équipes d'animation des pôles. Sur les PRES, nous n'avons jamais eu une discussion sur ce sujet. C'est presque inconcevable. » (entretien avec un représentant du conseil général de l'Essonne)

Les mêmes stratégies se retrouvent du côté des acteurs économiques. Le PRES est parvenu à nouer des liens prioritaires avec les entreprises impliquées dans les pôles de compétitivité. Leur dirigeant y ont répondu favorablement : le directeur de Motorola et la directrice de Bio Alliance Pharma étaient présents au dernier conseil d'orientation stratégique. Il s'agit cependant bien plus d'une « démarche citoyenne de soutien », pour reprendre les mots d'un interviewé que d'un investissement de fond dans la structure. Les PRES sont vus comme l'un des moyens de réduire la fragmentation du système d'enseignement supérieur et de recherche français, trop peu lisible à l'international. Pour autant, les relations privilégiées avec le monde académique passe bien plus par les pôles de compétitivité dans lesquels les entreprises jouent un rôle moteur. Bien plus que les présidents des universités, les directeurs des grandes écoles ou les représentants du PRES, ce sont les directeurs de laboratoires et les équipes de recherche qui sont considérés comme les interlocuteurs pertinents.

Les PRES pâtissent ici de leur image strictement académique. Les représentants des intérêts locaux soutiennent la démarche sans que leur degré d'investissement soit comparable avec celui qui marque les pôles de compétitivité. Des doutes subsistent également sur les stratégies de structuration de la recherche par le pilotage de projets initiés par le PRES.

Le choix du pilotage par projet est unanimement salué par les acteurs locaux : il peut permettre d'éviter que le PRES ne devienne une structure de gestion de la coopération inter-universitaire. Pour autant, trois critiques viennent pondérer cette première reconnaissance de la pertinence de la stratégie développée. La première met l'accent sur le fait que les regroupements pertinents des activités de recherche n'ont que rarement une base géographique. L'expérience des acteurs économiques est à ce sujet intéressante : ils ont développé des relations avec des laboratoires du monde entier sur des sujets précis. La seconde insiste sur les possibles difficultés du PRES à s'affirmer auprès des équipes de recherche comme un financeur intéressant. Les sommes allouées peuvent en effet être jugées trop modestes face aux agences de financement nationales et européennes. La définition des priorités de recherche enfin fait l'objet d'une dernière critique. L'existence antérieure des pôles de compétitivité et des RTRA semble avoir poussé le PRES à occuper les thématiques qui n'étaient pas prises par ces structures.

« Le PRES essaie de définir des thématiques de recherche. Il a eu tendance à aller dans les zones libres, dans les thématiques qui n'étaient pas prises par les RTRA ou les pôles de compétitivité. La recherche animée par le PRES risque d'être quelque peu une recherche de seconde division. » (entretien avec un représentant d'une collectivité locale)

Le PRES a donc su développer des coopérations avec les acteurs économiques et les représentants des collectivités locales. Ces acteurs soutiennent le projet, sans cependant s'investir très avant dans sa gestion. L'antériorité des RTRA et des pôles de compétitivité, l'orientation plus nette de ces dernières structures dans la gestion de l'innovation réduisent la capacité des PRES à devenir des lieux d'intégration de l'action publique et d'articulation entre politique d'enseignement supérieur et de recherche et les autres initiatives publiques. Certains RTRA bénéficient déjà d'un soutien affirmé de la part des collectivités locales comme l'illustre le RTRA Digitéo¹³. Celui-ci s'est vu confier par le conseil régional la gestion du soutien apporté à un domaine d'intérêt majeur, Logiciels et Systèmes complexes qui se concrétise par un appel à projet conjoint. Indéniablement, l'articulation entre ces trois dispositifs qui ont été promus de manière quasi-concomitante reste à faire : le Sud francilien compte notamment deux RTRA, Digitéo et Triangle de la physique, qui ne sont pas sans lien avec certaines thématiques du PRES, sans toutefois se recouper¹⁴. Dans toutes ces structures, il s'agit de savoir quelles sont les fonctions déléguées et celles qui restent au niveau des établissements. La question ne concerne peut-être pas seulement la recherche, mais aussi les formations : les écoles doctorales ne vont-elles pas faire le choix de s'adosser à un RTRA plutôt qu'à un PRES pour bénéficier d'une visibilité internationale accrue ? Ces articulations restent à construire et la question est d'autant plus complexe à traiter que les périmètres des uns et des autres ne se recoupent que partiellement.

¹³ Il est spécialisé dans le domaine des sciences et technologies de l'information.

¹⁴ Les pôles thématiques du PRES concernent pour l'essentiel les sciences du vivant.

Conclusion

Le regard porté sur le PRES UniverSud Paris permet de dégager quelques points saillants. D'une part, ce pôle est parvenu à enclencher une dynamique au sein d'un périmètre étendu d'établissements ; il a inventé une gouvernance originale et évolutive entre des membres de taille et de poids différents. D'autre part, les premiers outputs du PRES étant amorcés en matière de recherche, la voie prise est celle d'une extension des missions depuis la recherche vers la formation. En revanche, des contraintes pèsent sur sa trajectoire dont certains lui sont spécifiques. Parmi les contraintes externes, on peut noter la future contractualisation entre le PRES et sa tutelle ministérielle mais surtout l'impact d'autres projets comme l'opération Campus lancée début 2008 ou encore l'opération d'intérêt national (OIN) : ayant des objectifs différents, elles sont susceptibles d'impacter le fonctionnement du PRES car l'opération Campus ne va pas nécessairement concerner tous les membres du PRES, l'OIN quant à elle impacte parfois une partie des établissements (notamment Paris XI). De surcroît se pose la question de la courses à l'innovation institutionnelle qui détourne l'attention des engagements pris.

D'autres contraintes sont liées aux établissements : changements de présidence, vigilance des établissements envers l'extension des missions du PRES, fragilité budgétaire ou encore capacité à définir une identité et un projet collectifs. Ce PRES territorial n'a pas vocation à court terme à déboucher sur la fusion de ses établissements membres, même si certains n'y semblent pas opposés. Des questions demeurent également quant à sa capacité d'intégration inter-sectorielle. Si les collectivités locales et les acteurs économiques sont sensibles à la démarche de rapprochement engagée par les universités et les grandes écoles, ils n'ont disposé que d'un poids très relatif dans la genèse du PRES. Une spécialisation des instances de regroupement semble se dessiner : au PRES, la gestion de la coordination entre les établissements ; au pôle de compétitivité les relations entre laboratoires de recherche et acteurs économiques ; au RTRA, la recherche d'excellence. La multiplication des instances de discussion spécialisées risque cependant d'aboutir à de nouveaux cloisonnements entre politique d'innovation et politique de recherche et d'enseignement supérieur.

D'une fusion rennaise à un PRES en Bretagne

Christine Musselin
Directrice de recherche au CNRS
Centre de sociologie des organisations
UMR 7116 (Sciences Po / CNRS)

Introduction

Le PRES de Bretagne, intitulé UEB (Université Européenne de Bretagne) a été créé par un décret de mars 2007. Il comprend 9 membres fondateurs, dont quatre universités (Université Bretagne Occidentale - UBO, Université de Sud Bretagne - USB, Université de Rennes I et Université de Rennes II) et cinq écoles (Agrocampus de Bretagne, l'antenne Bretagne de l'École nationale supérieure de Cachan, l'INSA de Rennes, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes et Télécom Bretagne). Il compte également aujourd'hui 12 membres associés¹⁵.

Son conseil d'administration est constitué en fonction de la taille des établissements fondateurs. Ces derniers se sont vu attribuer 19 sièges, dont 6 pour l'université de Rennes I, 3 pour l'UBO, 3 pour l'université de Rennes II, 2 pour l'USB et un pour chacun des autres fondateurs. Les établissements associés ont cinq sièges. Parmi les collectivités territoriales, seule la Région y compte un représentant en la personne de son vice-président à la recherche. Il comprend en outre deux acteurs du monde économique. L'un est la présidente du pôle de compétitivité régional Image et Réseau qui siège en tant que personnalité qualifiée, et l'autre est le directeur de la Direction des constructions navales à Lorient qui représente les entreprises. Des représentants des organismes de recherche, des enseignant-chercheurs, des autres personnels et de étudiants inscrits dans les écoles doctorales doivent venir rejoindre ce conseil d'administration.

En revanche, le comité d'orientation stratégique n'est pas encore constitué, mais on sait déjà que sa composition sera plus large. On y trouvera notamment des représentants d'autres collectivités territoriales, et plus précisément deux représentants de département et deux représentants de métropoles.

« Il y aura un représentant du conseil régional, 4 représentants des collectivités territoriales des principaux sites d'implantation, un représentant désigné par chaque pôle de compétitivité, deux représentants du conseil économique et social, plus des

¹⁵ Centre Eugène Marquis, CHU de Brest, CHU de Rennes, Écoles de Saint Cyr – Coëtquidan, École navale, ENIB, ENSAI, ENSIETA, EHESP, IEP de Rennes, antennes de SUPELEC et de l'université Paris VI à Roscoff.

personnes experts, 5 étrangers, et 3 français et 4 représentants des entreprises ayant leur siège en Bretagne. » (UBO)

Le PRES de Bretagne réunit donc universités et grandes écoles, mais uniquement des grandes écoles publiques, malgré les souhaits du département d'Ille-et-Vilaine de voir intégrer les écoles privées du campus de Kerlan dont il avait financé le développement. Par ailleurs, seules les écoles offrant des formations doctorales ont été retenues. En effet, c'est surtout autour des activités scientifiques que le PRES s'est constitué. Les écoles de commerce qui dépendent de la Chambre de commerce et d'industrie ne sont donc pas associées au PRES..

La taille des universités concernées est assez variable. Les deux plus petites, qui sont aussi les deux plus jeunes sont pluridisciplinaires sans médecine. Les deux autres ont une dominante disciplinaire, en sciences pour Rennes I et en lettres et sciences humaines pour Rennes II. Ces deux dernières sont en outre situées dans la métropole régionale, alors que les deux autres se trouvent pour l'une à Brest et pour l'autre répartie sur deux villes : Lorient et Vannes.

Nombre d'étudiants en 2006

Rennes I	Rennes II	UBO	UBS
24 093	18 937	17 325	7 372

Centres de recherche

Rennes I	Rennes II	UBO	UBS
21 UMR	3 UMR	12 UMR	-
2FRE	1 FRE	2 FRE	2 FRE
1 CIC	-	-	-
1 ESPRI	-	-	-
INSERM	-	-	-
1 ERT	-	-	-
14 EA	14 EA	19 EA	8 EA
1 JE	2 JE	2 JE	2 JE
2 URU	4 ERCS	8 ERCS	2 non labélisés

EA = Équipe d'accueil ; JE = Jeune équipe ; ERCS = Equipe de Recherche du Conseil Scientifique
 FRE = Formation de Recherche en Evolution ; UMR = Unités mixtes de recherche ;
 CIC = Centre d'investigation Clinique ; ESPRI = Equipe Soutenue Par la Région et l'INSERM ;
 ERT = Équipe de Recherche Technologique ; URU = Unité de Recherche Universitaire

Les collectivités locales les plus directement concernées par le PRES sont de couleur politique assez semblable. Du côté de l'actuelle opposition et plus précisément du Parti socialiste, on trouve les villes de Brest, Lorient et Rennes et le conseil régional et les conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. En revanche, le conseil général du Morbihan est dirigé par l'actuelle majorité présidentielle tout comme la ville de Vannes.

Quelle que soit leur appartenance politique principale, ces collectivités sont toutes présentées et se présentent comme très actives et financièrement engagées dans le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche par toutes les personnes rencontrées.

« En Finistère, c'est très clair. La volonté politique de parier sur l'enseignement supérieur comme appui au développement économique, c'est une volonté politique forte depuis longtemps. Et ce, quelle que soit la couleur politique des acteurs. Pour le Finistère, pas partout en Bretagne, pour le Finistère, il y a une continuité là-dessus depuis 30 ans. La ville était déjà très impliquée dans la création de l'UBO il y a 40 ans. C'est la même chose avec l'UBS même si c'est plus récent. Il y a un soutien politique et financier. Les politiques sont là quand il faut aller chercher des décisions au ministère, financer des bâtiments, mais aussi pour des bourses de thèse, des aides pour les outils de la recherche et aussi pour la mobilité étudiante. » (ENSIETA)

Réunissant des grandes écoles et des universités, le PRES a vu ses contours largement évoluer (1). S'il s'appuie sur les coopérations passées tout en les dépassant (2), le PRES est marqué par une montée en puissance très raisonnée (3). Les partenariats mis en place dessinent cependant des affinités électives entre certains membres.

1. Un PRES dont les contours ont évolué avant de devenir un PRES régional

Si l'association entre universités et grandes écoles a été présente dès le départ, le PRES de Bretagne n'a en revanche pas immédiatement pris la forme d'un PRES régional.

1.2. Une initiative de Rennes I

Dans un premier temps, c'est l'université de Rennes I qui a été à l'initiative et elle a entamé des négociations dans deux orientations.

D'une part, un mouvement, initié en novembre 2005, visant à la constitution d'un PRES rennais, associant les deux universités de la métropole régionale et envisageant même une fusion entre elles. Ce projet avait le soutien du conseil général d'Ille-et-Vilaine, qui reste d'ailleurs favorable à l'idée d'une fusion entre les deux universités rennaises. Il était aussi défendu par Rennes Métropole qui continue à regretter que ce pôle rennais ait avorté. Ce premier cercle de discussion associait également des écoles rennaises ou les antennes rennaises d'établissements situés dans d'autres villes.

Simultanément et d'autre part, des discussions ont été engagées avec l'université de Nantes dans l'optique de la constitution d'un PRES associant les établissements de ces deux grandes villes. Cette hypothèse était également soutenue par Rennes Métropole. Toutefois, l'absence de réactivité de l'université nantaise, le manque d'enthousiasme pour le projet, ont vite découragé les bonnes volontés. Le Conseil régional n'a par ailleurs rien fait pour aller dans ce sens, n'étant pas favorable à un pôle interrégional.

1.2. La Région contraint le pôle rennais à devenir régional

Pour le pôle rennais, deux mécanismes concomitant vont finalement aboutir à la constitution d'un pôle régional.

Tout d'abord, les deux autres universités bretonnes (l'université de Bretagne Occidentale – UBO, et l'université Sud Bretagne – USB), qui craignent l'une et l'autre de se retrouver marginalisées et isolées face à un PRES métropolitain, vont trouver un allié auprès

du conseil régional qui voit d'un mauvais œil le projet rennais. Outre les arguments sur les déséquilibres territoriaux qu'entraînerait une telle configuration, la Région est opposée à cette solution¹⁶. Il faut rappeler qu'elle avait été à l'initiative quelques années auparavant de la création d'une association, appelée Université de Bretagne qui visait déjà à des formes de mutualisation à l'échelle de la Bretagne. Elle voit donc dans un PRES rennais un recul sur les multiples initiatives de coopération qui avaient été développées entre ces établissements depuis plusieurs années et sur lesquelles nous reviendrons plus en détail plus loin.

« L'hypothèse d'un PRES rennais, ce n'était pas la position de la région. La région pensait qu'il y avait une légitimité à faire un PRES régional. D'une part, parce que le tissu universitaire en Bretagne est réparti sur quatre universités. Le tissu recherche aussi. Il est à Brest, Rennes, Saint-Brieuc, Lannion... Il y a déjà toute une série de structures inter-établissements. Il y a des GIS à travers toute la région, donc la réalité du tissu nous paraît plaider pour prendre en compte tous ces potentiels. Un PRES métropolitain risquait d'entraîner la fracture entre les pôles d'excellence et les campus dans les campagnes. Ce n'était pas notre vision. Nous avons pris position contre un PRES rennais et pour un PRES régional. Cela a impliqué des discussions avec les présidents d'université, avec le maire rennais aussi... La région a joué un rôle actif, mais au niveau des acteurs universitaires, on n'a pas forcé. Mais on a dit qu'on soutiendrait un PRES régional, pas un PRES rennais. » (La Région)

Comme le laisse entendre la dernière phrase de cet extrait d'entretien, la Région semble avoir mis son soutien financier dans la balance pour faire accepter cette conception régionale. Celle-ci est en effet contestée par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine et Rennes métropole qui développent des arguments mettant en doute l'évidence de la cohérence régionale du PRES. La distance géographique entre les établissements du PRES actuel et l'existence de coopérations scientifiques actives et conséquentes entre Rennes et des centres de recherche situés au-delà de la Région sont invoquées pour questionner le périmètre régional. Le PRES actuel rend par ailleurs plus hypothétique l'éventualité d'une fusion entre les deux universités Rennaises que Rennes Métropole appelait de ses vœux.

« Je m'interroge cependant sur la légitimité de la structure. (...) Le domaine international est un bon exemple : la réponse à la question de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers. Rennes Métropole parvenait sur ce type d'objectifs concrets à apporter des réponses. Brest était dans la même problématique. La plus value d'une structure régionale n'est à ce titre pas évidente. Le PRES est ainsi dans une certaine mesure trop grand pour une réelle politique de site. (...) Autre signe de la variabilité des territoires pertinents dans la recherche, le Canceropôle (qui se construit avec Poitiers) ou le Génopôle Grand ouest n'ont pas les mêmes périmètres. Une école doctorale qui se construirait thème à thème n'aurait pas le même périmètre. Ce sont donc les coopérations qui doivent être appuyées. Construire des coopérations internes en Bretagne n'est pas possible sur ce dossier : le cadre géographique est trop étroit. » (Rennes Métropole)

Toutefois, à l'exception de la ville de Rennes et du Conseil général d'Ille et Vilaine, toutes les autres collectivités ont soutenu le projet de PRES régional. Ce dernier a aussi obtenu le soutien des entreprises implantées à Rennes, mais aussi sur d'autres sites bretons, comme c'est le cas pour Télécom ou Alcatel. Les établissements exclus du PRES rennais ont

¹⁶ Cette capacité du Conseil régional de Bretagne à développer des stratégies politiques collectives est bien soulignée par le travail de Romain Pasquier. (R. Pasquier, 2004).

eux-aussi posé la question du démantèlement de ces actions communes si l'on aboutissait à la création de deux PRES et ont poussé à la création d'un PRES régional de peur de se voir marginaliser.

« Les Rennais voulaient faire un PRES à eux tout seuls et c'est grâce à l'impulsion de notre président qui a investi beaucoup de temps et de sa personne pour éviter ce PRES rennais ne voit le jour. Si ça avait été le cas, on aurait été totalement isolé... (...) Et ce n'était pas compatible avec ce qui se faisait déjà puisque depuis 2001, les quatre universités bretonnes, la conférence des grandes écoles et l'IUFM avaient mis en place le système de l'université de Bretagne où on mutualisait déjà de sanctions, plutôt sur la formation, moins sur la recherche. » (UBO)

« Dès lors que les deux autres universités bretonnes ont décidé de faire un PRES métropolitain et nous de faire un PRES littoral, se sont posées les questions des frontières entre deux PRES. Où placer les laboratoires communs ? Il y a des écoles communes : dans quel PRES devons-nous les rattacher ? Il est apparu que la question des deux PRES aurait posé des problèmes. Nous avons déjà un GIS Bretagne Valorisation : à quel PRES rattacher cela ? » (UBS)

Le second facteur favorable à la constitution d'un PRES régional est la présence du maire de Vannes, ville mère de l'USB, à la tête du ministère de l'Enseignement supérieur. Cela semble avoir constitué un appui sensible – bien que reconnu du bout des lèvres – aux pressions de la Région et à la constitution d'un pôle régional, plus que rennais.

« Il me semble qu'à l'époque le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche étant M. Goulard, maire de Vannes, il suivait de près le dossier breton et lui était favorable à un PRES régional mais ce n'est pas lui qui est à l'initiative, je ne pense pas. Il ne me semble pas que ce soit le ministère qui soit à l'initiative de ça. Il a soutenu oui. » (La Région)

1.3. Une constitution collective du PRES

Une fois cette hypothèse régionale consolidée, un groupe de travail a été établi, associant universités et écoles, mais auquel étaient aussi invités, le CHU, les organismes, le D2RT et le recteur, mais aucune collectivité territoriale. La présence des écoles dans le PRES a toujours été une évidence pour les universités, comme pour les écoles.

Pour ces dernières, la participation à cette construction régionale semblait aller de soi. Ne pas en être revenait à s'isoler et à prendre le risque de rester peu visible au niveau international, notamment en recherche.

« Après avoir regardé certaines choses, on s'est rendu compte qu'il fallait être reconnu par notre taille et le flux d'étudiants. En mettant toutes nos écoles ensemble, on arrive à cumuler plusieurs écoles doctorales. » (Agrocampus)

L'existence préalable de coopérations entre ces écoles et les universités a par ailleurs facilité leur intégration dans le PRES.

« S'il n'y avait pas eu de relations antérieures, on n'aurait pas pu le construire. Les gens se connaissaient déjà. Ça ne peut pas être un processus sorti de rien. Il y avait plusieurs coopérations. Même s'il y avait des tensions, il y avait des coopérations. C'est la

condition *sine qua non*. Il faut que les gens aient l'habitude de travailler ensemble et qu'il y ait des relations de confiance. » (ENSIETA)

Début 2006, un GIS a été constitué et il s'est réuni tous les mois. C'est dans ce cadre qu'ont été préparés les statuts du PRES, créé par décret en mars 2007.

2. Un PRES qui a une antériorité et qui s'appuie sur les coopérations passées

Le PRES de Bretagne est loin d'être construit à partir de rien. Les établissements universitaires et les grandes écoles qui le constituent coopèrent ensemble dans différents projets régionaux depuis plusieurs années. Comme on a pu le constater dans la section précédente, ces collaborations passées n'ont pas eu d'impact clair et direct sur la définition du périmètre du pôle. Etant elles-mêmes à géométrie variable (on verra que certaines étaient rennaises, d'autres régionales et d'autres enfin interrégionales), elles n'ont pas spontanément appelé à choisir un niveau territorial plutôt qu'un autre. Elles ont plutôt été utilisées de manière instrumentale par les uns et par les autres pour justifier un pôle rennais quand elles étaient rennaises ou un pôle régional quand elles étaient régionales.

Il n'y a donc pas, dans la constitution de l'UEB, de prolongement « naturel » de dynamiques existantes qui ont inévitablement abouti à un PRES régional. L'influence des structures préexistantes est donc d'un autre ordre : elles servent d'une part de support à la définition des activités du PRES ; elles facilitent d'autre part sa constitution puisque les porteurs du PRES se connaissaient déjà à travers ces structures.

2.1. Des coopérations régionales anciennes

Plusieurs initiatives, relayées chacune par des structures différentes, ont en effet vu le jour en Bretagne depuis plusieurs années. Toutes n'ont cependant pas le même périmètre, certaines étant strictement universitaires et d'autres non. Rappelons-les brièvement.

Le RUOA, Réseau des Universités de l'Ouest-Atlantique, un réseau interrégional qui subsiste malgré la création du PRES

Ce réseau informel constitué à Angers en 1998, est devenue une association en 2001. Il se définit comme « un pôle de coopération inter-universitaire » (sur son site) et regroupe neuf universités¹⁷ situées dans trois régions (Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes). Les coopérations portent aussi bien sur les volets pédagogiques que scientifiques et sur la mise en commun d'informations (par exemple à travers la rédaction d'un guide la mobilité).

Les missions et la composition du RUOA restent inchangées après la formation de l'UEB. Les universités bretonnes ont d'ailleurs signé les nouveaux statuts du RUOA en janvier et renouvelé ainsi leur engagement dans cette structure.

Des structures de coopération qui sont progressivement dissoutes et intégrées dans le PRES

¹⁷ En sus des quatre universités bretonnes, il regroupe celle d'Angers, de La Rochelle, du Maine, de Nantes et de Poitiers.

Plusieurs structures régionales ou Rennaises ont été créées sur une période récente afin de favoriser les échanges entre les différents établissements. Tous sont en cours d'intégration au sein du PRES.

GIS Europole

Créé en 2001, l'Europôle est un GIP rassemblant, sur le site Rennais, des deux universités (Rennes I et Rennes II), des grandes écoles (Agrocampus, l'INSA et des collectivités locales (Rennes Métropole, le conseil général d'Ille et Vilaine et le conseil régional) . Il favorise la mobilité des étudiants et chercheurs étrangers et le développement de l'internationalisation de la recherche.

Université de Bretagne

Créée en 2001, cette association regroupait les quatre universités bretonnes et l'Institut universitaire de formation des maîtres de Bretagne et la Conférence des Directeurs des grandes écoles de Bretagne. Comme l'indique la page d'accueil du site de cette association, son objet « *est de favoriser, par tout moyens appropriés, la concertation et la coopération des Universités, des Grandes Écoles et des différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bretagne dans le respect de leur autonomie* ». Parmi les principales activités développées par l'Université de Bretagne, il faut notamment mentionner la création d'un campus numérique et le projet d'Université numérique en région.

Bretagne Valorisation

Cette structure rassemble les quatre universités, l'INSA et l'École nationale supérieure de chimie de Rennes. Son action vise à développer les relations entre la recherche menée dans ces établissements et les entreprises, afin de favoriser l'innovation et les transferts de technologie.

Conférence des écoles doctorales de Bretagne

Cette conférence est une structure moins formalisée que les autres mais elle mène un certain nombre d'activités visant à favoriser les échanges entre les écoles doctorales, à diffuser l'information entre elles ou à organiser des manifestations communes.

« On avait une école doctorale avec l'ENSTB depuis de nombreuses années et il y a des relations à travers des projets de recherche avec la plupart des grandes écoles de Bretagne. » (UBS)

Avec la constitution du PRES, est prévue la disparition de ces différentes structures dont les activités seront donc intégrées et étendues au sein du PRES.

« Europole a été dissoute, pour une fois, on a réussi à dissoudre quelque chose, et a été incluse dans notre collège doctoral international et on a gardé les mêmes hommes, les mêmes moyens, et on a mis tout ce qui avait trait à la formation à l'international au sein de ce PRES. » (Agrocampus)

Le CCRRDT : une instance régionale dont les missions doivent être redéfinies ?

Cette instance consultative, que l'un des acteurs interviewés qualifie de « parlement de la recherche et de l'innovation » réunit des acteurs universitaires, mais aussi des représentants des organismes de recherche et des représentants du monde de l'innovation. Le CCRRDT

prend des décisions en matière d'allocations de recherche, labellise les PRIR (projet de recherche d'intérêt régional)...

Cette structure régionale a, elle aussi, participé du développement de relations entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et entre ces derniers et la région avant la constitution du PRES. Pour la région, le CRRDT doit être maintenu notamment parce qu'il touche un périmètre d'acteurs plus large que celui du PRES. Il a en outre une existence légale qui justifie son maintien. Mais plusieurs interviewés, notamment parmi les académiques, se demandent si à l'avenir le CRRDT ne va pas faire doublon avec le PRES et prédisent sa disparition. Celle-ci ne semble cependant pas à l'ordre du jour pour le Conseil régional.

« *Question : Le CRRDT pourrait-il disparaître à terme ?* »

« Non, certainement pas, mais son rôle va changer (...). Je vais proposer que le PRES soit représenté au CRRDT au côté des présidents d'école. Mais il faudra ajuster les rôles. Mais il n'est pas de même nature. Le CRRDT est une institution de la région comme le CESR. » (La Région)

Chacun s'accorde pour dire que la question de la redéfinition des missions du CRRDT devra être traitée dans les mois qui viennent. Mais jusqu'ici il a contribué à favoriser les liens entre les établissements d'enseignement supérieur de Bretagne.

2.2. Une rhétorique récurrente : celle de la « valeur ajoutée »

Il ne faudrait pas déduire de ce qui précède, comme on pourrait être tenté de le faire, que le PRES ne fait que réunir ce qui se faisait déjà. À une telle hypothèse, les acteurs rencontrés opposent tous exactement le même discours. Le PRES ne vaut que « s'il apporte de la valeur ajoutée ».

« Quand on a bien pesé les jalons, on crée une structure qui donne de la valeur ajoutée à chacun et à l'ensemble sur des sujets communs. C'est pour cela qu'on n'a pas mis la formation. Les écoles d'ingénieur ont leur propre logique de formation. On a pris un dénominateur commun : la recherche. » (Rennes I)

« On essaie de bien réfléchir pour chaque action, de mettre en œuvre une valeur ajoutée de ce qui ... on essaie de faire un plus » (Rennes II)

« Ces PRES ne viennent pas se substituer aux établissements. Ils doivent apporter une plus-value. Ce n'est pas un établissement supplémentaire, c'est un chapeau qui permet de tirer les établissements vers le haut en terme de rayonnement international de la recherche. » (UBO)

Dans les exemples qui sont donnés pour expliquer de quoi il s'agit, on peut distinguer trois registres.

D'une part, l'extension d'actions qui existent déjà. On le voit avec la reprise de l'université numérique ou l'intégration d'Europole. En associant les sites et les capacités d'établissements qui ne faisaient pas partie de ce GIP, le PRES va accroître les possibilités d'accueil et d'échanges et les étendre à l'ensemble de la Région. Les activités restent identiques mais elles concernent un nombre plus important d'acteurs.

« Il y avait déjà des formations communes, des doctorales, un observatoire régional de l'insertion professionnelle, des docteurs et des étudiants de master. » (Rennes I)

« Parce que nous on est en face de partenaires très gros, comme les Chinois entre autres, qui ont des universités multidisciplinaires qui nous proposent des échanges sur 50-60 doctorants. Il est clair qu'avec une école comme la nôtre, c'est impossible de contractualiser. A l'échelle du PRES, c'est possible. » (Agrocampus)

Un second registre concerne le développement de nouvelles actions dans des domaines faisant déjà l'objet de coopération. Le travail qui doit être mené sur l'insertion des docteurs rentre dans cette catégorie. Il s'insère dans le cadre déjà existant de la coopération des écoles doctorales, mais qui au sein duquel de telles actions n'étaient pour l'instant pas menées.

Un troisième et dernier registre regroupe les actions nouvelles ou des domaines où la coopération n'existait pas. Le principal exemple en est certainement la signature unique pour faire vivre le sigle UEB. Mais il y a d'autres initiatives, comme l'introduction d'une démarche qualité, la création de chaires internationales, l'instauration d'un collège international délivrant le doctorat sous sceau commun ou celle d'un observatoire professionnel du master 2 au doctorat par exemple.

« On a la volonté de créer des chaires internationales. Chaque université possède des équipes à très haut niveau mais on n'a pas les moyens de créer ces chaires seuls. Il faut de la reconnaissance, des moyens, des partenaires et à partir de là, on peut les faire. Elles seront des outils de formation, mais aussi de valorisation et de reconnaissance. » (Rennes II)

2.3. Un PRES pour exister à l'international

La mise en commun et le développement des activités décrites plus haut a une finalité principale, pour tous les acteurs rencontrés : exister à l'international. Comme l'explique fort clairement l'un d'eux, il ne s'agit pas de créer un PRES breton, mais de donner une visibilité mondiale et de créer (renforcer) une attractivité internationale à un PRES qui, par ailleurs, se trouve en Bretagne. Un objectif auquel croient tous les universitaires et membres des grandes écoles rencontrées. Tous sont persuadés que le PRES est le dispositif idoine pour atteindre ce but commun.

3. Un engagement bien circonscrit et plus si affinités..

Si toutes les personnes rencontrées partagent une même vision, voire un discours commun quand il n'est pas identique, sur les objectifs et les domaines couverts par le PRES, sa construction ne semble pas avoir été aussi consensuelle et aisée. Et cela bien que le nombre d'acteurs concernés et impliqués soit resté limité.

3.1. Une construction qui a donné lieu à des tensions

Dans l'ensemble les personnes rencontrées n'ont pas été très prolixes sur les difficultés auxquelles elles ont été confrontées pour constituer le PRES. C'est plutôt au détour d'une phrase, qu'elles signalent qu'il y a quand même eu des problèmes mais pour ajouter immédiatement que cela a été passager et qu'un accord a toujours pu être trouvé.

« Au départ, il y avait de la tension dans les rapports. Et puis, à partir du moment où on a acté l'UEB.... Je me souviens de ces moments de tension, chacun voulait tirer la couverture à lui, notamment en ce qui concerne les activités du PRES, par exemple la signature commune, l'observatoire des doctorants, l'ingénierie de la valorisation, l'inscription dans l'Europe et la promotion internationale. (...) On a mis en place un groupe de travail « règlement intérieur et finalement on a fait avancer le dossier en faisant valider morceau par morceau par le CA. (UBO)

Dans ce processus, les universités, et notamment Rennes I, ont en effet mené la danse. La décision d'intégrer les écoles et d'accepter telle ou telle école leur revient. De même le choix des personnes qui siègent au CA pour représenter les établissements associés a fait l'objet de cooptation, tout en veillant à ce que soient respectés des équilibres territoriaux. Dans ces processus certains ont mal perçu la prédominance rennaise.

« Il y a souvent des procès d'intention vers les Rennais qui veulent l'hégémonie. Les pôles périphériques ont un très fort besoin de légitimité. Mais ça en Bretagne, c'est sur tous les sujets. Il a fallu se mettre d'accord sur les principes et il a fallu faire accepter cela. C'était loin d'être gagné d'avance. » (ENSIETA)

Mais surtout c'est la modalité de constitution du CA et le refus par Rennes I du principe qui voudrait que « un établissement = une voix » qui a posé problème, d'autres établissements s'opposant à l'idée d'une pondération selon le poids de chaque institution. La position de Rennes I a cependant été finalement acceptée.

« Il faut dire que ce qui nous a pas complètement plu au départ, c'était la composition du CA. Nous étions dans une logique où les membres fondateurs devaient être à égalité et, finalement, on a eu la dominance de Rennes I : pour eux, les deux tiers de la recherche est à Rennes I, donc c'est normal! Je ne pense pas que c'est une bonne idée. Il y avait une égalité de traitement à mettre en vigueur. On a finalement accepté et cela a permis de finaliser un projet de statut. » (UBO)

3.2. Une construction qui se décide entre responsables d'établissement

La conclusion d'accords a probablement été facilitée par la relative circonscription du processus à un nombre limité de personnes. Quels que soient les présidents d'université ou les directeurs d'école rencontrés, on constate en effet que les négociations autour du PRES, comme la décision d'intégrer le PRES ont été le fait d'un très petit groupe d'acteurs dans chaque établissement.

« Dans un premier temps, on est un petit groupe d'acteurs à être sollicité. Il y a moi, le directeur scientifique, le directeur entreprises. Aujourd'hui, il n'y a pas énormément de gens sollicités dans l'établissement. » (ENSTB)

« Moi j'ai créé un groupe large de personnes qui ont travaillé sur le PRES. Quelques directeurs de laboratoire, directeurs d'école doctorale, des membres du bureau, qui ont travaillé sur le PRES... 13 ou 14 personnes et on fait un point régulièrement en conseil scientifique et en bureau » (Rennes I)

« Pour l'instant, chez nous, on a informé les directeurs de labo, on les a informés du problème de signature lors d'une réunion il y a trois semaines. » (UBO)

Cela est considéré comme normal par tous et l'élargissement des discussions à un cercle plus large est même perçu par certains comme un danger de faire capoter le projet. L'un des interviewés rapporte ainsi que l'adhésion d'une des universités au PRES avait failli être rejeté par le CA de cet établissement parce que les psychologues mécontents pour un tout autre motif, avaient envahi le CA et failli tout bloquer.

3.3. Un engagement limité

Un dernier constat à faire sur la construction de ce PRES, concerne la relative prudence dont font preuve ses membres. Ils sont à la fois extrêmement optimistes sur la potentialité du PRES, ce qu'il va leur apporter, la visibilité internationale qu'il va permettre, et en même temps réservés quand il s'agit d'envisager un PRES qui déborderait ses contours actuels et iraient au-delà des domaines d'activités qu'il couvre aujourd'hui, ou qui irait vers une plus forte mutualisation des ressources.

Ainsi, quand on demande aux membres du PRES s'il est pour eux une structure de dialogue entre universités pour faire des projets communs ou bien une structure universitaire qui permette de régler des sujets comme la gestion des ressources humaines, des étudiants, des diplômés, tous optent unanimement pour la première version.

« C'est plutôt une mise en commun des activités, notamment pour les doctorants. Ça fait longtemps qu'on travaille deux par deux ; là, on va travailler tous ensemble avec du personnel et des gens mis à disposition. Je ne vois pas une fusion ou un rapprochement statutaire. Je le vois plutôt avec des projets communs et de la mutualisation. » (ENSTB)

Chacun est attentif au maintien de son identité, au fait de conserver son indépendance et son autonomie financière en tant qu'établissement.

« Le deuxième problème, c'est un problème politique. Ce n'est pas une superstructure qui s'impose aux universités. En réalité, c'est une association d'intérêt, éventuellement une association de moyens. Et dans cette association d'intérêt à 5 ou 6 mois de sa mise en route, il y a des positionnements politiques. Chacun essaie de trouver sa marque de peur d'y perdre son identité ou son pouvoir personnel. » (Rennes II)

« On constitue une famille. Dans une famille chacun a son identité. Il doit la garder. On est en famille parce qu'on a des règles communes, mais il ne faut pas se replier. » (Rennes I)

Toutefois, et malgré cet engagement bien circonscrit, on constate que les membres du PRES, le considèrent d'ores et déjà comme une structure à part entière. Tous estiment qu'il devrait donner lieu à un processus de contractualisation spécifique avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour les activités liées au PRES, plutôt que de prévoir un volet « PRES » dans chacun des contrats de chaque établissement.

« On essaie de faire une contractualisation, ce que l'État refuse. Il n'a pas prévu de financement. On essaie d'obtenir une contractualisation pour les financements. Mais je ne peux pas vous répondre car cela dépend du ministère [de l'Enseignement supérieur et de la recherche]. Mais je ne souhaite pas que nos moyens passent par le PRES. » (ENSTB)

4. Des partenariats électifs

Si la Région est intervenue pour défendre l'idée d'un PRES régional plutôt que deux PRES bretons dont l'un aurait été métropolitain, on a vu que la période de constitution du PRES, une fois ce périmètre dessiné a été conduite par les établissements. Les collectivités territoriales ou les partenaires économiques n'ont pas été intégrés dans la discussion. On attend en revanche beaucoup de leur participation au fonctionnement du PRES.

« Il n'y a pas eu de rôle du conseil général dans la constitution du PRES. C'est d'abord les universités, puis la Région et puis ensuite chacune des universités de Bretagne. Le conseil général est partie prenante des innovations et de l'enseignement supérieur depuis le CPER qui doit remonter à 1984-1985. Et dans ces CPER, une des parties prenantes la plus importante, c'est l'enseignement supérieur et la recherche publique où nous participons de manière massive sur plusieurs millions d'euros par an. Nous sommes un acteur financier important, mais on ne peut pas dire que le conseil général a joué un rôle important pour le PRES » (conseil général Ille-et-Vilaine)

Une fois le décret passé et les instances mises en place, les partenariats s'avèrent donc plus ouverts, mais selon des modalités électives. Autrement dit, certains sont courtisés et d'autres moins.

4.1. La région plutôt que les départements

La composition des instances du PRES, qui intègre la Région dans le CA, mais pas les autres collectivités territoriales, est révélatrice de la prédominance reconnue à la Région dans le fonctionnement du PRES.

« Les autres collectivités locales sont attentives. La communauté de communes de Brest, on les tient au courant, mais pour l'instant, l'interaction est moins forte et encore moins avec le conseil général. C'est vraiment le conseil régional qui porte le projet. » (ENSTB)

Il est par ailleurs d'ores et déjà prévu que la Région passera un contrat spécifique avec le PRES dans le cadre du CPER.

« Nous étions simultanément en train de préparer le CPER. En accord avec l'État, on a fait en sorte qu'il y ait une ligne PRES financée par le FEDER et le conseil régional qui va soutenir »

Nous ne disposons pas de suffisamment d'entretiens pour dire quelle est la position des autres collectivités territoriales, mais il semble qu'elles attendent d'être sollicitées et compte sur les ressources financières qu'elles pourront proposer, pour entrer dans une négociation sur les actions à mener.

« Pour le PRES, je ne connais pas le calendrier. Ceci dit, si on considère qu'on n'a pas besoin de nous, on ne forcera pas la porte. Mais je pense qu'ils vont avoir besoin de nous (sourire) ». (Conseil général Ille-et-Vilaine)

4.2. Les Pôles de compétitivité et les grandes entreprises plutôt que les PME-PMI

Le PRES reprend les activités de Bretagne-Valorisation et ses membres sont attentifs à la présence de représentants des entreprises au CA. Ils sont aussi très favorables aux interfaces avec le milieu économique mais semblent aussi plus intéressés par les grandes entreprises, et les pôles de compétitivité que par le réseau de PME PMI locales.

« Je veux que la recherche ait une dimension prospective dans laquelle le développement économique puisse être pris en compte. Par exemple, les industries TIC [Technologies de l'information et de la communication] s'installent parce qu'elles savent qu'elles ont la masse intellectuelle après. Mais les enseignants-chercheurs n'ont pas de temps à consacrer aux PME-PMI. C'est pas la même chose. Donc il faut qu'on développe des partenariats avec des grands groupes. On en a. Mais avec les PME-PMI, malheureusement, en Bretagne, il n'y pas de PME-PMI pour faire de la R&D innovante » (Rennes I)

4.3. Les organismes de recherche nationaux adoptent chacun des stratégies différentes

Les membres du PRES disent avoir invité les représentants des organismes de recherche à participer au groupe de travail qui a préparé les statuts mais l'attitude des grands organismes est peu coopérative. À l'exception de l'INRIA, de l'AFSA, et du CEMAGREF, le CNRS, l'INRA et l'IFREMER se sont placés dans une position d'observation attentive.

« L'INRA ne voyait pas d'un bon œil qu'un PRES lui dise « là, dans la région, on fait cela ». Aujourd'hui l'INRA considère qu'elle ne fait pas partie du PRES mais elle regarde de très près ce que l'on fait parce que nous sommes en UMR avec l'INRA et, dans le PRES et pour la signature, elle ne veut pas être derrière le PRES. » (Agrocampus)

Conclusion

En s'opposant avec succès au projet de constitution d'un PRES dans la métropole rennaise, le conseil régional de Bretagne a su peser sur la constitution des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur. Il fait ici preuve de fortes « *capacités politiques* » pour reprendre l'expression de Romain Pasquier (2004) et semble en voie de faire du dossier universitaire un dossier avant tout régional. Des alliés de poids, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche aux présidents des universités de Bretagne Sud et de Bretagne Occidentale, l'ont cependant secondé dans cette tentative. L'essai apparaît d'autant plus réussi qu'il ne s'est pas soldé par un retrait des autres partenaires locaux. Si elles ont moins pesé sur la genèse du pôle, si elles peuvent émettre des réserves quant au périmètre choisi, les autres collectivités locales ne se désengagent pas du dossier universitaire. Pôle régional, l'Université européenne de Bretagne parie sur une montée en puissance raisonnée des compétences dévolues au PRES, structure aujourd'hui centrée sur des attributions sectorielles. Les premiers mois de son fonctionnement semblent cependant dessiner des proximités entre acteurs académiques et locaux plus nettes que d'autres : la région, du côté des collectivités locales, et les grandes

entreprises, du côté du monde économique, apparaissent comme des opérateurs privilégiés d'une possible intégration de l'action publique.

S'associer pour grandir.

Échecs, limites et difficultés de la constitution des PRES inter-régionaux en Centre Ouest

Christelle Manifet et Catherine Soldano
Maîtres de conférences à l'Université Toulouse II Le Mirail
Centre d'études et de recherche travail, organisation, pouvoir
UMR 5044 (Université Toulouse II Le Mirail / CNRS)

Introduction

Le 27 novembre 2007, les présidents des universités de La Rochelle, Poitiers et Limoges et les directeurs de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique (ENSMA) de Poitiers et de l'École nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI) de Limoges créent une association de préfiguration d'un PRES interrégional : le PRES Centre Atlantique. Les promoteurs de la structure annoncent leur volonté d'aboutir à une institutionnalisation rapide : l'objectif d'une reconnaissance par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche avant l'été 2008 est affichée. Les universités et les grandes écoles du Limousin et de Poitou-Charentes se regroupent donc dans une structure commune pour gagner en visibilité et promouvoir des collaborations. Le périmètre peut apparaître *a priori* pertinent : les établissements partagent un long passé de collaborations et des problématiques d'universités de taille moyenne.

Ce projet a cependant été précédé d'un autre, au périmètre plus large. Pendant plus d'un an, les établissements qui constituent le PRES Centre Atlantique ont été engagés dans un projet de création d'un pôle avec les universités de Tours et Orléans. Regroupés en conférence interrégionale des présidents d'université du centre-ouest, les présidents des cinq établissements avaient établi les principes de leur collaboration. Ambitieux, le projet regroupait les universités de trois régions distinctes, le Poitou-Charentes, le Limousin et le Centre. Brusquement, cependant, les universités de Tours et d'Orléans annoncent à leurs partenaires leur souhait de faire cavalier seul et de constituer un PRES à deux. Comprendre les raisons de la mise en place de deux PRES distincts implique d'abord de revenir sur la période de genèse des PRES (1). L'analyse cherchera ensuite à questionner les potentialités de coordination entre les établissements qui y sont associés (2) et celles qui marquent les établissements et les territoires (3).

1. Du pôle à cinq à son éclatement : genèse, difficultés et obstacles des projets inter-régionaux

En Centre Ouest, la taille des universités, le fait qu'elles soient université unique de leur métropole les obligent à nouer des relations avec les institutions d'autres villes. Comme le note bien le rapport Katalyse (2006), deux options s'ouvrent à elles : construire un PRES régional regroupant les institutions académiques d'une même région ; constituer un PRES interrégional les associant avec des partenaires issus de plusieurs régions. La seconde option est source de désajustements importants entre le ressort géographique de l'institution universitaire et les territoires économiques et politiques (Katalyse, 2006). Ces désajustements n'expliquent cependant pas l'échec du PRES à cinq. Plus que le jeu des collectivités locales ou des partenaires économiques, ce sont les stratégies développées par les établissements académiques qui expliquent son échec.

1.1. Regrouper des poids moyens pour faire un poids lourd

Le choix d'un périmètre inter-régional large s'explique par le souci d'atteindre une certaine taille critique. Les universités de Tours, d'Orléans, de Poitiers, de La Rochelle et de Limoges partagent une situation d'universités moyennes qui, dans un contexte de forte concurrence internationale, plaide pour un regroupement. L'année 2005 est en effet marquée par la publication du classement de Shanghai qui est perçu comme une pression à la concentration des moyens. De plus, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche encourage ces universités à penser et à agir à plusieurs. En 2005, la nécessité d'un regroupement semble partagée. Le président de l'université de Tours met l'accent sur le fait que l'addition des forces permet d'atteindre une taille intéressante et contacte le président de Poitiers pour lancer une dynamique de regroupement :

« Mais j'avais fait mes calculs : potentiel Poitiers, potentiel Orléans, potentiel Tours, tout ça ensemble cela fait quelque chose qui, du coup, devient intéressant. Cela fait 60 000 étudiants, 400 thèses soutenues par an. On commence à arriver à des niveaux d'universités métropolitaines. Donc, j'en ai discuté avec mon collègue de Poitiers qui à l'époque trouvait l'idée intéressante » (Université de Tours)

Rapidement, les présidents d'Orléans, de Limoges et de La Rochelle sont associés à ce processus. La coopération avec Tours, pour le premier, et Poitiers, pour le second, est assez évidente. Proches géographiquement, ces deux couples d'universités sont en inter-dépendance. L'université de Limoges n'appartient cependant pas à la même région que Poitiers. Si elle développe par ailleurs des relations avec Toulouse et Bordeaux dans le domaine médical et hospitalier, avec Clermont-Ferrand dans le domaine du génie civil, la coopération avec Poitiers semble s'imposer pour sa présidence. Le président de Limoges souligne cette situation :

« L'avenir d'Orléans c'est avec Tours et réciproquement, l'avenir de Limoges c'est Poitiers et réciproquement. »

Selon le président de Tours, l'université de Poitiers ne peut promouvoir une structure qui laisse de côté l'autre université régionale, La Rochelle. Du côté rochelais, pourtant, d'autres coopérations sont envisagées. La présidence de l'université de La Rochelle est en contact avec l'université de Nantes. Son identité atlantique, mais aussi les collaborations qu'elle a nouées avec cet établissement, en font un partenaire possible et pertinent :

« Nous, Nantes on a plein de liens, avec notre logique, environnement, littoral, sur laquelle on s'est positionné et puis nos SHS [sciences humaines et sociales] c'est avec Nantes qu'on les a ». (Université de La Rochelle)

Toutefois, l'université de Nantes ne semble pas disposée à offrir un statut de membre fondateur à l'université de La Rochelle :

« Quand on s'est adressé à Nantes, ils n'étaient pas contre [notre intégration au projet de PRES]. Ils nous ont fait des propositions, mais pas en tant que membre fondateur. Ils acceptaient que de nous associer, c'est-à-dire sans voix délibérative » (Université de La Rochelle)

Durant le second semestre de l'année 2005, l'équipe dirigeante de l'université de La Rochelle oscille encore entre la proposition d'un rattachement au PRES Centre-Ouest et la proposition nantaise, d'ailleurs plus ancienne. Elle a pu également espérer un temps que le Réseau universitaire de l'Ouest Atlantique (RUOA) regroupant les universités de Rennes, de Bretagne Occidentale, de Bretagne Sud, de Nantes, d'Angers, du Mans, de Poitiers et de La Rochelle se transforme en PRES. Cette option est cependant abandonnée le 8 octobre 2005. Le président d'Angers, alors président du RUOA, affirme pendant l'assemblée générale de la structure qu'elle n'a pas vocation à se transformer en PRES et qu'elle doit rester un laboratoire d'échanges d'expériences et de réflexion autour de la lisibilité de l'offre de formation et de recherche.

Rapidement, en raison d'abord des logiques d'organisation académique et régionale, ces deux universités en viennent à discuter à cinq. Une première réunion est organisée en juillet 2005 à Tours installant la Conférence interrégionale des présidents d'universités du centre-ouest¹⁸, soit les présidents de Tours, Orléans, Poitiers, Limoges et La Rochelle. Les cinq chefs d'établissement tentent de mettre en place ce scénario de PRES interrégional, avec toutes les difficultés que pose l'organisation de rencontres entre des acteurs situés à plusieurs centaines de kilomètres les uns des autres. Le président de Limoges participe très activement à la définition de principes de coopération. Malgré cet activisme, l'année 2006 est une année de *statu quo*.

Dans le cours de l'été 2007, les partenaires de Tours et d'Orléans apprennent que les deux universités ont décidé d'opter pour un PRES resserré à deux. Si elle est un tournant, la décision des deux universités est ressentie avec amertume, mais aussi avec soulagement chez les autres partenaires. Les difficultés de coopérations à cinq universités, distantes de plusieurs centaines de kilomètres et appartenant à trois régions différentes retardaient la finalisation du projet jusqu'à mettre en cause son opportunité :

« C'était très lent à se construire, on ne s'investissait pas beaucoup parce qu'on se sentait mal. Construire à cinq avec trois régions, c'est unique en France et c'est incroyablement difficile ! C'était difficile de trouver des points de convergence, de trouver des choses à faire ensemble et puis c'était le grand écart géographique, pour les réunions, c'était extraordinairement lourd. Plus il y a de monde, plus c'est difficile ou bien on transcende carrément tout ça et là c'est plus du tout difficile quoi... Les réunions, pour réunir tout le monde c'était impossible ! Pour se trouver des points communs, c'était pareil. » (Université La Rochelle)

¹⁸ L'officiel de la recherche et du supérieur, le 4 janvier 2006.

« On attendait qu'ils se décident, qu'ils nous en disent plus. Nous, on n'osait pas rompre un mouvement sur lequel tous les acteurs avaient travaillé vraiment très sérieusement et très collectivement (...). C'étaient des indications très officieuses, on a sauté dessus, on attendait que ça parce que cela devenait insupportable (...) on était de plus en plus mal à l'aise par rapport à nos universités, des gens qui avaient donné leur accord. »

La décision de Tours et Orléans de faire cavalier seul est presque ressentie avec soulagement. Les difficultés de la constitution d'un PRES associant des établissements de trois régions mettaient en cause l'avancement du dossier et présentaient le risque que l'opportunité de la constitution d'un PRES en 2008 se referme :

« On était tous impatients principalement parce que le calendrier de la mise en place des PRES était en train de nous dépasser et parce que par rapport à nos établissements, il y avait des gens qui avaient travaillé. On était en décalage. Ils savaient bien que les raisons n'étaient pas liées à leur propre président mais au dispositif d'ensemble. C'était quand même politiquement difficile à tenir. » (Université de Limoges)

Pour autant, si la décision de Tours et Orléans est accueillie avec soulagement parce qu'elle met fin à un projet complexe à construire, le président de Limoges ne cache pas sa déception face à l'échec de ce qu'il estimait être un projet ambitieux :

« À trois, cela n'est pas suffisant. Au centre de la France, il y a de la place pour un projet très intéressant dont on voit de nombreux exemples dans les pays américains du Nord et du Sud. Une grande université en réseau qui n'a aucune métropole, qui a plusieurs villes sites. » (Université de Limoges)

La constitution d'un PRES à cinq est donc un échec. Sans que cette option ne soit condamnée dès l'origine, la création d'un PRES au périmètre aussi large s'apparentait à une course à handicap. La distance est un premier facteur de difficultés : elle ne favorise pas les rencontres qui restent indispensables à la genèse d'une structure coopérative. Ensuite, les universités n'entretenaient pas la même densité de relations. Des binômes d'établissements aux relations historiquement fortes peuvent être isolés. Les universités de Tours et d'Orléans constituaient un duo, engagé dans un processus de rapprochement qui n'étant pas à son terme, rendait difficile le développement de coopération avec d'autres universités. Tours et Poitiers d'une part, Poitiers et Limoges d'autre part bénéficient également d'habitudes de travail en commun. À l'inverse, peu de relations unissent les universités du Centre, Tours et Orléans, à celles de Limoges et La Rochelle. Finalement, seule l'université de Poitiers bénéficiait de relations fortes avec la quasi-totalité des membres du projet de PRES. L'obligation de passer par un établissement public de coopération scientifique pour constituer le PRES ne permettait pas de choisir une structure souple qui permette aux acteurs, pas à pas, de pallier leur faible tradition de travail en commun. L'échec du PRES à cinq est en tout cas révélateur de la difficulté d'allier des ensembles institutionnels déjà établis, ayant leur histoire propre et insérés dans des réseaux qui le sont également. Les interconnaissances comme les représentations que l'on a de l'autre s'avèrent importantes pour les équipes présidentielles qui entrent en interaction et *a fortiori* pour les communautés universitaires qui doivent statuer sur leur mise en réseau sans forcément expérimenter le face-à-face. Chacune des universités a construit des partenariats spécifiques et d'intensité variable qui les ont amenées à travailler plus en binômes qu'en réseau. Dans cet ensemble, Tours et Poitiers font figures (de manière très artificielle) de pivots autour duquel gravitent les autres universités (Orléans, La Rochelle, Limoges) qui n'entretiennent aucun lien particulier entre elles.

Abandonné, le projet de PRES à cinq éclate en deux projets distincts. Singulièrement, les universités de Tours et d'Orléans qui avaient pourtant pris la décision de faire cavalier seul semblent devancées par les trois autres universités dans la formalisation de la structure.

1.2. L'accélération de la constitution d'un PRES à trois

L'échec du PRES à cinq ne scelle en effet pas la fin de la réflexion sur le regroupement : il l'accélère même. Malgré des doutes et des inquiétudes, le PRES Centre Atlantique monte en puissance : le travail fourni dans le premier projet est utilisé pour formaliser le second.

Les réflexions qu'avaient menées Jacques Fontanilles, le président de Limoges, avec son équipe pour le PRES élargi servent de base à la constitution de l'association de préfiguration du PRES à trois. Le périmètre ne donne pas lieu à de nouvelles discussions. En quinze jours, les statuts de l'association sont déposés. Un protocole d'accord d'une dizaine de pages est signé par les trois présidents d'université et les directeurs des deux écoles et envoyé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les membres fondateurs se sont de plus entendus pour que cette association soit temporaire et qu'elle soit dissoute avant la fin de l'année 2008 en vue d'une installation rapide du PRES sous forme d'un EPCS.

Cette accélération de la gestion du projet s'explique par un sentiment d'urgence. Pour les équipes présidentielles, notamment à Limoges et La Rochelle, il ne faut pas laisser passer le train de la prochaine vague de labellisation prévue avant l'été 2008. Il en va de la survie de ces universités secondaires dans un environnement de plus en plus concurrentiel. C'est ce qu'exprime un responsable de l'université de La Rochelle quand il nous dit l'importance d'être toujours réactif face aux incitations ministérielles et d'être toujours entreprenant face aux partenaires :

« C'est pareil, on s'est positionné par rapport à la loi LRU, sur la prise de compétences. C'est l'équipe présidentielle qui s'est positionnée, la communauté [universitaire] c'était plus difficile. Attendez, on n'a pas le choix. Une petite université, si nous, on n'est pas réactif, on est mort ! Qu'est-ce que vous voulez que l'on fasse d'autre ? » (Université de La Rochelle)

Le PRES Centre Atlantique semble donc en voie de constitution. À ce jour, l'adhésion au nouveau PRES est validée par les conseils des trois universités. Des négociations sont engagées sur le périmètre d'action du futur établissement et sur son mode de gouvernement. Le PRES Orléans / Tours, lui, ne paraît pas être au même point.

1.3. *Statu quo* dans le Centre ?

Singulièrement alors que les universités de Tours et d'Orléans mettent fin au processus de constitution du PRES Centre Ouest pour en constituer un à deux, alors qu'elles disposent de relations historiques fortes, la marche vers la constitution d'un PRES Centre semble être difficile.

Les relations entre les deux universités ont longtemps pâti de la rivalité historique entre les deux villes. Les deux présidents actuels des universités de Tours et d'Orléans évoquent le caractère exceptionnel de leur rapprochement dans un contexte où depuis toujours

les deux villes d'Orléans et de Tours étaient placées en concurrence. L'ancienne municipalité tourangelle nourrissait cette opposition qui se répercutait dans l'ensemble des domaines. L'enseignement supérieur n'y échappait pas. À l'occasion de l'application de la loi Faure, le maire de Tours a milité pour la création d'une deuxième université à Tours « *pour sortir du giron de Poitiers certes mais surtout pour sortir du joug d'Orléans* ». Cette rivalité historique est confirmée par l'ensemble de nos interlocuteurs au conseil régional, au sein des universités et parmi les acteurs économiques. La rivalité entre les deux universités était donc la règle, mais comme le souligne cet acteur universitaire tourangeau « *elle n'était que l'avatar d'une rivalité politique ancienne entre les deux villes* ».

Dans les années quatre-vingt-dix, les oppositions entre Tours et Orléans s'apaisent. Des initiatives de rapprochement entre les deux universités participent de ce processus. Alors que Lionel Jospin est ministre de l'Éducation nationale, des DEA multi-sceaux sont mis en place entre Tours, Orléans, Poitiers, Limoges, La Rochelle et Angers. Le réseau RICO (Réseau interuniversitaire du Centre Ouest) est constitué. De l'avis d'un de nos interlocuteurs universitaires à Tours, il fonctionne très bien tout en restant très spécialisé sur la gestion des DEA multi-sceaux. En 1998, alors que le principe de politiques de sites prend de plus en plus de sens, le ministère de l'Éducation nationale supprime les DEA multi-sceaux : la coopération entre ces six universités disparaît alors. Les liens se poursuivent cependant, mais dans des périmètres différents et pour d'autres motifs comme dans le cadre du réseau RUOA créé en 2001 où se retrouvent La Rochelle et Poitiers mais pas Tours, ni Orléans, ni Limoges.

Ce rapprochement est cependant largement conforté par les nouvelles équipes présidentielles d'Orléans et Tours, arrivées successivement en 2002 et 2003. Dès 2002, les deux universités réfléchissent sérieusement à leur rapprochement. L'université de Tours et l'université d'Orléans sont intégrées depuis 2004 dans le Pôle universités du Centre-Val de Loire (PUCVL), une association loi 1901. Cette structure de coordination vise à soutenir la politique de convergence des stratégies des deux universités et se traduit par des actions d'intégration fortes. L'installation du PRES resserré s'inscrirait donc dans la continuité du Pôle universités du Centre-Val de Loire. Pourtant, depuis ce repli sur un scénario à deux, Tours et Orléans semblent ne pas avancer beaucoup par rapport aux trois autres universités, presque assurées de se constituer en EPCS avant la fin de l'année 2008.

2. Les alliances sectorielles au travers des PRES Centre Ouest : une affaire universitaire

Les deux projets semblent porter des capacités de coordination des politiques d'établissement différentes. Si le PRES Centre Atlantique est en passe de s'institutionnaliser, il a beaucoup à construire sur le plan de la coordination entre les établissements (2.1). À l'inverse, le projet Centre qui peine à prendre forme peut s'appuyer sur des coordinations plus fortes entre les deux établissements qui le constituent (2.2).

2.1. Le PRES Centre atlantique

Le PRES Centre Atlantique est essentiellement universitaire, les écoles étant peu nombreuses sur le territoire et ayant un poids moindre. De plus, dans ce réseau d'universités moyennes, les universités les plus grandes restent les principaux acteurs du jeu partenarial même si ce ne sont pas forcément les plus mobilisées. Dans sa configuration actuelle, le futur PRES fédère trois universités et deux écoles d'ingénieurs, l'École nationale supérieure de

mécanique et d'aérotechnique (ENSMA) de Poitiers et l'École nationale supérieure de céramique industrielle (ENSCI) de Limoges. Ces deux établissements représentent respectivement 550 et 170 étudiants environ. L'intégration de ces écoles n'a pas fait discussion. Des relations partenariales existent déjà avec les universités de Poitiers et de Limoges. L'intégration au PRES pose toutefois des questions spécifiques aux écoles qui doivent par exemple adapter leur offre de formation au LMD.

Le projet de PRES est porté par trois universités qui ont de nombreuses caractéristiques communes. Elles ont une taille modeste, malgré une reprise de leurs effectifs après une période de baisse significative pour Poitiers et Limoges. Elles sont insérées dans un site urbain accueillant un seul établissement universitaire et disposent d'une offre de formation pluridisciplinaire. Elles ont également en commun le fait d'être situées dans des régions marquées par une relative atonie démographique et économique, un maillage urbain de villes moyennes, l'absence de métropole régionale à envergure européenne, un processus de périphéricité par rapport aux grandes régions voisines et enfin par un enclavement relatif. Dans ce contexte relativement similaire de régions moyennes, l'université est un atout et le regroupement, un enjeu.

Pour les trois universités, l'intégration dans un PRES en tant que membre fondateur permet, comme le souligne bien le président de l'université de Limoges, de « *se garantir de garder une université de plein exercice* ». Le maintien coûte que coûte du PRES à trois n'est donc pas fortuit. Il permet aux universités d'assurer leur pérennité, d'autant que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en fait un élément fort de la négociation des contrats quadriennaux. Un document échangé entre les instances ministérielles et l'université de La Rochelle met l'accent sur ce point :

« Le renforcement des partenariats au sein d'un futur PRES pourrait accroître le rayonnement international des établissements des régions Poitou-Charentes et Limousin en favorisant l'approche multidisciplinaire de la recherche et de la formation. L'évolution du projet de l'établissement dans ce nouveau pôle constituera un des thèmes du dialogue contractuel. »¹⁹

En se rapprochant, les cinq établissements atteignent une taille importante. Ils fédèrent un peu plus de 40 000 étudiants (dont un millier de doctorants) et 1 600 personnels (formation ; recherche ; BIATOSS). Sans bouleverser leur place dans la hiérarchie nationale, les universités et écoles du PRES peuvent espérer un rayonnement et une visibilité plus forte, ne serait-ce qu'au niveau national. Le passage de cinq acteurs à trois a permis de trouver rapidement un accord de principe sur la base du projet initial. Mais, si le principe de la démarche est acquis, les entretiens montrent que des problèmes subsistent. La densité de relations entre les établissements ne semble ainsi pas la même. Les universités de La Rochelle et de Limoges semblent entretenir peu de relations. Un représentant de l'université de La Rochelle met l'accent sur ce point :

« Limoges fait les yeux doux à Poitiers, forcément ils les connaissent alors que nous, ils ne nous connaissent pas. Puis ils ont vu la lettre d'échange, le rapport de l'AERES, ils commencent à se dire qu'il se passe quelque chose à La Rochelle. On est tonique ! » (Université La Rochelle)

¹⁹ Lettre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche à l'Université de La Rochelle.

Cependant, et alors que le montage du PRES Centre Atlantique est bien engagé, le rapport que l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur consacre à l'université de La Rochelle pointe les déséquilibres du projet :

« L'université de La Rochelle est consciente qu'étant de taille modeste, sa reconnaissance nationale ou internationale repose sur l'appartenance à des réseaux performants. Si le choix d'un regroupement d'établissements de taille moyenne peut paraître judicieux, son périmètre reste à définir : l'éloignement géographique complique en effet la tâche d'organisation d'un réseau qui risquerait de ne fonctionner que par binômes de proximité. »²⁰

La présidence de l'université de Poitiers semble regretter l'empilement des structures fédératives. La multiplication des dispositifs de coordination met en cause leur capacité même à intégrer les politiques des établissements. Le rapport de l'AERES souligne ce fait :

« L'équipe présidentielle laisse entendre que le foisonnement des structures locales soulève quelques difficultés. Il n'incite guère à se lancer dans le montage d'un PRES, tel que le prévoit la loi récente de programmation de la recherche. Et, surtout, il semble que la synergie de ces divers pôles avec le monde de la recherche a atteint ses limites. »²¹

Le président de l'université de Limoges, animateur principal du nouveau projet, a bien conscience des faiblesses qui le marque :

« Localement il ne s'agit pas de parler de volonté mais de niveau d'acceptabilité. En termes d'acceptabilité, ce serait inégalement reçu. Il n'y a pas de volonté du tout, sauf peut-être la mienne. Je crois que j'ai appris à ne pas trop m'avancer parce que finalement c'est plus contre-productif qu'autre chose. » (Université de Limoges)

Structure réunissant trois universités et deux écoles d'ingénieurs, le PRES Centre Atlantique doit encore construire la coordination des politiques d'établissement. Plus que ce dernier, le PRES Centre peut s'appuyer sur les coopérations passées.

2.2. Le PRES Centre

Les possibilités d'intégration du PRES Centre sont limitées par son périmètre strictement universitaire. L'ancienneté de la coopération entre les universités de Tours et d'Orléans permet cependant aux promoteurs de la structure de prendre appui sur de solides bases. Paradoxalement, elles ne les poussent peut-être pas toujours vers l'institutionnalisation des coopérations.

Le périmètre du PRES est d'abord strictement universitaire, si on exclut Polytech Tours et Polytech Orléans, deux écoles d'ingénieurs intégrés aux universités. L'école d'ingénieurs de Blois a refusé de s'intégrer à Polytech Tours au moment de la restructuration de ses activités de formation d'ingénieurs. Elle n'a pas non plus participé aux discussions sur le PRES. Les deux présidents n'évoquent même pas d'autres partenaires éventuels, comme par exemple l'école de commerce localisée à Tours, l'École supérieure commerce et management, qui accueille 990 étudiants. L'absence du CNRS limite également les possibilités d'intégration des politiques de recherche. Le CNRS n'est présent que par les

²⁰ AERES, *Rapport d'évaluation de l'université de La Rochelle*, 2008 p. 15.

²¹ AERES, *Rapport d'évaluation de l'université de Poitiers*, 2008, p. 20.

UMR intégrées dans les universités ; sa délégation régionale, respectant en cela la position nationale, est restée en dehors de la genèse du PRES.

Le partenariat entre les deux universités constitué dans le cadre du PUCVL est fort. Un nombre important de dossiers est géré en commun même si ce ne sont pas forcément les dossiers privilégiés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, le regroupement des écoles doctorales ne s'est pas fait. Les raisons invoquées sont liées au décalage des calendriers : les universités ont déjà travaillé sur la structuration interne de leurs écoles doctorales pour en définir deux en sciences et en LSH et ne sont pas encore prêtes à passer à une seconde étape de réforme. Toutefois, en réponse à la sollicitation soutenue des instances ministérielles, les deux universités prévoient de constituer un collège doctoral commun²².

Les deux universités ont d'ailleurs fait la preuve de leur volonté de coopération. Des habilitations partagées en masters, un centre interuniversitaire de formation d'apprentis, une université numérique régionale ont été créés. Les derniers contrats d'établissement 2008-2011 contiennent les mêmes introductions, ainsi que la duplication de chapitres entiers. D'autres actions interuniversitaires sont menées. Elles s'accroissent depuis le repli sur un PRES à deux Tours / Orléans : des journées université / entreprises, des doctorales, une cellule d'ingénierie de projet, un centre de mobilité pour l'accueil des chercheurs étrangers ont été organisés en commun. La communication à l'international des deux universités est commune. Avancée symbolique, l'une des 25 bourses régionales de doctorat est commune aux deux universités. Cette logique de coopération s'applique aussi aux relations aux financeurs. Ainsi, les deux universités ont défini cinq axes partagés dans le cadre de la préparation du CPER 2007-2013.

Longtemps concurrentes, les universités de Tours et d'Orléans ont su développer de nombreuses coopérations. Ces réussites construites dans une formule associative, moins contraignante que celle d'un EPCS, peuvent paradoxalement retarder l'institutionnalisation des coopérations dans un PRES. Les potentialités de coordination entre membres des PRES saisies, il reste à comprendre comment les politiques développées au sein du PRES peuvent s'articuler avec l'action publique territoriale dans son ensemble.

3. Les PRES centre-ouest et le territoire

Bien que le PRES envisagé initialement ait été à cheval sur trois régions, le personnel politique local ne semble pas avoir joué un rôle important dans la phase de genèse du projet. Dans le Centre Ouest (3.1) comme dans le Centre (3.2.), les collectivités locales soutiennent les démarches initiées.

3.1. Le PRES Centre Atlantique

Tenues informées des démarches engagées par les présidents des universités, les collectivités locales ne sont pas impliquées dans le montage de l'ancien comme du nouveau projet. Les raisons avancées par les responsables universitaires sont multiples. Elles concernent d'abord l'accélération des réformes nationales et la complexité de leur mise en œuvre :

²² Réponse du président de l'Université d'Orléans au rapport de l'AERES, décembre 2007.

« On ne les [les collectivités locales] a pas du tout impliquées. On n'y a pas pensé en réalité... On a tout eu en même temps : le CPER, le contrat quadriennal, la LRU... » (Université de La Rochelle)

Le périmètre inter-régional des PRES envisagés a joué cependant un rôle. Les universités craignaient en impliquant les collectivités locales de complexifier les négociations :

« On les [les collectivités locales] a tenues informées du montage du PRES. On a pensé que c'était tellement délicat comme situation, qu'on avait assez de problèmes à résoudre à cause de la distance sans en plus y ajouter l'interrégional. » (Université de Limoges)

La construction du PRES ne semble pas faire l'objet d'une opposition entre les conseils régionaux du Limousin et de Poitou-Charentes. Les deux régions, tenues par des majorités socialistes, ont fait, ces dernières années, un gros effort pour soutenir l'enseignement supérieur et la recherche. Il existe bien sûr des disparités dans les sommes mobilisées. Région pauvre, le Limousin bénéficie d'un soutien fort de l'État. Les deux conseils régionaux soutiennent des projets dépassant le territoire régional : elles ont ainsi financé l'université numérique construite conjointement par les trois établissements. Des réticences éventuelles pourraient venir des conseils généraux et des agglomérations qui ont beaucoup investi dans les délocalisations universitaires. Si le PRES ne contribue pas à la visibilité des délocalisations financées, les institutions locales ne semblent pas avoir fait obstacle aux démarches de rapprochement entre les fondateurs du PRES :

« Pour le moment les collectivités locales sont plutôt favorisantes, pas motrices mais ne font pas d'obstacles. Au début, elles étaient un peu interrogatives. » (Université de Limoges)

À l'échelon des villes, le rapprochement des universités de Limoges et de Poitiers bénéficie du soutien affirmé des collectivités concernées. Ces dernières y voient l'opportunité de consolider l'épineux dossier de la Ligne grande vitesse (LGV) Poitiers-Limoges et de trouver de nouveaux leviers de développement et de lisibilité de leurs territoires. L'interview du maire de Poitiers, par ailleurs président de la structure d'agglomération, souligne que le rapprochement des universités de Poitiers et de Limoges est un point clef du développement territorial :

« Le Centre-Ouest Atlantique, qui regroupe globalement les régions Poitou-Charentes et Limousin, représente un espace pertinent pour construire et développer des synergies, des complémentarités. La LGV est un levier incontournable pour appuyer le développement de cet espace au risque d'être marginalisé dans les aires d'influence de Paris, Nantes, Bordeaux, Toulouse ou Lyon. Par ailleurs, cette LGV permettra de générer de nouveaux partenariats et de renforcer des coopérations existantes, notamment entre les acteurs du monde économique et entre les universités de Poitiers et de Limoges, historiquement liées et qui souhaitent développer un PRES interrégional. »²³

L'appui des collectivités locales pourrait être décisif dans l'avenir pour trouver des moyens de fonctionnement pour le PRES. Il restera à savoir si les collectivités régionales

²³ Interview de Jacques Santrot, maire de Poitiers et président de la Communauté d'Agglomération de Poitiers, *La République du Centre Ouest*, 2007.

renouvelleront leur soutien à des projets qui dépassent leur territoire comme le souligne bien le président de l'université de Limoges :

« Il faudra concrètement poser la question si le soutien financier de la région doit être complètement sanctuarisé sur le périmètre régional où s'il va aider aussi au montage. Prudemment, on n'a pas trop avancé. » (Université Limoges, fév08)

Si elles n'ont pas participé à la genèse des projets, les collectivités locales soutiennent activement les démarches de rapprochement initiées. Les institutions locales de la région Centre partagent ce soutien à la démarche de regroupement initiée.

3.2. Le PRES Centre

Les collectivités locales de la région Centre, qui sont favorables au projet de PRES Tours / Orléans, étaient plus réservées quant à la formation d'un PRES inter-régional avec Poitiers, Limoges et La Rochelle. Quand le projet est évoqué dans le contrat de projet 2007-2013 de la région Centre, c'est aussitôt pour souligner le rôle moteur que le PUCVL doit y jouer. On retrouve dans les entretiens ce scepticisme à l'égard de la structure inter-régionale qui ne reprend ni le périmètre du PUCVL ni celui de la région :

« En 2004, les universités avaient créé le PUCVL et, nous, on trouvait cela très bien. Tout d'un coup, cette notion de PRES est arrivée avec une espèce de flou. Le PRES devait devenir un PRES plus large, avec un périmètre première version Tours / Orléans / Limoges / La Rochelle / Poitiers. Bon ! » (Conseil régional Centre).

Tout en reconnaissant que des synergies pouvaient exister entre Tours et Poitiers notamment, le vice-président à la recherche du conseil régional du Centre ne cache pas qu'il craignait de voir le chemin parcouru par le PUCVL anéanti :

« Le PRES, c'est bien mais ce serait dommage que cette nouvelle taille fasse disparaître tous les travaux qui avaient été menés avant, que l'on oublie la construction Tours / Orléans et que l'on étudie quelque chose de nouveau. » (Conseil régional Centre).

Bien qu'il ne voie pas d'un bon œil le projet, le Conseil régional du Centre n'est pas directement impliqué dans la période de genèse de la structure. Le projet à cinq abandonné, il n'est pas non plus impliqué dans la négociation du projet Orléans / Tours. Tenu en marges des négociations, le conseil régional a pourtant historiquement soutenu les démarches de rapprochement entre les deux universités, développant une politique importante de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cette politique se décline prioritairement dans le volet recherche et dans un objectif de soutien à l'innovation :

« En tant que région, on est très partant sur l'économie de la connaissance, on donne beaucoup d'argent, proportionnellement à notre budget, à nos laboratoires de recherche. On s'est donné pour objectif d'atteindre 4% de notre budget pour la recherche en 2013. C'est une belle progression et là entre cette année et l'année dernière déjà la progression était de 10%. » (conseil régional Centre)

Le contrat de projet 2007-2013 est le symbole de cette politique de soutien à l'innovation qui consiste à soutenir les pôles de compétitivité existants (énergie électrique et cosmétiques) et les pôles de recherche (ville&territoires, sciences du sol, sous-sol et eau). La politique régionale est aussi étoffée en matière de soutien aux formations supérieures, notamment pour

favoriser l'élévation du niveau de poursuite d'études supérieures ou préserver la capacité de rétention et d'attractivité des universités régionales. C'est ainsi que la Région Centre a une politique innovante de soutien à la mobilité de tous les étudiants et finance un ordinateur portable pour tous les étudiants inscrits en master.

Absent de la genèse du PRES, le conseil régional a toujours soutenu les démarches de rapprochement entre les universités de Tours et Orléans dans le PUCVL. Dès que les deux universités ont commencé à discuter de leur rapprochement, le conseil régional s'est positionné favorablement en indiquant qu'il financerait l'exercice de compétences communes. Ainsi, l'institution régionale a financé la mise en place d'une université numérique régionale. Elle a récemment construit une structure d'accueil commune des chercheurs étrangers, le « Studium ». Par la mise à disposition de personnels, le conseil régional a soutenu le PUCVL. Le président de l'université d'Orléans, dans l'entretien réalisé avec lui, évoque l'habitude du dialogue qui s'est développée depuis quelques années entre lui, son homologue de Tours et le vice-président Recherche du conseil régional.

Soutenant le rapprochement des deux universités, le conseil régional n'a joué qu'un rôle limité de coordination des autres collectivités locales. Face aux deux agglomérations d'Orléans et Tours, historiquement concurrentes et les autres collectivités engagées dans le financement d'antennes universitaires, il n'a pas directement tenu un rôle de régulateur. Des réunions ont été seulement organisées lors de la mise en place du PUCVL. Toutefois, en affichant sa position de soutien au regroupement des deux universités, il a, sans doute, favorisé l'apaisement de la rivalité entre Tours et Orléans.

Absentes du processus de genèse du PRES Centre, les collectivités locales, au premier rang desquelles le conseil régional, ont cependant facilité, par le soutien financier apporté aux coopérations inter-universitaires, le rapprochement en amont des universités de Tours et d'Orléans. Attentifs à l'inscription des structures universitaires dans le territoire régional, les élus régionaux semblent soutenir le retour à un PRES régional.

Conclusion

L'analyse conduite sur ce cas atteste des difficultés de la constitution d'un PRES inter-régional. Le PRES à cinq s'est heurté à des difficultés majeures. L'opposition de certaines collectivités au projet n'explique pas son échec. La distance, le déficit de coopération antérieure, l'absence d'uniformité dans les relations entretenues entre les établissements expliquent bien plus sûrement l'échec du projet. Le resserrement sur deux PRES aux périmètres plus restreints semble à ce titre devoir faciliter leur mise en place. Paradoxalement, le PRES Centre qui dispose de coopérations les plus établies entre ses membres fondateurs est celui qui marche le plus lentement vers l'institutionnalisation. La structure unissant La Rochelle, Limoges et Poitiers dispose d'un projet plus abouti sur le plan institutionnel. Il lui restera cependant à construire un projet ambitieux de coopérations entre ces trois membres fondateurs.

L'étude approfondie des quatre PRES atteste de la diversité des logiques qui sont à l'œuvre. Si les démarches visent des objectifs communs, elles sont marquées par des logiques distinctes. Les PRES ont été mis en œuvre pour favoriser les regroupements, atteindre une taille critique et améliorer la performance des établissements dans la compétition internationale. Ils misent tous sur des projets fortement différenciés d'un site à l'autre, véritables traductions locales d'un dispositif national. La différenciation s'opère au moins à trois niveaux : le périmètre territorial, la configuration des acteurs engagés dans la fondation du PRES et les objectifs stratégiques de la démarche. Aussi, les moyens mobilisés varient considérablement : à Aix Marseille, les trois universités parient sur une fusion menée au pas de charge ; dans le sud francilien, les promoteurs d'UniverSud misent sur la rationalisation par projet ; en Bretagne, une coopération inter-universitaire poussée sur certains dossiers est promue. Les quatre monographies ont donc souligné les spécificités de chaque cas. Il est temps cependant maintenant de montrer que des lignes de force structurent la mise en place des neuf premiers pôles de recherche et d'enseignement supérieur français.

2^{ème} partie :

Comparaison, synthèse et
scénarii d'évolution

Jérôme Aust (CSO – UMR 7116 Sciences Po / CNRS)
Cécile Crespy (CERAL – EA 3968 Paris 13)
Christelle Manifet (CERTOP - UMR 5044 Université Toulouse II / CNRS)
Christine Musselin (CSO – UMR 7116 Sciences Po / CNRS)
Catherine Soldano (CERTOP - UMR 5044 Université Toulouse II / CNRS)

Introduction

Cette seconde partie s'attache plus spécifiquement, par la comparaison des quatre cas d'analyse entre eux et leur mise en perspective avec les six autres terrains plus superficiellement investis²⁴, de dégager des éléments qui par-delà l'idiosyncrasie des cas, structurent la mise en place des PRES. Trois enseignements forts ont pu ainsi être dégagés. Premièrement, la réforme a été majoritairement saisie par une communauté restreinte d'acteurs qui partage un discours performatif (1). Deuxièmement, si les acteurs locaux s'intéressent au processus, ils ne sont pas des éléments moteurs de la genèse des PRES. Ils portent cependant des thématiques propres, notamment celles de l'aménagement du territoire et du développement économique (2). Troisièmement, la constitution des PRES marque une étape importante du mouvement de normalisation, mais aussi de différenciation du système d'enseignement supérieur et de recherche français (3). Abordés successivement, ces trois points souligneront des éléments structurants qui permettront pour clore ce rapport de dégager des scénarii d'évolution possible des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (4).

1. Des réformateurs pour constituer les PRES

Le dispositif mis en place par la loi du 18 avril 2006 a été saisi par une petite communauté d'acteurs marquée par une forte homogénéité (1.1.) Restreint, ce réseau de réformateurs n'en est pas moins finement hiérarchisé (1.2.). La phase de négociation est décisive : les coopérations passées ne déterminent ni le périmètre ni les compétences de la nouvelle structure (1.3.).

1.1. Une communauté d'acteurs homogène

Dans les dix cas analysés, les acteurs qui se saisissent de la réforme partagent des profils (a) et un discours commun sur la nécessité de concentrer le système d'enseignement supérieur et de recherche français pour pallier sa fragmentation (b). Le consensus au sein de la communauté n'est cependant pas complet : les acteurs qui n'occupent pas une place centrale dans ce processus sont parfois plus dubitatifs sur la pertinence du dispositif proposé (c).

a. Une communauté de trajectoires

Les réformateurs qui se saisissent de la réforme jouissent globalement d'un ancrage institutionnel fort. Ce sont, avant tout, des présidents d'université, des directeurs de grandes écoles et des vice-présidents en charge de la recherche ou de la coopération inter-universitaire qui sont impliqués dans la démarche des PRES. Cet élitisme du réseau d'acteurs est particulièrement net à Nancy, à Lyon, à Toulouse, à Aix Marseille, à UniverSud Paris. Il l'est moins à Bordeaux et surtout à Poitiers et Limoges : dans ces derniers cas, les responsables d'équipes et de formation ont travaillé à la rédaction de propositions communes. Les représentants des disciplines scientifiques sont ensuite majoritairement impliqués. Cette sur-représentation des scientifiques trouve son expression la plus achevée dans le cas d'Aix Marseille. Elle est aussi présente à UniverSud Paris. Deux facteurs s'entremêlent ici pour faire des scientifiques des ambassadeurs convaincus de la politique des PRES. Premièrement, peut-

²⁴ Paris Est, Paris Tech, Université de Lyon, Toulouse Université, Nancy Université, Université de Bordeaux.

être plus que les autres, ils sont sensibilisés à la « nécessité » d'un regroupement. Ils ont été confrontés en effet très tôt aux exigences de la concurrence internationale dans le domaine de la recherche. Les disciplines scientifiques, plus que les autres, sont aujourd'hui très largement internationalisées. Dans la formation, la baisse des effectifs étudiants qu'ils connaissent pose la question du maintien de certaines formations de masters aux effectifs très faibles. Deuxièmement, ils jouissent de relations de longues dates avec les grandes écoles. La taille des laboratoires en science pousse souvent les scientifiques à nouer des coopérations qui dépassent leur établissement de rattachement. Les formes du travail scientifique plus collectives en science qu'en lettres et sciences humaines ou qu'en droit sensibilisent également les scientifiques à des collaborations.

Les représentants des collectivités locales et des acteurs économiques intéressés par la démarche partagent des points communs avec les académiques qui sont à la tête des établissements. Les acteurs locaux les plus impliqués sont des acteurs qui disposent d'une proximité forte avec l'université. Ils sont souvent membres de la communauté académique : c'est le cas à Rennes, à Marseille, en PACA, en Île-de-France, en Bretagne, à Bordeaux, en Rhône-Alpes, en Limousin. Ces trajectoires professionnelles les placent souvent en position d'intermédiaire, de « marginal sécant » entre le monde des collectivités locales et le monde académique. Cette double appartenance a des implications sur leur attitude à l'égard des établissements : s'ils promeuvent bien les intérêts de leur institution de rattachement, ils connaissent également les modes de fonctionnement et les codes du monde académique. Certains représentants des acteurs économiques disposent eux-aussi d'une proximité avec l'université. Quelques-uns, comme l'un des représentants d'un pôle de compétitivité au conseil d'orientation stratégique de UniverSud Paris, ont exercé une carrière au sein d'une université ou d'une grande école avant de rejoindre le monde de l'entreprise.

Les acteurs qui se saisissent des procédures mises en place par la loi du 18 avril 2006 ont donc un profil relativement homogène : ils partagent un discours commun sur la réforme des institutions d'enseignement supérieur.

b. Un même discours performatif

Les réformateurs mettent en avant un discours articulé autour de trois points. Sans y voir l'avènement d'un « nouveau référentiel » orientant politique d'enseignement supérieur et de recherche et politique de développement territorial, leur propos articule une dimension cognitive, une dimension normative et une dimension instrumentale.

La dimension cognitive met en avant la mondialisation de la compétition entre les territoires et entre les universités. Dans le cadre de cette concurrence, la production du savoir est un des éléments majeurs du développement économique. Centre de recherches et universités, pour peu qu'ils permettent d'atteindre l'excellence, sont des atouts importants dans la compétition mondiale.

Dans ce cadre renouvelé, le système français jouit d'un déficit de lisibilité et de visibilité internationale. La partition entre grands organismes et universités d'une part et entre universités et grandes écoles d'autre part permet difficilement d'atteindre la taille critique nécessaire et de mettre en place des outils de rationalisation de l'offre de formation. Du côté des collectivités locales, la fragmentation du dispositif français est perçue comme un obstacle à la constitution de relations très fortes avec le monde académique. Il « faut » donc, et c'est la dimension normative de ce discours, réformer le système d'enseignement supérieur et de recherche pour le débarrasser de ces handicaps structurels.

Enfin, la dimension instrumentale consiste à présenter la démarche des PRES et des RTRA comme une des solutions au « problème » français. Elle permettrait une dynamique de concentration et de regroupement entre les établissements. Assises sur une échelle territoriale, on attend des relations entre les établissements qu'elles fassent émerger des regroupements pertinents. Le PRES ne doit pas être une structure de coopération inter-universitaire de plus : la dévolution de certaines compétences n'est légitime que si elle amène une véritable valeur ajoutée.

Ce discours performatif est assorti d'une rhétorique de l'urgence qui contraindrait les acteurs académiques à réformer rapidement leurs institutions sous peine de se voir doublement marginalisés. Marginalisés dans la compétition internationale d'abord : les pays étrangers ont déjà réformé leur système de recherche et d'enseignement supérieur. Marginalisés sur le plan national ensuite : les interviewés rencontrés ont largement souligné qu'ils leur fallait prendre le premier train de constitution des PRES. Cette rhétorique de l'urgence semble même aller *crescendo* : elle est particulièrement mobilisée dans le cas des universités de Poitou-Charentes et du Limousin. La première vague de labellisation passée, il leur faut intégrer la seconde. L'urgence de la constitution des PRES a été renforcée par l'attitude de la Direction générale de l'enseignement supérieur. Soucieux de voir les PRES se constituer rapidement (avant l'échéance présidentielle de mai 2007 ?), les représentants de la DGES, au premier rang desquels Jean-Marc Monteil, ont été d'ardents promoteurs de la démarche. Contraint, le calendrier de la DGES a permis aussi de faire aboutir un certain nombre de projets et de mener la réforme tambour battant. L'institution ministérielle n'est pas la seule à exercer une pression temporelle. Les acteurs académiques eux-mêmes se donnent parfois des horizons d'action très courts. C'est le cas à Aix Marseille, où la date butoir de septembre 2009 ou de janvier 2010 fonctionne comme un accélérateur des négociations. Pour le dire brièvement, les promoteurs des PRES semblent penser que si on ne se place pas en situation d'urgence, le processus est condamné.

Ce discours articulé autour de la nécessité de la réforme et de l'urgence ne fait cependant pas l'objet d'un consensus. Les acteurs qui sont à l'extérieur de cette communauté de réformateurs ou ceux qui n'y occupent pas une place centrale peuvent le remettre en cause.

c. Un consensus imparfait

Le discours n'est pas partagé par tous. Certains représentants des collectivités locales et des intérêts économiques affichent leur scepticisme face à la multiplication des structures en place. C'est la dimension instrumentale qui est le plus souvent critiquée : les PRES ne seraient pas forcément une solution aux problèmes français et constitueraient, avant tout, une structure de plus. Loin de contribuer à la lisibilité, ils brouilleraient au contraire un paysage institutionnel déjà saturé. La dimension normative n'est pas non plus exempte de critiques. Certains acteurs mettent l'accent sur le fait que la solution ne passe pas forcément par une concentration des forces, mais au contraire par le maintien d'une concurrence forte entre des sites universitaires de faible taille. Jouer l'émulation plutôt que le regroupement permettrait ici d'atteindre une position de force dans la concurrence internationale. Des exemples internationaux sont même cités : l'université d'Oxford, celle de Cambridge, de faible taille, jouissent d'une réputation et d'une place internationale particulièrement affirmée.

Le discours n'est pas non plus partagé par la communauté académique dans son ensemble. Le périmètre de cette enquête nous a conduit à réaliser des entretiens avec les présidents des universités, les directeurs des grandes écoles, les représentants des collectivités

locales et des intérêts économiques. Ces sources ne permettent pas de cerner si, dans les établissements, ce discours sur la valeur ajoutée des PRES est partagé. Pour autant, deux exemples montrent bien que des doutes subsistent. Le cas d'Aix Marseille illustre en creux les inquiétudes qui entourent les PRES. Les présidents des universités ont en effet choisi très rapidement de marginaliser le PRES dans la fusion pour associer les équipes aux groupes de travail mis en place. Le cas de Nancy Université montre bien les résistances qui peuvent se faire jour au sein des établissements d'enseignement supérieur. Engagés dans une réflexion sur l'avenir de leur structure, les établissements nancéens décident, à la demande de la DGES, de constituer un PRES. Le projet est ambitieux ; l'horizon d'action est d'aboutir à une fusion des établissements nancéens. Pourtant, le renouvellement présidentiel dans l'un des trois établissements met en cause le processus en cours. En effet, la campagne électorale au sein de l'établissement se cristallise sur le PRES. C'est l'opposant au PRES qui l'emporte à une très large majorité, signe que la démarche n'était pas consensuelle. À la suite de cette élection, le PRES Nancy Université doit reconfigurer son projet.

Globalement, la démarche des PRES repose donc sur une communauté d'acteurs resserrée : l'absence d'association des équipes des établissements peut ici mettre en danger les dynamiques de constitution en cours. L'avenir des neuf PRES créés n'est pas forcément mis en cause par le petit périmètre des réformateurs qui les a portés : les institutions disposent en effet d'un budget, de structures qui devraient les empêcher de disparaître. C'est plutôt leur potentialité d'action en cas de remplacement des équipes qui les ont portés qui peut être en cause. Les renouvellements des présidents d'université et des directeurs des grandes écoles constitueront une étape importante de l'avenir des structures en place. Ces risques sont d'autant plus forts que l'agenda des réformes de l'enseignement supérieur est particulièrement rempli. En moins de deux ans, ont été mis en place les RTRA, les CTRS, la loi LRU et les PRES. La LRU, en particulier, provoque des inquiétudes au sein d'une partie de la communauté académique et des syndicats étudiants. Dans ce contexte, l'identification des PRES à une réforme contestée peut affaiblir leur légitimité.

La communauté d'acteurs qui porte le PRES est donc restreinte ; les acteurs qui soutiennent la politique des PRES n'ont cependant pas eu la même influence sur la mise en œuvre de la réforme.

1.2. Des influences inégales

Des inégalités d'influence marquent en effet les réseaux d'acteurs identifiés. Les académiques s'efforcent d'abord de mettre à distance les élus locaux dans l'application de la réforme. La DGES a eu plus d'influence : elle a souvent joué un rôle de catalyseur accélérant la mise en œuvre de la loi. Mais ce sont les présidents d'université et les directeurs des grandes écoles qui ont été les véritables chevilles ouvrières de la mise en œuvre des PRES.

a. La faible influence des élus locaux

À l'inverse du Plan Université 2000 qui avait donné lieu à une longue phase de concertation, même imparfaite, la négociation des PRES s'est tenue dans un conclave académique regroupant les directions d'établissement et les représentants de la DGES. Les acteurs locaux, élus et représentants des intérêts économiques, se sont très largement tenus en retrait du processus. Leur absence des négociations tient soit à une volonté de ne pas trop s'impliquer dans les « affaires universitaires » soit à une recherche d'un entre-soi de la part des acteurs académiques dans la gestion de ce dossier. La première attitude est tangible chez les représentants de certaines collectivités locales : c'est le cas par exemple des conseils

généraux de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la ville de Marseille. La seconde caractérise plus les négociations en Rhône-Alpes, en Île-de-France, en PACA et en Lorraine. Dans ces derniers cas, les institutions locales ont cherché à jouer un jeu plus offensif et à peser plus avant sur le périmètre de constitution du PRES. Elles n'y sont parvenues que dans le cas de la Bretagne. En Île-de-France, en Rhône-Alpes, en Lorraine, en PACA, les communautés académiques locales ont souvent considéré que l'inclusion des acteurs locaux dans la réflexion serait un facteur de complexification des négociations en cours. Le plus souvent, elles ont donc tenu informés les représentants des institutions locales sans pour autant les inviter directement à la table de négociation. Le degré d'information des acteurs locaux est cependant variable selon les cas. Il dépend de deux facteurs. D'une part, il varie en fonction de la proximité que les acteurs locaux entretiennent avec les représentants de la communauté universitaire. Ceux dont la trajectoire professionnelle a croisé l'université ou les grandes écoles disposent d'un carnet d'adresse qui est un atout pour s'informer sur le processus en cours. C'est le cas par exemple des représentants du Conseil régional Rhône-Alpes. D'autre part, le degré d'information dépend de l'orientation du projet constitutif. Plus le projet est ambitieux, plus les collectivités locales sont tenues à l'écart des tractations. Cette marginalisation des acteurs locaux trouve sa forme la plus achevée dans le cas d'Aix Marseille. Engagés dans une fusion, les universitaires tiennent les élus locaux à distance.

b. Le rôle de catalyseur de la DGES

La qualification du rôle des représentants du ministère de l'Enseignement supérieur est plus difficile à opérer. Nous l'avons dit, les interventions des représentants de la direction générale à l'enseignement supérieur ont contribué à accroître le sentiment d'urgence dans la constitution des PRES. C'est le cas par exemple à Nancy où l'intervention ministérielle semble avoir été directement à l'origine de la constitution de Nancy Université. Les exécutifs nancéens ont, en effet, été longtemps partagés entre l'idée de constituer un PRES ou de poursuivre leur réflexion sur un rapprochement qui ne passe pas par le PRES. Dans les autres cas, cependant, l'intervention de la DGES ne semble pas avoir été l'acte fondateur du PRES : des démarches locales de réflexion étaient largement initiées par ailleurs. L'intervention a souvent joué le rôle de catalyseur en accélérant l'institutionnalisation des regroupements. L'action de la DGES est plus décisive quant à la forme que doivent prendre les PRES. Le choix de favoriser la formule juridique de l'établissement public de coopération scientifique, soit l'option la plus intégrée de celles prévues par la loi, a eu un impact important sur les négociations locales. Elle a d'abord clôt un certain nombre de réflexions engagées sur le choix de la structure ; elle a ensuite eu un impact direct sur les négociations locales. Elle a rendu un certain nombre de projets envisagés peu viables. Ainsi, le projet porté par l'Institut national de sciences appliquées de Lyon de constituer un PRES regroupant les écoles d'ingénieurs lyonnaises s'accommodait mal d'une telle forme juridique. Le choix de l'EPCS a alors poussé l'INSA sur la voie d'un rapprochement avec les universités lyonnaises. L'annonce d'un nombre limité de labellisation en mars 2007 a également contrarié un certain nombre de projets. Le projet de création d'un PRES stéphanois *stricto sensu* est ainsi devenu beaucoup moins réaliste après l'annonce d'une limitation du nombre de PRES labellisés.

c. Une cour des grands établissements ?

Les acteurs académiques eux-mêmes n'ont pas été tous impliqués de la même manière dans la genèse des PRES. Souvent, le nombre d'entretiens réalisés est insuffisant pour identifier « le » président ou « le » directeur qui le premier a initié le processus de réflexion. La ligne de partage entre établissements promoteurs du PRES et établissements plus en retrait ne recoupe cependant pas une opposition entre universités et grandes écoles. Les secondes,

même si certaines s'interrogent sur l'opportunité d'intégrer une structure qui regroupe des établissements moins richement dotés et moins prestigieux, ont parfois été en pointe dans la promotion des projets. C'est par exemple le cas de l'Institut national des sciences appliquées qui, aux côtés des universités Toulouse II et III, a joué un rôle moteur dans la constitution du PRES toulousain. La position beaucoup plus en retrait de l'INSA de Lyon illustre la variabilité des situations locales. Cependant, les directions les plus en pointe dans les négociations sont souvent celles des « grands » établissements. Ceux qui disposent du statut de membres associés ont rarement été les chevilles ouvrières des tractations.

Cette prédominance des établissements les plus prestigieux trouve son expression dans les statuts des structures. Des débats importants ont été nécessaires pour mettre au point les règles de représentation de chaque établissement. Les conseils d'administration des PRES ne valident pas une égalité de représentation entre les établissements (un établissement = une voix), mais accouchent de structures finement hiérarchisées. La première distinction, la plus importante en termes de voix, distingue les membres fondateurs (ceux généralement qui sont habilités à délivrer le doctorat) des membres associés. La seconde aboutit à une hiérarchisation entre les membres fondateurs. Ceux qui disposent des effectifs étudiants et surtout du potentiel de recherche le plus important disposent de plus de voix. Ces distinctions peuvent atteindre un degré de raffinement important à l'exemple d'UniverSud Paris. Les établissements qui réunissent des établissements dont le potentiel est comparable optent pour une égalité de représentation (Aix Marseille, Nancy).

Les acteurs intéressés par les PRES ne disposent donc pas de la même influence. Les élus locaux sont globalement tenus en marge des négociations. La DGES, si elle a été active pour promouvoir les nouvelles structures, a surtout joué un rôle de catalyseur de l'institutionnalisation. Les équipes dirigeantes des établissements, et parmi eux, celles des grands établissements ont été les éléments moteurs de la mise en place des PRES. Cette phase de négociation est d'autant plus importante qu'elle a été un moment essentiel de définition des périmètres et des équilibres des nouvelles structures.

1.3. Un moment fondateur : le caractère non structurant des coopérations précédentes

Depuis une quinzaine d'années, les établissements d'enseignement supérieur ont fait l'apprentissage de la coopération à travers la constitution de GIP ou d'association loi 1901 leur permettant de mener ensemble des actions ciblées de formation, de recherche et de valorisation à l'international. Les onze pôles universitaires européens²⁵ initiés dans les années 1990 dans le cadre du Plan Université 2000 en constituent une illustration à l'échelon national. Dans les faits, un même établissement participe le plus souvent à plusieurs réseaux scientifiques et économiques qui structurent ses coopérations à l'échelle locale, nationale ou internationale. L'existence de tels réseaux, notamment au niveau local, a joué de manière différenciée sur la constitution des PRES.

Des neuf PRES constitués par décret, aucun ne s'est construit sur des périmètres pré-définis. Les Pôles universitaires européens ont pu servir de base pour la constitution du PRES au moins en ce qui concerne les rapprochements entre les établissements d'enseignement supérieur et leurs missions. C'est le cas des universités métropolitaines de Toulouse et de Lyon où le périmètre des établissements fondateurs des PRES se calque sur celui des anciens

²⁵ Voir sur ce point la carte des pôles européens en annexes.

GIP. L'engagement dans une démarche de PRES a également pu permettre d'élargir les coopérations qui existaient déjà comme à Bordeaux avec l'intégration des grandes écoles ou en Bretagne où le pôle rennais s'efface au profit d'une grande université régionale. À l'inverse, les coopérations établies antérieurement dans le cadre des GIP ont pu avoir des effets plus contre-productifs sur la construction des PRES. À Grenoble, malgré un pôle universitaire métropolitain fortement constitué, la procédure reste en suspens. C'est également le cas – dans une autre configuration territoriale – des pôles universitaires du Nord Pas-de-Calais, de Normandie et du Languedoc-Roussillon où le caractère multipolaire des GIP rend certainement les négociations plus sensibles. À noter que dans ces cinq cas, il s'agit de GIP ambitieux visant la constitution d'un système régional d'enseignement supérieur et de recherche fortement intégré. Enfin, on rappellera la situation lorraine où la mésentente des universités de Nancy et de Metz a conduit à l'éclatement du Pôle européen créé en 1993 et à la constitution d'un PRES nancéen.

La situation des universités de l'Ouest et du Centre de la France permet également d'éclairer le caractère peu structurant des logiques réticulaires. Plusieurs stratégies de rapprochement étaient envisageables. L'existence du Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique rendait possible un grand PRES interrégional tourné vers l'Arc Atlantique, scénario qui ne sera jamais envisagé par les acteurs concernés. La constitution de la Conférence Interrégionale des Présidents des Universités du Centre, de Poitou-Charentes et du Limousin dessinait les contours du PRES interrégional Centre Atlantique qui sera finalement abandonné alors que dans les années 1990, le rapprochement des universités du Centre, des Pays de Loire et du Poitou-Charentes pouvait laisser entrevoir la possibilité d'un autre périmètre. On le voit, la construction des PRES relève de négociations permanentes sur les formes de coopération à mettre en œuvre.

Les PRES ont donc été portées par une petite communauté d'acteurs fortement hiérarchisée et structurée. Les négociations sont marquées par une recherche d'entre-soi de la part des acteurs académiques qui cherchent et parviennent à tenir en retrait les collectivités locales. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur ne sont cependant pas sans relations avec les acteurs locaux : ils s'enracinent dans leur territoire et développent des relations avec leur environnement.

2. Les PRES et les territoires

Si la genèse des PRES a été, avant tout, une affaire académique, les collectivités locales ne se sont pas désintéressées du processus de constitution des structures. Avec des intensités variables selon les cas, elles ont cherché à peser sur la structuration des intérêts académiques. Dans ces tentatives, deux institutions – le conseil régional et les institutions d'agglomération – tiennent une place à part et cherchent à impacter la genèse et le fonctionnement des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (2.1). Cet intérêt des acteurs extérieurs à la communauté académique n'accouche cependant pas d'une coordination forte entre les PRES et les autres politiques de recherche et d'innovation (2.2).

2.1. Région, agglomération : deux niveaux, deux logiques

Au sein du concert des institutions locales, le conseil régional et les structures d'agglomération semblent globalement s'affirmer. L'intuition formulée en introduction se

confirme donc partiellement : ces deux institutions confirment leur leadership sur le dossier universitaire.

a. Une plus forte présence des régions et des agglomérations

Les conseils régionaux, d'abord, se sont presque tous saisis du dossier des PRES. Ils ont été cependant majoritairement tenus en marge des négociations par les acteurs académiques : seul le conseil régional de Bretagne a été plus directement inclus dans les tractations. Pour autant, l'ensemble des représentants des conseils régionaux rencontrés a manifesté son intérêt et son soutien pour la démarche de regroupement initié par la communauté académique. Les conseils régionaux n'ont pas la même capacité à peser sur le processus en cours. La géographie et le potentiel universitaire présent sur le territoire pèsent sur la capacité de l'institution à imposer l'échelle régionale comme une échelle pertinente pour la constitution des PRES. Les grandes régions (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Bretagne, Pays de Loire) ou les très grandes régions qui ne disposent que d'un pôle majeur d'enseignement supérieur et de recherche (Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais) sont à ce titre favorisées. Les élus de la région capitale et des très grandes régions d'un côté, ceux des petites et moyennes régions, de l'autre, sont dans une situation moins confortable. Pour des raisons inverses, ils ont plus de mal à imposer l'échelle régionale comme pertinente.

La région capitale et les très grandes régions doivent faire face à la richesse de leur potentiel qui rend la constitution d'un PRES régional peu probable. La situation de l'Île-de-France est emblématique de cette position. PACA et Rhône-Alpes, quoique de manière moins évidente²⁶, partagent cette situation. Leur potentiel autorise la constitution de deux PRES métropolitains, Lyon et Grenoble pour Rhône-Alpes et Aix Marseille et Nice pour PACA. À cette bipolarité, PACA doit ajouter la situation frontalière de Nice, qui rend sensible son université au renforcement des liens avec les villes italiennes de Turin et Gênes. Les élus et les administratifs des petites et moyennes régions sont, quant à eux, confrontés à un problème de seuil. Le potentiel régional ne correspond pas à l'image d'une « taille critique » qu'il leur faudrait atteindre. Le discours sur les PRES et la communication du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche sur le nombre limité de ces structures mettent à l'ordre du jour un regroupement inter-régional. Les conseils régionaux n'y sont pas forcément favorables, à l'image de celui du Centre qui cherche à défendre le renforcement des liens entre les universités de Tours et d'Orléans. Pour autant, d'autres structures régionales ne semblent pas s'y opposer. Ni le conseil régional de Poitou-Charentes, ni celui du Limousin n'ont par exemple cherché à privilégier une option régionale. Ils ont pu, en revanche, veiller à ce que le périmètre du PRES ne remette pas en cause la pertinence des frontières régionales : le conseil régional Poitou-Charentes a ainsi très tôt exprimé sa réticence vis-à-vis d'un rapprochement de l'université de La Rochelle avec les projets nantais ou breton. Élus et administratifs régionaux sont donc dans des situations contrastées.

La situation régionale est d'autant plus complexe que les conseils régionaux ne sont pas les seuls à être concernés par les PRES. Les instances infra-régionales sont également intéressées par ce dossier. Plus que les communes, les institutions d'agglomération sont en pointe dans ce dossier. Trois facteurs expliquent cette situation :

²⁶ Les élus et les administratifs des deux conseils régionaux espèrent à terme la constitution de deux universités régionales. Conscients des difficultés et du chemin à parcourir, ils ne l'envisagent qu'à long terme. L'objectif est cependant présent. Il est complètement absent en Île-de-France.

- premièrement, ces structures bénéficient, dans certains lieux, à l'image d'Aix-en-Provence, de marges de manœuvre budgétaire plus importantes ;
- deuxièmement, les implantations universitaires débordent bien souvent le cadre municipal. La politique des campus dans les années 1960 a conduit à construire à l'extérieur des agglomérations. Le plan Université 2000 n'a pas abouti à un retour général des implantations universitaires en centre-ville : dans les grandes agglomérations, la majeure partie des campus scientifiques est en banlieue ;
- troisièmement, la spécialisation des structures d'agglomération sur le développement économique et l'internationalisation les poussent à se saisir du dossier enseignement supérieur / recherche.

Hors Île-de-France, les départements sont plus en retrait de la gestion des PRES. Il faut cependant rester prudent dans cette affirmation : l'échantillon d'entretiens peut donner une image grossie du retrait départemental. Il n'est d'ailleurs pas complet : tous les conseils généraux acceptent de financer des dossiers universitaires, mais de manière plus sélective. Craignant le désengagement de l'État, ils cherchent à spécifier leur objectif. C'est par exemple le cas du département des Bouches-du-Rhône qui s'investit plus largement sur les questions d'innovation et de recherche. En Île-de-France, les conseils généraux sont nettement plus présents : ils remplacent ici les institutions d'agglomération franciliennes, très peu impliquées dans la gestion de ce dossier. L'absence de Grand Paris, la faible taille des structures d'agglomération existantes, la continuité du tissu urbain francilien expliquent sans doute ce retrait. Les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, des Yvelines sont des interlocuteurs du PRES.

Même si elles ne sont que peu impliquées dans les négociations, les collectivités locales ne se désintéressent donc pas du dossier des PRES. Le conseil régional parvient rarement à s'affirmer comme l'unique acteur de la gestion des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Aucune subsidiarité n'émerge donc sur ce dossier, puisque la quasi-totalité des institutions politiques infra-nationales s'y intéressent. La seule qui existe est celle qui marque les relations des communes et des institutions d'agglomération. Le cumul des mandats apparaît être le vecteur de l'intégration des logiques d'action : c'est souvent le même élu qui exerce les fonctions d'adjoint au maire de la ville centre et de vice-président à l'enseignement supérieur et à la recherche au sein de la structure d'agglomération. Les deux niveaux sont parfois si profondément intriqués que les organigrammes se confondent. Marseille en donne un exemple emblématique : l'administrative en charge du dossier universitaire est rémunérée par la ville de Marseille mais exerce ses fonctions dans les locaux de la communauté urbaine de Marseille. Cette indifférenciation des logiques d'action n'est cependant présente qu'entre communes et institutions d'agglomération ; pour le reste, les niveaux développent leur propre politique sans que la collectivité régionale ne parvienne véritablement à s'affirmer comme un régulateur des stratégies infra-régionales. Des alliances récurrentes marquent cependant les relations entre institutions locales.

b. Deux types d'alliance et la spécificité de l'Île-de-France

Des couples d'institutions aux intérêts proches semblent en effet se dessiner.

Le premier associe les grandes métropoles urbaines à leur conseil général. Hors Île-de-France, intérêts départementaux et intérêts des grandes agglomérations se confondent très largement pour promouvoir des PRES métropolitains. Les exemples de ces associations ne manquent pas : le département d'Ille-et-Vilaine est ainsi favorable à un PRES rennais comme

l'agglomération rennaise ; le département des Bouches-du-Rhône est sur la même position que la ville de Marseille : favoriser la fusion des universités d'Aix Marseille et promouvoir à terme un rapprochement entre les universités, Euromed Management et Centrale Marseille. Comme leurs homologues d'agglomération, ils ne sont pas forcément favorables à une extension du périmètre en direction des établissements situés à l'extérieur du département. La frontière départementale ou métropolitaine reste leur horizon d'action. Comme le souligne joliment, un représentant du conseil général des Bouches-du-Rhône « *du point de vue du conseil général, Avignon et Lille, c'est pareil* ». Les institutions d'agglomération, quant à elles, sont rarement favorables à l'intégration de structures extérieures à leur aire urbaine. Le Grand Lyon est ainsi réservé quant à l'extension du périmètre de l'université de Lyon en direction des établissements stéphanois.

Le second couple associe villes universitaires de taille moyenne, départements disposant d'un potentiel universitaire peu important et régions. Ces trois institutions se retrouvent pour promouvoir des aires régionales. Nous l'avons dit, les conseils régionaux sont dans des situations contrastées et ont plus ou moins de difficulté à faire prévaloir l'échelle régionale. Hors Île-de-France, la majeure partie des élus régionaux la défend cependant. Les élus des villes universitaires moyennes et des départements dans lesquelles elles sont sises sont également favorables à cette option qui leur garantit l'intégration de leurs petits établissements dans des ensembles plus vastes. C'est le cas du département de la Moselle et de la ville de Metz qui milite pour la constitution d'un PRES lorrain incluant le potentiel nancéen et messin. Le nombre limité d'entretiens réalisés avec des départements dans cette situation invite à la prudence, mais il semble que les élus qui ont sur leur territoire des universités de petite taille cherchent l'intégration dans des structures qui sont vues comme des garanties de la pérennité des établissements. La stratégie locale, prévalant dans les années 1980-1990, qui consiste à réclamer systématiquement une autonomie pour les structures présentes sur le territoire semble doucement s'éroder. Elle est encore présente au sein des villes moyennes qui tente d'obtenir « leur » université mais elle est contre-balançée par des positions sur le dossier du regroupement qui sont plus favorables à la constitution de liens avec les « grands » établissements des territoires voisins.

La situation de l'Île-de-France est à part. Les couples qui viennent d'être décrits sont très largement brouillés. Nous l'avons dit, les institutions d'agglomération franciliennes ne se saisissent pas du dossier des PRES. Si les départements s'engouffrent dans cette brèche, l'identification d'une stratégie commune à la majeure partie des élus départementaux reste difficile. C'est plutôt l'éclatement qui prévaut à l'image des stratégies opposées développées par deux conseils généraux : l'Essonne tente de faire prévaloir les liens entre Paris XI et l'université d'Évry alors que les Hauts-de-Seine ne cherche pas véritablement à approfondir les liens entre Paris XI et Paris X, pourtant présentes sur son territoire. Le conseil régional d'Île-de-France promeut, lui aussi, des stratégies très spécifiques de structuration de son espace. Comme l'étude de cas l'a bien montré, il tente en effet de favoriser une constitution des PRES par tranches, associant les universités périphériques aux universités de Paris *intra-muros*. Plus que le potentiel universitaire francilien, c'est peut-être l'extrême éparpillement des établissements qui est la cause de ces stratégies très spécifiques. L'identité entre un département et un ou deux établissements créerait en effet des alliances plus nettes entre les stratégies des universités et celles des conseils généraux.

Si la situation est plus spécifique en Île-de-France, des couples d'alliance sont donc isolables en province. Chacun de ces couples dispose d'intérêts divergents.

c. Des intérêts structurés au niveau métropolitain

Les collectivités locales ont le plus souvent des projets divergents quant au périmètre à privilégier. Hors Île-de-France, une seule région échappe à cette règle, Midi-Pyrénées. L'agglomération toulousaine monopolisant les sièges d'université, stratégies régionales et métropolitaines sont alignées. Pour le reste, aucune collectivité ne parvient à coordonner les positions des autres. Les différents niveaux institutionnels sont donc en opposition les uns par rapport aux autres. Sur les sites enquêtés, c'est plutôt le couple institution d'agglomération / conseil général qui prévaut sur celui associant les régions, les villes et les départements moyens. Cette situation est présente en Rhône-Alpes, en PACA et en Lorraine. La Bretagne fait figure d'exception car le conseil régional, associé aux villes moyennes, parvient à s'opposer à la constitution d'un pôle métropolitain. Le cas aquitain est très particulier : alors même que les universités bordelaises ne sont pas opposées à une intégration de l'université de Pau et des Pays de l'Adour dans le PRES, cette dernière s'y refuse (voir *infra*). Le couple métropoles / départements regroupant des sièges importants d'université s'impose donc à la région. Ce n'est pas ici la capacité politique de ces deux institutions qui expliquent la prévalence des PRES métropolitains. Ces deux institutions profitent plutôt d'une structuration plus forte des intérêts universitaires au niveau des métropoles. Plusieurs éléments participent à cette dynamique. D'abord, cette aire géographique est celle qui est la plus souvent utilisée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les pôles européens l'empruntent par exemple au début des années 1990. La partie inter-universitaire des contrats d'établissement se base également sur ce périmètre. La région ne peut pas s'appuyer sur pareille structuration. Les contrats de plan État-région, s'ils sont au premier chef négociés par le conseil régional, ne prennent pas forcément pour base l'échelle régionale. Le recensement des besoins immobiliers et la gestion quotidienne des investissements s'opèrent par exemple souvent au niveau des agglomérations. La constitution d'organismes de représentation et d'échange au niveau régional, comme la Conférence universitaire Rhône-Alpes, le lancement de programmes visant à structurer le potentiel universitaire et de recherche au niveau régional ne semblent pas (encore ?) donner naissance à des intérêts universitaires structurés au niveau régional. Pas plus qu'à la fin des années 1990, les régions ne sont parvenues à s'affirmer comme un lieu de structuration des intérêts et de formalisation d'un projet collectif (B. Jouve et E. Négrier, 1999 ; P. Le Galès et C. Lequesne, 1995). À ce titre, elles souffrent de la comparaison face aux villes.

La structuration des intérêts universitaires au niveau métropolitain ne semble cependant pas faire émerger une gouvernance urbaine (P. Le Galès, 1995). Les acteurs économiques sont singulièrement absents du processus de constitution des PRES. Si des entretiens avec des acteurs économiques n'ont été menés que dans les quatre cas qui ont fait l'objet d'analyses approfondies, ils attestent tous de ce retrait. Les représentants des intérêts économiques sont cependant plus ou moins informés de la constitution des PRES. Leur niveau d'information varie avec la proximité qu'ils entretiennent avec les acteurs universitaires. Dans l'un des quatre cas, ils ne sont pas même informés de la création d'un PRES sur leur territoire. S'ils soutiennent généralement ces projets, les représentants des intérêts économiques se déclarent bien plus concernés par les pôles de compétitivité, plus directement tournés vers leurs préoccupations. Peu intéressés par le dossier, ils ne développent donc pas de projets concurrents sur le sujet.

Les élus locaux et le monde économique sont donc plus ou moins concernés par le processus de création des PRES. La démarche intéresse beaucoup les premiers qui développent des stratégies concurrentielles sur ce dossier ; les seconds, plus en retrait, ne font

souvent que répondre aux sollicitations de la communauté académique. Intéresser les acteurs non académiques à la création des pôles ne suffit cependant pas à construire de l'intégration entre ces structures et les autres programmes d'action. Reste donc à questionner les potentialités d'intégration de l'action publique portée par les PRES.

2.2. Des capacités d'intégration limitées ?

Les PRES peuvent influencer sur la coordination des programmes publics de deux manières distinctes. Ils peuvent, d'abord, intégrer au moment de leur genèse des aspects qui dépassent les seuls enjeux sectoriels. En aval de ce moment fondateur, ils peuvent ensuite être des lieux de construction de la coordination entre programmes publics. Sur ces deux moments cependant, les potentialités d'intégration développées par les PRES sont loin d'être évidentes.

a. Une prise en compte diversifiée et plutôt restreinte des intérêts territoriaux

Au moment de la définition du périmètre des PRES, les enjeux d'aménagement du territoire auraient pu être pris en compte. Certains PRES les intègrent directement dans leur projet : ainsi, le PRES toulousain intègre la politique de site dans ses attributions. Les enjeux d'aménagement ont cependant été essentiellement portés par les élus des collectivités locales et les membres des universités les plus petites. Si leur stratégie et les échelles d'action qu'ils défendent varient, les élus locaux tentent tous de promouvoir l'équilibre au sein de leur territoire. Tel qu'ils l'entendent, et c'est parfois une évolution depuis les années 1980, l'équilibre ne revient pas à créer des structures cherchant à contre-balancer les poids des grands établissements ou des grandes agglomérations. Il induit plutôt de fédérer l'ensemble des établissements présents sur un territoire sans en exclure aucun ou pour ceux qui n'atteignent pas une masse critique minimale de rejoindre un regroupement de taille plus importante. C'est donc cette stratégie qui est déclinée par les élus et administratifs locaux. Les agglomérations d'abord cherchent à faire en sorte que les PRES regroupent l'ensemble des établissements présents sur leur territoire. C'est le cas par exemple de la métropole marseillaise qui regrette que Centrale et Euromed Management ne soient pas inclus dans le PRES. Les structures d'agglomération cherchent de plus à s'appuyer sur les PRES pour conduire leurs projets de réaménagement des campus. Malgré la très récente constitution des PRES, le Grand Lyon et la communauté urbaine de Bordeaux semblent vouloir s'appuyer sur les PRES pour redessiner leur carte universitaire ou aménager leur campus. Avec les PRES, les structures d'agglomérations trouvent des acteurs organisés à leur échelle géographique et représentant l'ensemble de la communauté académique. La promotion de structure réunissant l'ensemble des structures d'enseignement supérieur présentes sur un territoire prévaut également au sein des conseils généraux. C'est le cas par exemple de l'Ille-et-Vilaine qui cherche à inclure l'ensemble des écoles, y compris celles qui sont privées, dans les structures de regroupement. C'est le cas des régions surtout qui tentent de promouvoir des regroupements n'excluant personne, à l'image du conseil régional de Bretagne. Cette fois la promotion de l'équilibre peut prendre plusieurs formes : équilibre entre une grande métropole universitaire et une autre de taille plus modeste (Lorraine) ; équilibre entre un ou plusieurs très grands centres universitaires et des universités de bien plus petite taille (Provence-Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes). La région Île-de-France occupe, là encore, une place à part. La richesse et la fragmentation du potentiel francilien brouillent ces repères : le conseil régional et les conseils généraux ne recherchent pas systématiquement l'intégration de l'ensemble des structures présentes sur leur sol.

Le débat sur les PRES n'a pas remis la thématique des antennes universitaires sur le devant de la scène. Parties intégrantes des universités, elles sont incluses dans les EPCS.

Quand elles disposent d'un statut particulier, comme le centre universitaire de Champollion en Midi-Pyrénées, elles peuvent même bénéficier d'une représentation en tant que membres associés au sein du PRES. C'est bien plus la question des petits sites universitaires qui est posée par les PRES. Les villes qui disposent d'une université autonome de petite taille sont absentes des PRES déjà constituées. Pour les seuls cas étudiés Toulon, Avignon, Saint-Étienne, Chambéry, Nîmes, Metz, Pau ne sont pas inclus dans un EPCS. Seules les universités de La Rochelle, Vannes, Lorient et Brest participent à une structure qui prend ou devrait prendre la forme d'un établissement public. L'enjeu des villes universitaires moyennes est d'autant plus fort que les neuf PRES déjà constitués marquent également la prédominance des grands centres universitaires sur les plus petits. Sept des neuf structures constituées l'ont été dans la région capitale (Paris Est, Paris Tech, UniverSud Paris) ou dans les grandes régions (Lyon, Toulouse, Bordeaux, Aix Marseille).

Pour l'instant, seuls les PRES régional ou inter-régional permettent l'intégration des villes moyennes disposant d'un établissement propre dans les PRES. Le PRES breton est, à ce titre, un exemple emblématique. Paradoxalement, c'est plus au nom de la complémentarité entre les sites universitaires qu'au nom de l'aménagement du territoire régional que le périmètre régional a été choisi. La thématique aménageuse est plus présente au sein des conseils régionaux Poitou-Charentes et Limousin. Pour ces institutions locales, le PRES est un enjeu fort en ce qu'il permet de repositionner les villes de Poitiers et de La Rochelle dans la hiérarchie des villes moyennes et de désenclaver la ville de Limoges. La constitution d'un PRES permet ici de soutenir d'autres démarches destinées à renforcer les liens entre ces collectivités locales comme la construction d'une ligne à grande vitesse entre Poitiers et Limoges.

Le retrait des établissements des villes moyennes des PRES métropolitains résulte pour l'essentiel de l'enclenchement des négociations entre grandes universités et grandes écoles au niveau de la métropole régionale. L'intégration des villes moyennes à des pôles plus importants peut se heurter à des difficultés. Elles peuvent venir d'abord des collectivités locales. Les institutions d'agglomération, les départements des sites universitaires importants ne sont pas toujours très favorables à l'intégration de petits sites situés en dehors de leur territoire. Le Grand Lyon, Rennes métropole, la ville de Marseille ne sont pas forcément très favorables à l'intégration des universités de Saint-Étienne, de Bretagne occidentale, de Bretagne Sud ou de Toulon. Ces résistances peuvent cependant aussi venir des communautés universitaires locales. Ce ne sont pas toujours les grands sites qui ne sont pas favorables à l'accueil des plus modestes. L'université de Pau et des Pays de l'Adour n'a ainsi pas souhaité intégrer le PRES bordelais. L'intégration du PRES de la capitale régionale était vue comme un risque d'exacerber la concurrence entre le site de Pau, qui perd des étudiants, et celui de Bayonne, qui en gagne. La participation de l'université à une structure de périmètre aquitain était perçue comme grosse d'un risque de baisse des financements des collectivités locales infra-régionales attachées à la dimension identitaire de l'université.

Pour concilier institutionnalisation métropolitaine et régionale de la communauté académique, certains sites optent pour une redondance des structures. C'est par exemple le cas en Lorraine où deux structures coexistent. L'une, Nancy Université, est un EPCS métropolitain. L'autre, le PRES lorrain, regroupe les établissements de Metz et de Nancy. Cette situation illustre aussi la difficulté des conseils régionaux à peser sur les aires de regroupement. Peu après la promulgation de la loi du 18 avril 2006, les établissements messins et le département de la Moselle créent une fondation scientifique. Les universitaires nancéens, à leur tour, constitue un EPCS. Le conseil régional de Lorraine, soucieux de ne pas

voir Nancy et Metz se faire concurrence, milite pour l'institutionnalisation d'une nouvelle structure au niveau régional. Elle aboutit sous forme d'un GIP qui dispose de compétences qui recouvrent largement celles de Nancy Université.

La thématique de l'aménagement du territoire a donc été portée par les collectivités régionales, avec une intensité variable selon les sites. Les régions sont d'autant plus à même de porter ces sujets qu'elles sont confrontées à des problèmes d'enclavement ou des problèmes de forte concurrence entre leurs pôles urbains. Les PRES peuvent également permettre une articulation entre politique de développement économique et politique d'enseignement supérieur et de recherche.

b. L'absence d'articulation entre politique économique et politique d'enseignement supérieur et de recherche

L'articulation entre politiques d'enseignement supérieur et de recherche et politiques de développement économique et d'innovation restent encore à opérer. L'aire des pôles de compétitivité n'a pas été prise en compte au moment de la constitution des PRES. Une rapide comparaison des cartes des PRES et de celles des pôles de compétitivité le montre bien²⁷ : l'aire des PRES et celle des pôles de compétitivité est très généralement disjointe. Certains pôles de compétitivité sont constitués à une échelle régionale. C'est par exemple le cas des pôles rhône-alpins « Lyonbiopôle » et « Minalogic », qui associent systématiquement des établissements lyonnais et grenoblois. C'est également le cas du pôle Solutions communicantes sécurisées qui regroupent pour l'essentiel des laboratoires de Nice Sophia-Antipolis et des trois universités d'Aix Marseille. Pourtant, en Rhône-Alpes et en PACA, le périmètre régional n'a pas été retenu comme pertinent pour la constitution des PRES. D'autres pôles de compétitivité sont plus inter-régionaux : Aerospace Valley associe très largement des établissements des régions Midi-Pyrénées et Aquitaine. Ce sont cependant les territoires métropolitains toulousain et bordelais qui ont été retenus comme aires de réflexion pertinentes. À l'inverse, le Pôle Mer Bretagne n'a, quant à lui, pas de vocation régionale. Les établissements rennais en sont complètement absents et pourtant c'est un PRES régional qui a été constitué en Bretagne. Aires géographiques des PRES et des pôles de compétitivité ne se superposent donc pas. Cette disjonction résulte, certes, de la différence d'objet des deux structures. Les PRES ont une vocation de regroupement des seuls établissements d'enseignement supérieur et de recherche ; les pôles de compétitivité ont une vocation plus directement tournée vers l'innovation. Cependant, les entretiens montrent qu'à aucun moment l'aire de constitution des pôles de compétitivité n'a été prise en compte par les acteurs académiques. Cette situation peut déboucher sur une concurrence entre les deux structures. Sur certains dossiers, comme la valorisation (qui est une compétence de l'Université européenne de Bretagne ou de l'Université de Lyon par exemple) ou la labellisation de projets de recherche (compétence d'UniverSud), PRES et pôles de compétitivité peuvent développer des actions contradictoires.

La représentation des PRES au sein des pôles de compétitivité et *vice versa* semble être l'un des moyens développés pour accroître l'articulation entre les deux logiques. Les PRES d'Aix Marseille, de l'Université européenne de Bretagne, d'UniverSud Paris disposent de représentants dans les pôles de compétitivité auxquels leurs membres sont associés. Par-là, les exécutifs universitaires peuvent reprendre pied dans des structures qui s'étaient développées

²⁷ Voir sur ce point la carte du périmètre des PRES, des RTRA, des RTRS et des pôles de compétitivité en annexes.

essentiellement entre les directeurs de laboratoire et les industriels. De même, les pôles de compétitivité sont généralement représentés dans les structures de gouvernance des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, souvent au sein du Conseil d'orientation stratégique. Le fait de disposer de représentants dans une structure n'est cependant pas une garantie d'articulation entre les politiques d'innovation développées par les deux structures. Si elle est souvent peu économe pour les deniers publics, la redondance des structures n'a cependant pas que des effets négatifs : en multipliant les canaux de prise en compte des demandes, en multipliant les guichets auxquels s'adresser, elle permet aux structures institutionnelles de faire face à la complexité de leur environnement²⁸. Le doublement des structures disposant de compétences proches permet en effet de fournir plusieurs guichets à des projets qui n'auraient pas été retenus dans le cas d'une structure unique disposant d'objectifs très ciblés. Le risque d'une illisibilité croissante du rôle de chaque structure est cependant grand.

Le même déficit d'articulation entre PRES et les autres structures mises en place par la loi du 18 avril 2006, les RTRA et les RTRS, est identifiable. Les aires géographiques des trois structures sont cependant beaucoup moins disjointes que dans le cas des pôles de compétitivité.

Quatre RTRA sont ainsi très proches des périmètres des PRES. UniverSud Paris est concerné au premier chef : deux des treize RTRA, Digitéo et Triangle de la physique, regroupent des établissements qui sont membres du PRES. L'université de Toulouse est également directement concernée par l'articulation entre le PRES et deux RTRA, Toulouse Sciences économiques et Aerospace Science and Engineering. Les RTRS, eux, alternent entre des périmètres proches des PRES et d'autres qui les dépassent très largement. Plusieurs RTRS associent des membres géographiquement proches : c'est le cas par exemple du réseau Santé mentale (université Paris V, VI, XII, CEA, Assistance publique des hôpitaux de Paris (AP HP)), Prem Up (Paris V, VI, VII, XII et AP HP) Fondation de recherche sur le handicap sensoriel (INSERM, Centre Collège de France, Paris VI), Synergie Lyon Cancer (hôpitaux civils de Lyon, Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard et université Lyon I). D'autres ont un périmètre beaucoup plus large comme Neuro Cap (CHU de Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, université Lyon I et Joseph Fourier de Grenoble), Centaure (qui associe des établissements lyonnais mais aussi parisien et nantais), l'Infectiopôle Sud (Montpellier I, universités Aix Marseille II, Nice Sophia Antipolis...). L'investissement prioritaire des PRES sur la coordination des activités de recherche peut entrer directement en concurrence avec les politiques développées par les RTRA sur des thématiques précises et reconnues par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche comme d'excellence. Les PRES qui cherchent à identifier des thématiques de recherche fortes courent le risque d'entrer dans une compétition directe avec les RTRA qui disposent de moyens beaucoup plus substantiels. C'est le cas par exemple d'UniverSud Paris. Les RTRA peuvent également remettre en cause la capacité du PRES à articuler des politiques de formation à la recherche. Les écoles doctorales peuvent en effet être tentées de s'adosser à un RTRA, disposant de moyens supérieurs et plus visibles à l'international.

Par contre, le PRES peut s'imposer comme le niveau de coordination de la recherche sur les territoires dépourvus de structures fédératrices pour la recherche comme c'est le cas pour les régions du centre de la France.

²⁸ Sur les collectivités locales voir O. Borraz, 1997.

La majorité des PRES a institutionnalisé une orientation prioritaire en direction de la coordination de la recherche. Les coopérations nouées par le passé entre les établissements *via* les UMR, la volonté d'atteindre très rapidement une visibilité et une lisibilité internationale ont poussé les exécutifs universitaires à se porter sur la coordination des activités de recherche plutôt que sur celle des formations, qui font l'objet de plus de résistances en interne. Elles doivent cependant faire face à la concurrence très forte des nombreux dispositifs déjà en place pour fédérer les activités de recherche dont les périmètres varient suivant les sujets. Dotés, à l'inverse des PRES, de moyens financiers importants, spécialisés sur des domaines très précis, associant la plupart du temps les organismes de recherche (y compris le CNRS), RTRA et RTRS peuvent être de redoutables concurrents à l'intégration des politiques des établissements dans le domaine de la recherche. Pour les nombreuses aires métropolitaines qui ne disposent pas de ces structures, les PRES peuvent jouer ce rôle d'intégration des politiques scientifiques. Il restera à leurs représentants à convaincre les directions de laboratoires de la légitimité d'une structure qui ne compte ni le CNRS, ni l'INSERM à être des lieux de coordination des politiques scientifiques des établissements.

Les PRES développent donc des relations avec les territoires sur lesquels ils s'implantent. Au moment de la constitution des PRES, les thématiques aménageuses, souvent relayées par les élus locaux, n'ont pas été structurantes. Les PRES se sont de plus assez largement développés à côté des pôles de compétitivité et des autres dispositifs de concentration de la recherche ce qui peut *a priori* limiter leur capacité de coordination de l'action publique. Ils peuvent cependant s'affirmer comme des pôles de coordination plus sectoriels.

3. Intégrer et différencier

En initiant des rapprochements entre des établissements d'enseignement supérieur, les PRES participent de la recomposition du système d'enseignement supérieur français. Ils peuvent en effet mettre fin à deux de ses caractéristiques historiques : d'une part, le cloisonnement entre universités et grandes écoles ; d'autre part, la séparation entre grands organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur (C. Charle, 1996 ; C. Musselin, 2001). Les PRES peuvent coordonner l'offre de formation supérieure entre établissements et participer à la définition d'une politique scientifique commune à un site. S'il est bien trop tôt pour tirer un bilan définitif, les premiers mois de fonctionnement des PRES semblent montrer qu'ils réalisent incomplètement cette ambition. À l'image de la mise en œuvre du LMD (C. Musselin, 2007 ; C. Musselin et S. Mignot-Gérard, 2005), les structures contribuent à normaliser en partie le système d'enseignement supérieur français tout en contribuant à sa différenciation croissante.

3.1. Normaliser le modèle français d'enseignement supérieur et de recherche

Si, comme on le verra, les PRES participent au rapprochement entre universités et grandes écoles, ils échouent dans l'ensemble à réunir sous un même toit exécutifs des établissements d'enseignement supérieur et responsables des grands organismes de recherche.

a. Un rapprochement certain entre universités et grandes écoles

Dans l'ensemble, les neuf PRES constitués participent au rapprochement entre grandes écoles et universités. Seules deux structures sont constituées uniquement d'universités (Aix Marseille) ou de grandes écoles (Paris Tech). Les raisons de ce choix sont d'ailleurs inverses. Dans le premier cas, c'est la volonté de mettre fin à une situation de profond éparpillement entre les trois universités qui conduit les universitaires d'Aix Marseille à faire le choix d'un entre soi marginalisant les grandes écoles pour fusionner. Dans le second, le projet est beaucoup moins ambitieux. Il s'agit essentiellement de donner de la visibilité aux formations délivrées. La double appartenance de l'École nationale des Ponts et Chaussées à Paris Est et à Paris Tech illustre bien le faible rôle intégrateur dévolu, pour l'instant, à ce dernier PRES. Le PRES en projet à Orléans et à Tours devrait également uniquement réunir des universités. Pour le reste, les sept autres PRES constitués rassemblent tous des universités et des grandes écoles. Certaines associations sont cependant plus fréquentes que d'autres. Les PRES marquent plus un rapprochement entre les universités et les grandes écoles de lettres, de sciences humaines mais surtout celles qui délivrent des formations scientifiques qu'entre les universités et les grandes écoles de management. Parmi les PRES constitués, trois font le choix d'un rapprochement unique entre universités et écoles d'ingénieurs (Nancy, Toulouse et Bordeaux). Les PRES en voie de constitution en Limousin et en Poitou-Charentes sont également sur cette ligne. Trois autres structures (Paris Est, Université de Lyon, Bretagne) rassemblent des universités et des grandes écoles délivrant des formations scientifiques, de lettres et sciences humaines. Les écoles de management restent singulièrement absentes du processus en cours : seule HEC (Hautes études commerciales) fait partie, en tant que membre associé, d'UniverSud Paris. Le tableau suivant récapitule les établissements présents dans les PRES.

Membres fondateurs	Aix Marseille	Paris Tech	Paris Est	UniverSud Paris	Bordeaux	Bretagne	Lyon	Nancy	Toulouse
Universités	3	0	2	2	4	4	3	3	3
Ecoles d'ingénieurs dont INP et autres organismes fédérateurs	0	9	2	2	3	4	1	0	3
Ecoles de management	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecoles spécialisées (dont ENS, vétérinaire, journalisme, IEP)	0	1	0	1	1	1	2	0	0
Organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3	10	4	5	8	9	6	3	5

Répartition des membres fondateurs selon le statut
Sources : décrets de constitution des PRES

Ces périmètres qui privilégient assez largement les relations entre universités et grandes écoles scientifiques s'expliquent par plusieurs facteurs. D'abord, nous l'avons vu, les scientifiques tiennent une place centrale dans le processus de création des PRES. Les directeurs de certaines écoles d'ingénieurs, comme à Toulouse, ont même parfois tenu une place centrale dans la promotion du PRES. Ensuite, les UMR réunissant souvent des grandes écoles et des universités favorisent l'interconnaissance des deux communautés académiques. Enfin, la constitution rapide de Paris Tech en Île-de-France a favorisé l'intégration des écoles d'ingénieurs dans les regroupements généralistes en province. Un PRES métropolitain réunissant les grandes écoles hors Île-de-France, comme il en a été question un temps à Lyon, aurait eu de mal à soutenir la comparaison avec le potentiel de Paris Tech. En dehors de ce dernier point, ces facteurs sont également présents pour les Écoles normales supérieures et les Instituts d'études politiques qui disposent de liens continus avec le monde universitaire. Les grandes absentes des projets de regroupement sont donc les écoles de management et de commerce. Alors même qu'elles sont présentes à Marseille, à Lyon, à Bordeaux, à Rennes, à Toulouse, à Nancy, les écoles de management ne sont pas associées aux PRES. La seule école incluse dans les structures, HEC, est celle dispose d'une formation doctorale habilitée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. La faiblesse des liens de ces institutions avec les universités explique en partie ce retrait. La porte des PRES ne semble cependant pas définitivement close : dans certains lieux, comme à Aix Marseille, les universités semblent disposées à étendre le périmètre du PRES aux écoles de management. Les écoles de commerce ne sont cependant pas les seules institutions absentes des PRES.

b. Le retrait des grands organismes de recherche

Les grands organismes de recherche sont également globalement en retrait. La position est cependant variable selon les cas. Les plus importants en taille et en personnel, le CNRS et l'INSERM, sont ceux qui sont le plus à l'écart du processus. Leur direction nationale a pris position pour qu'ils ne participent pas aux négociations avec les universités. Si, sur le plan local, les exécutifs universitaires et les directeurs des grandes écoles ont cherché à associer les délégations régionales des EPST, ils se sont heurtés à une fin de non recevoir.

L'attitude des organismes de recherche de dimension plus modeste est différente. Leur taille les contraint à s'implanter sur des lieux géographiques précis plutôt qu'à couvrir l'ensemble du territoire. Cela semble influencer sur les relations qu'ils entretiennent avec les établissements d'enseignement supérieur et les conduire à une attitude plus ouverte. Ainsi, l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité à Paris Est, le CEMAGREF à UniverSud Paris (qui dispose du statut de membre associé), l'Institut national de recherche pédagogique à Lyon (qui demande son intégration au sein du PRES en tant que membre associé) sont intéressés par la démarche des PRES.

L'institutionnalisation des neuf premiers PRES permet donc de poursuivre le rapprochement entre les grandes écoles et les universités. Partant, le système d'enseignement supérieur et de recherche français se normalise. Cette première dynamique est cependant contre-balançée par un autre mouvement.

2.2. Différencier le système d'enseignement supérieur et de recherche

Si les PRES permettent le rapprochement entre universités et grandes écoles, c'est au prix d'une différenciation croissante des solutions adoptées selon les sites. Les quatre études ont bien montré que chaque PRES a un projet constitutif propre. Des éléments de convergence sont notables, mais ce sont cependant les solutions retenues pour y parvenir qui diffèrent d'une structure à l'autre.

a. Une accélération de la différenciation par les périmètres

Par leur périmètre distinct, les PRES accélèrent la différenciation du système d'enseignement supérieur et de recherche français. Premièrement, ils accroissent sa différenciation territoriale. Loin de couvrir l'ensemble du territoire, les PRES constitués l'ont été dans les plus grands sites universitaires français. Trois d'entre eux ont été créés dans la région capitale (UniverSud Paris, Paris Est, Paris Tech), trois dans les très grandes régions (Toulouse pour Midi Pyrénées, Lyon pour Rhône-Alpes, Aix Marseille pour PACA) et trois pour les grandes régions (Bordeaux pour l'Aquitaine, l'UEB pour la Bretagne, Nancy université pour la Lorraine). Des incertitudes demeurent sur la généralisation de la structure à l'ensemble du territoire. Cependant, la nécessité pour constituer un PRES de fonder un EPCS rend plus difficile la constitution d'institution de coopération inter-universitaire. Deuxièmement, la différenciation passe ensuite par les périmètres géographiques des PRES. Distincts, ils vont du métropolitain (Lyon, Aix Marseille, Toulouse, Bordeaux) à l'inter-régional (Poitou-Charentes, Limousin). Troisièmement, la différenciation passe par les membres qui sont engagés dans les structures : nous l'avons dit, certains PRES ne regroupent que des universités quand d'autres rassemblent grandes écoles, universités et petits organismes de recherche. La différenciation passe quatrièmement par le nombre de membres et par les modalités distinctes de gouvernement des PRES.

b. Une accélération de la différenciation par les compétences

Mais surtout, l'hétérogénéité passe par la variété des compétences qui sont dévolues aux structures. Si les documents législatifs mettent l'accent sur la valorisation de la recherche et les écoles doctorales (IGAENR, 2007 p. 3), les équipes présidentielles et les directeurs des grandes écoles ont considérablement étendu les compétences dévolues. Les statuts des couvrent quatre grands domaines : les services inter-universitaires ; la communication à l'international ; la coordination de la recherche ; la coordination des activités de formation.

Les premières missions dévolues par les établissements aux PRES sont la fourniture de service inter-universitaire. Il s'agit ici souvent d'une reprise et d'un approfondissement des coopérations précédentes. C'est ainsi le cas pour les établissements qui confient aux PRES la gestion des certains équipements communs (Aix Marseille, Paris Est, Bordeaux, Lyon). D'autres compétences sont plus rarement transférées comme la politique d'insertion professionnelle des étudiants (Bretagne, Lyon, Aix Marseille).

Le deuxième groupe de compétences transférées concerne la promotion à l'international des établissements. Là encore, la diversité prime : si les politiques de communication des établissements sont presque toujours transférées au PRES, certaines structures adoptent la signature sous un sceau commun des articles scientifiques (Lyon, Aix Marseille, Paris Est, Bretagne, Toulouse, Bordeaux).

La coordination des efforts de recherche des établissements est généralement mise en avant dans les entretiens. Elle constitue souvent une priorité des structures mises en place et incarne la plus-value des PRES par rapport à une gestion des compétences par les établissements. La délivrance du doctorat sous sceau commun est présente dans tous les sites à l'exception notable de Paris Tech. Les activités de valorisation sont également exercées par certains PRES (Lyon, UniverSud Paris, Paris Est, Bordeaux, Université européenne de Bretagne). Certaines structures cherchent même à coordonner les politiques scientifiques des établissements (Nancy Université, UniverSud Paris).

Quatrième domaine d'intervention privilégiée, la coordination des offres de formation a fréquemment été évoquée. Lors des entretiens, les académiques rencontrés ont mis l'accent sur le fait qu'ils ne souhaitent pas restreindre les PRES à la recherche (Limoges, Poitiers, Tours, UniverSud Paris...). C'est sur ce point que la présence dans les PRES d'universités et de grandes écoles laisse augurer d'importantes possibilités d'articulation. Là encore, les choix opérés varient considérablement d'un site à l'autre : certains statuts mettent en avant la coordination des offres de formations (UniverSud Paris...) quand d'autres ouvrent la possibilité d'une délivrance par le PRES de masters.

c. Renforcement ou limite de la différenciation ?

Cette différenciation résulte de la conjonction de plusieurs éléments. Elle est d'abord liée à la rénovation des modes de pilotage utilisés par la tutelle. Moins directifs, plus procéduraux que substantiels, les styles de pilotage adoptés par les services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche laissent plus de latitude aux équipes dirigeantes pour définir un projet qui tiennent compte des caractéristiques locales. Ces modes d'intervention, déjà perceptibles dans la mise en œuvre du LMD et dans la contractualisation avec les établissements, ne correspondent cependant pas à un retrait des autorités centrales de la gestion des politiques. En définissant les critères d'intervention comme la forme que doivent prendre les structures, ils contribuent à baliser le champ des possibles et à peser sur

les négociations. La différenciation est ensuite liée à la diversité des situations locales et à l'absence de consensus sur les moyens à mettre en œuvre pour pallier la fragmentation du dispositif français de recherche. L'interdépendance des établissements et des formations qu'ils dispensent (Aix Marseille), le potentiel présent sur le site (UniverSud Paris), le renouvellement des équipes présidentielles (Nancy Université), les stratégies jouées par certains établissements, les liens de coopération historiquement tissés entre les universités (Tours et Orléans), les relations entre les présidences (Aix Marseille) impactent le périmètre, la définition des compétences et le fonctionnement du PRES. Ces dynamiques de différenciation croissante qui travaillent le système d'enseignement supérieur et de recherche sont remarquables parce qu'elles ne résultent pas de l'action d'acteurs extérieurs à l'enseignement supérieur (élus locaux ou représentants des intérêts économiques) qui pourraient, comme dans d'autres domaines d'action publique, porter les spécificités des localités. Elles sont au contraire le résultat du travail des équipes de direction des établissements qui, en élaborant des projets, contribuent à augmenter la différenciation des solutions mises en œuvre. Si les compétences des PRES montent en puissance, ces facteurs de différenciation peuvent se renforcer.

Deux facteurs devraient cependant limiter ce développement.

D'abord le choix prioritaire de la recherche comme domaine d'action privilégié des PRES peut souffrir de l'absence des grands organismes de recherche dans ces structures. Si les acteurs dans les entretiens pondèrent ce risque en soulignant que les grands organismes de recherche sont présents *via* les UMR, il n'en reste pas moins qu'aucun représentant du CNRS ou de l'INSERM siège dans les conseils d'administration. Si les PRES sont amenés à devenir des lieux d'articulation voire de définition des politiques scientifiques des établissements l'absence des grands organismes de recherche peut être préjudiciable. Une solution pourrait être que le PRES devienne l'institution signataire des documents contractuels avec les grands organismes de recherche. La solution a été utilisée à Nancy où le PRES a signé le contrat quadriennal avec le CNRS. Le PRES pourrait également participer à la simplification des liens entre le CNRS et les établissements universitaires en devenant l'institution de rattachement des UMR, qui associent parfois plusieurs établissements au CNRS. La solution semble devoir se heurter à des résistances fortes : évoquée par les directeurs de laboratoires à Lyon, elle s'est heurtée à une fin de non recevoir de la part des présidents d'université et des directeurs des grandes écoles qui ne veulent pas perdre leur laboratoire les plus prestigieux. La coordination de la recherche peut également souffrir d'une divergence d'intérêts forte entre les établissements. Les plus prestigieux, les plus insérés dans les RTRA, (à l'image de Paris XI) peuvent rester prudent dans la définition d'une politique scientifique commune. Visibles à l'international, intégrés dans des réseaux d'excellence pourvoyeurs de ressources, ils peuvent juger peu opportun l'engagement dans un PRES avec des partenaires *a priori* moins visibles.

L'engagement des PRES dans la coordination des offres de formation peut également s'avérer difficile. Elle peut en effet directement heurter les compétences des établissements. À Lyon et à Aix Marseille, la possibilité évoquée d'une délivrance d'un master par le PRES s'est heurtée à une triple résistance : résistances des syndicats étudiants, d'abord, particulièrement attachés au caractère national des formations et à la délivrance par les universités des diplômes ; résistances ensuite des disciplines qui ne disposent pas d'un master « vitrine » délivré par le PRES et qui y voient un risque de relégation ; résistances des directions des établissements, enfin, qui ne veulent pas voir échapper des mannes financières importantes et voir leur établissement relégué au rang de collèges universitaires.

Pour conclure, on peut rappeler les traits qui marquent les premiers mois de fonctionnement des pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

Premièrement, la réforme a été rapidement mise en place. Sur l'initiative de la DGES, présidents d'université et directeurs des grandes écoles ont, dans des délais souvent très courts, constitué des structures aux projets ambitieux. Partageant un discours performatif sur la nécessité des regroupements et le succès des PRES, cette communauté d'acteur est parvenue en moins d'un an, à mettre en place neuf structures de regroupement, ce qui témoigne pour certains d'une réflexion engagée bien en amont de la loi comme à Bordeaux par exemple. Les institutions de regroupement préexistantes ne contraignent pas les négociations : tant sur le plan du périmètre que des modalités de fonctionnement, elles peuvent même fournir des contre-modèles dont il ne faut pas reproduire l'échec.

Deuxièmement, les représentants des collectivités locales et des intérêts économiques se sont montrés attentifs au processus de négociation en cours, sans cependant y intervenir très directement. En province, deux institutions locales, le conseil régional et les structures d'agglomération, se sont plus spécifiquement intéressées aux tractations. Aucune structure ne coordonne les projets des autres ; deux couples émergent cependant. Le premier rassemble les grandes agglomérations et leurs départements, favorables à des PRES métropolitains. Le second réunit les conseils régionaux, les villes et les départements qui disposent d'un potentiel universitaire plus faible et qui promeuvent des structures régionales. Les représentants des intérêts économiques sont plus absents de la constitution des PRES. Les structures de regroupement créées n'ont que marginalement pris en compte les thématiques de l'aménagement du territoire et du développement économique pour définir leur périmètre géographique. Les aires de regroupement s'appuient très peu sur celles des pôles de compétitivité.

Troisièmement, les structures créées marquent une nouvelle étape dans le processus de normalisation et de différenciation du système d'enseignement supérieur et de recherche, à l'œuvre depuis la mise en place du LMD. Elles participent d'un rapprochement entre universités et grandes écoles. D'un site à l'autre cependant, les projets par leur compétence et leur périmètre géographique sont marqués par leur diversité. Ces enseignements dégagés, des scénarii d'évolution peuvent être dégagés.

4. Les PRES : Éléments pour des scénarii d'évolution

La comparaison des PRES déjà constitués a mis en évidence la diversité des appropriations d'une procédure nationale. La variabilité du périmètre territorial (métropolitain, régional ou inter-régional) et des établissements inclus dans les structures (uniquement des universités, uniquement des grandes écoles, des universités et des grandes écoles) s'accompagne d'une forte différenciation des projets constitutifs. Les projets ambitieux, dont ils sont porteurs, restent encore à concrétiser, d'autant que des fragilités ont été identifiées. Si les PRES participent du mouvement de différenciation/normalisation de l'enseignement supérieur français identifié pour la mise en place du LMD (C. Musselin, 2006), ils institutionnalisent également des différences croissantes d'un site universitaire à l'autre.

Indépendamment du processus de différenciation dont ils s'accompagnent, le travail de caractérisation et de construction de diverses typologies rend intelligible le processus en cours

et d'en faire ressortir des points de convergence. Ces typologies présentent chacune l'intérêt d'attirer l'attention sur certaines dimensions : le périmètre des PRES (Katalyse), la nature du PRES (CPU) ou encore les missions assurées (IGAENR, 2007)²⁹.

L'enquête réalisée saisit un moment dans le processus de construction et d'institutionnalisation des PRES. L'objectif n'est pas tant de qualifier les situations présentes que d'identifier les trajectoires d'évolution possibles. Au-delà de l'identification de ces trajectoires, il est davantage question d'attirer l'attention sur les facteurs susceptibles de peser sur ces trajectoires. Ces facteurs sont multiples, ils sont à la fois internes et externes aux PRES. Ils prennent autant en compte le périmètre du PRES que sa nature ou encore ses missions.

Internes d'abord : en termes de projet et de configuration, les PRES présentent une grande variété. Plusieurs facteurs liés aux PRES sont susceptibles de peser sur leur trajectoire. Il s'agit :

- des stratégies des acteurs en présence, notamment l'implication des chefs d'établissement, l'adhésion des personnels, des composantes et des laboratoires au projet porté par le PRES,
- des politiques d'alliances, de réseaux et de coopération dans lesquels les établissements sont engagés et la mise en cohérence avec leur engagement au sein d'un PRES³⁰; les regroupements qui s'opèrent ne sont pas sans incidences sur les coopérations à venir tout comme ils ne sont pas exclusifs d'autres regroupements.
- la définition et la mise en œuvre effective d'un projet collectif et partagé par les parties prenantes.

Externes ensuite : cela renvoie à l'attitude des acteurs en direction des PRES, qu'ils s'agissent d'acteurs nationaux ou locaux.

- la politique du Ministère est susceptible de peser sur les trajectoires des PRES, que ce soit les moyens financiers alloués et une possible contractualisation avec les PRES, mais aussi la cohérence des dispositifs promus³¹.
- l'attitude des collectivités locales et notamment le fait de construire leur politique en lien avec les PRES, plutôt qu'avec les établissements.

En définitive, si des irréversibilités ont été construites, l'avenir repose largement sur les stratégies des acteurs en présence et leur attitude vis-à-vis des PRES.

Afin de rendre compte de ces trajectoires, quatre scénarii d'évolution ont été identifiés à partir des cas observés, de leurs singularités mais aussi des points communs tant du point de vue des forces que des faiblesses qui se dessinent. Ces scénarii constituent avant tout des idéaux-types : chaque scénario est caractérisé par un continuum de situations au sein duquel les PRES peuvent évoluer afin de ne pas postuler une trop grande homogénéité des situations. Ces scénarii s'inscrivent dans un cadre probabiliste et en aucun cas déterministe. Ils ne sont pas exclusifs les uns des autres et peuvent cohabiter. Ils suggèrent des pistes probables d'évolution. Pour chaque scénario, les éléments moteurs de l'inscription dans cette trajectoire, ainsi que les effets possibles sont identifiés.

Les trois premiers scénarii reposent sur l'hypothèse d'une recomposition du système d'enseignement supérieur et de recherche à partir des PRES : ces derniers, selon des modalités différentes, participent à la rationalisation du paysage d'enseignement supérieur et de

²⁹ Pour une présentation synthétique de ces typologies, cf IGAENR, 2007.

³⁰ Les écoles d'ingénieurs sont bien souvent inscrites dans un réseau national plus ou moins structurant et puissant.

³¹ Cet élément est mentionné dans le rapport de l'IGAENR (2007).

recherche. En revanche, le dernier scénario, beaucoup moins optimiste quant au devenir des PRES, envisage, sous certaines conditions, une portée limitée quant à leur capacité à recomposer le système.

Scénario 1. Fusion

Les PRES qui sont le fait de plusieurs universités ou de plusieurs universités et de quelques écoles d'ingénieurs peuvent à terme déboucher sur une fusion. Sous certaines conditions (ancienneté des coopérations avec les universités, complémentarité), la fusion d'une école au sein d'un ensemble universitaire est envisageable (Maury, 2007). Ce scénario de PRES pré-fusionnel présent dans les typologies existantes a été identifié à partir du cas d'Aix-Marseille. Plus que les PRES, ce sont des démarches de fusion qui s'affirment et se développent. On le retrouve à Strasbourg sans que l'étape PRES ait été jugée nécessaire. De telles démarches de fusion dégagent à la fois des possibilités financières supplémentaires, une rationalisation budgétaire, une refonte de l'offre de formation et une plus grande lisibilité et visibilité en termes d'activités de recherche. En atteignant une taille critique, les problèmes de visibilité internationale et de lisibilité peuvent être assez largement résolus.

Les leviers potentiels sont la loi LRU qui donne aux universités une capacité d'action suffisante pour être capable de formaliser un projet d'établissement solide. D'autres facteurs sont susceptibles d'être déterminants dans un tel processus : le périmètre territorial, le potentiel scientifique des établissements, l'impact des classements internationaux, la taille des établissements ou encore la dispersion disciplinaire entre établissements.

Ce scénario semble plutôt se dessiner dans les grands sites universitaires marqués par des fragmentations. Il pose avant tout la question du regroupement des universités et de quelques grandes écoles dans tous les grands sites universitaires comme Rennes, Lyon, Toulouse, Nancy, Bordeaux, etc. Quant à l'élément moteur de la fusion, il est somme toute assez difficile de démêler l'impact du PRES de celui de la loi LRU ou d'autres facteurs sur une telle démarche.

Incontestablement, un tel scénario renforce les très grandes agglomérations et peut donner naissance à des universités articulées avec les RTRA et les pôles de compétitivité mondiaux. Les grands organismes trouvent ainsi des établissements de taille importante pour contractualiser. Les relations avec les collectivités locales en sont facilitées : les collectivités trouvent un interlocuteur unique, mais particulièrement puissant en face d'elles. Ce scénario préfigure une recomposition du système national à partir de quelques grandes universités qui rassembleraient des effectifs conséquents, supérieurs à la plupart des grandes universités mondiales de recherche. Un tel mode d'évolution fait apparaître de forts déséquilibres territoriaux en donnant naissance à des universités de très grande taille dans les grandes agglomérations. Cette armature universitaire avec des grandes universités pose la question de l'aménagement du territoire et du devenir des centres universitaires de taille plus modestes, comme en Poitou-Charentes, Limousin, Centre dans une certaine mesure Pays de Loire ou en Normandie.

Une telle démarche de fusion peut mettre en doute l'intérêt d'un PRES pour ces établissements. Néanmoins, la démarche de fusion dans les grands sites universitaires n'empêche pas de penser leurs relations avec leur environnement immédiat, sur un mode plus ou moins coopératif, allant de l'intégration territoriale au déséquilibre territorial. Une fois la fusion opérée ou largement amorcée, il reste possible pour les grands sites universitaires

d'irriguer leur périphérie en créant un PRES et en constituant ainsi un réseau à une échelle qui peut aller de l'infra-régional au niveau régional.

Mais le PRES peut aussi apparaître comme moins utile à l'établissement issu de la fusion et celui-ci tombe en désuétude, si bien que le grand site universitaire ne cherche pas à organiser ses relations avec les sites périphériques qui se trouvent marginalisées. C'est un déséquilibre qui s'observe marqué par la coexistence entre des grands sites et d'autres marginalisés coupés de la recherche d'excellence. Cela constitue un dilemme tant pour les collectivités que les services centraux en termes d'allocation des moyens financiers et humains et des critères de choix à opérer.

Scénario 2. Subsidiarité

Les PRES s'imposent comme des « regroupements coopératifs » et subsidiaires sur des thématiques ou des missions bien identifiées. Ce scénario se dessine à partir des cas d'UniverSud Paris, de Paris-Est, de Bordeaux, de Lyon ou encore de Toulouse.

Parallèlement à la consolidation des PRES, les recompositions liées à la LRU donnent naissance à des universités qui disposent de suffisamment de potentiel d'action pour être capables de formaliser un projet d'établissement solide. Les PRES se font donc davantage sur la recherche que sur l'enseignement, sous la pression du contexte international. L'implication qui se fait prioritairement dans le domaine de la recherche s'accompagne de capacités variables et parfois limitées à investir la planification de l'offre d'enseignement. L'articulation des PRES avec les RTRA et les pôles de compétitivité est plus ou moins aisée, mais constitue un enjeu essentiel.

Contrairement au scénario précédent, le moteur d'une telle trajectoire repose avant tout sur la nature du projet élaboré au sein du PRES et la capacité des parties prenantes à porter et faire vivre ce projet. Il n'est pas l'apanage de quelques sites particuliers mais dépend avant tout du choix opéré par les membres du PRES.

Dans une telle optique, c'est un plus grand équilibre territorial qui se dessine avec la répartition sur le territoire de structures fédératives. En revanche, de tels PRES sont susceptibles de faire obstacle à la fusion d'universités, celles-ci ayant renforcé leurs capacités stratégiques avec la loi LRU. De même, la présence d'un nombre plus conséquent d'établissements et de statuts divers, notamment avec les grandes écoles, sont susceptibles de faire obstacle à la fusion. Du point de vue des collectivités locales, une telle structure présente l'intérêt de simplifier les relations avec les établissements pour les compétences qui sont dorénavant gérées au niveau du PRES.

Si un projet constitutif fort peut faire des PRES des structures efficaces en vertu d'un principe de subsidiarité, l'absence d'un tel projet, le fait que les établissements soient sur la défensive quant aux priorités et aux compétences assurées par le PRES, leur mise concurrence avec la LRU peuvent faire craindre que d'un PRES coopératif et subsidiaire s'opère un glissement vers un PRES qui se limite à une coquille vide. Dans cette perspective, le PRES perd de sa spécificité et de sa valeur-ajoutée, il s'apparente à une structure de mutualisation de services qui peut éventuellement inclure la « signature unique ».

Scénario 3. PRES « en réseaux »

Des PRES dynamiques sont susceptibles de se mettre en place entre universités de petite taille qui prennent conscience qu'elles ne peuvent faire face aux enjeux en termes d'enseignement supérieur et de recherche que si elles élaborent des modèles en réseaux. Les PRES concernent principalement la recherche, les « masters » les plus performants et le doctorat. Certains établissements peuvent être relégués au rang de collèges universitaires. Les équipes de recherche ne peuvent s'opposer à ces structures. Cela donne naissance à des universités en réseaux mais qui sont très fortement hiérarchisées en fonction des zones.

Ce sont ceux qui sont en difficulté qui sont susceptibles de mettre en place ces PRES, ce qui entraîne de faibles recompositions dans les grandes métropoles. Cela évite en revanche la marginalisation des sites périphériques comme en attestent les projets de PRES inter-régionaux dans le Centre et l'Ouest. Cela peut aussi être le fruit d'une décision ou d'une stratégie plus politique poussée localement : le cas breton en constituant un exemple. De tels réseaux peuvent donc se constituer à un niveau régional ou inter-régional.

Les forces et opportunités d'un tel scénario reposent sur la mise en commun des activités d'excellence des zones où le potentiel universitaire est plus faible. Cela permet de rendre ces sites plus visibles à l'international. Les sites universitaires de taille moyenne trouvent ainsi une place dans un système relativement équilibré sur le plan national, avec des établissements en réseaux qui coexistent avec d'autres plus métropolitains. Pour les collectivités, notamment régionales, leur territoire devient un possible espace de régulation en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Un risque demeure pour certains sites qui sont susceptibles de se transformer en collèges universitaires : ils ne délivrent que des formations sans recherche. Un relatif équilibre national n'empêche pas des déséquilibres très forts sur le plan régional. Soit un relatif équilibre peut être recherché et maintenu sur le plan national par l'intermédiaire d'une politique de régulation nationale, soit les réseaux créés entrent en concurrence et une hiérarchisation très forte s'opère, notamment sur les critères de recherche.

Si ces trois scénarii font une place essentielle au PRES, selon des modalités différentes, le dernier en revanche avance l'hypothèse de leur possible marginalisation.

Scénario 4. Marginalisation des PRES

Bien que maintenus, les PRES, à l'instar de certains pôles européens, sont progressivement désinvestis par les établissements. La valeur-ajoutée qu'ils étaient susceptibles de produire n'est pas visible pour les établissements ; ils deviennent des structures de coopération parmi d'autres. Néanmoins, ce scénario de marginalisation des PRES, peut être le produit des stratégies des acteurs porteurs des PRES mais il peut aussi être impacté par la politique nationale. Deux voies semblent se dessiner quant à la marginalisation des PRES.

Les RTRA qui ont été promus de manière quasi-concomitante avec les PRES, participent à la recomposition de la recherche : certains sites, notamment parisiens, concentrent un nombre conséquent de RTRA. C'est notamment visible à UniverSud Paris. Si les articulations entre les PRES et les RTRA ne sont pas trouvées en matière de recherche, le PRES peut faire l'objet d'un investissement mineur de la part des établissements qui vont jouer

la carte du RTRA : plus grande visibilité, moyens financiers plus conséquents, soutien affirmé de la part des collectivités locales. Les formations doctorales et les masters sont par ailleurs susceptibles de s'adosser à des RTRA constitués autour d'un potentiel de recherche conséquent. Le PRES n'est plus nécessaire et d'autant plus que les RTRA disposent davantage de moyens financiers et que les collectivités y ont déjà apporté leur soutien. Ce scénario peut se produire là où des RTRA sont présents et entrent en concurrence avec le PRES. Qu'ils s'agissent des acteurs académiques ou des acteurs locaux, leurs stratégies convergent en direction des RTRA, marginalisant progressivement les PRES. Pour les collectivités, cela est d'autant plus plausible qu'elles investissent déjà en direction des pôles de compétitivité et qu'elles sont amenées à faire des choix en matière de soutien à la recherche et à l'innovation.

Cela n'a pas d'impact sur l'offre de formation et cela peut se produire pour les sites qui concentrent un nombre conséquent de RTRA.

À l'inverse, face à la diversité et à la multiplication des dispositifs promus : PRES, RTRA, pôles de compétitivité, opérations campus, initiatives nationales (thématiques ou territoriales), etc., aucun dispositif ne s'impose : les établissements restent prudents et s'investissent dans divers dispositifs. Si ce scénario ne repose pas sur un PRES spécifique, il se fonde sur les faiblesses identifiées dans l'ensemble des cas analysés. Il en résulte un empilement des dispositifs, une différenciation accrue des situations locales selon la variété des dispositifs investis et des divers bricolages. Les collectivités locales ne peuvent mener des politiques claires et privilégient ici ou là les PRES ou les RTRA ou les pôles. On observe une profusion de dispositifs faiblement articulés entre eux, ayant un fort ancrage territorial mais le paysage national apparaît comme complexe. Il en résulte une concurrence concernant l'allocation des moyens.

En définitive, ces quatre scénarii cherchent à attirer l'attention sur le fait que les trajectoires des PRES restent informées par les stratégies des acteurs, à divers niveaux, dans un contexte institutionnel marqué par de multiples innovations. De surcroît, les PRES ne prolongent pas nécessairement les coopérations passées, ils s'inscrivent parfois en rupture. Leurs configurations illustrent des bifurcations significatives dans les trajectoires des histoires académiques ou universitaires locales. En cela, les PRES restent largement contingents et ne préfigurent pas, à eux-seuls, les contours des reconfigurations futures. À ce titre, l'opération « Campus » est susceptible de produire des effets tant sur les établissements que les PRES.

Pour conclure, trois éléments peuvent être soulignés.

- D'abord, Les PRES impactent l'organisation territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ils peuvent constituer des éléments de déséquilibre et de renforcement des disparités. Ils sont un enjeu fort pour les territoires les plus en difficultés ; les collectivités territoriales se sont cependant peu saisies de ce dispositif.
- Ensuite, le discours performatif qui porte les PRES repose sur la mise en avant de la masse critique, des économies d'échelle, de la visibilité de la recherche à l'échelle internationale. Ces enjeux sectoriels peuvent conduire à la marginalisation des établissements qui ont construit leur stratégie de développement sur une offre de formation et de recherche adaptée au tissu local et / ou qui ont une attractivité faible.
- Enfin, la superposition de structures fédératives interroge la gouvernance de l'enseignement supérieur et surtout de la recherche. Si les PRES, les RTRA, les CTRS préfigurent les nouveaux instruments du pilotage sectoriel, il restera à penser la

coordination de l'ensemble et la place du pilotage national dans cet environnement marqué par la multiplicité des structures.

Sources

Sources orales

Aix Marseille Université

Un représentant du PRES

Deux représentants de l'université Aix Marseille 1

Un représentant de l'université Aix Marseille 2

Deux représentant de l'université Aix Marseille 3

Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille

Un représentant du conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur

Un représentant du conseil général des Bouches-du-Rhône

Un représentant de la ville de Marseille

UniverSud Paris

Un représentant du PRES UniverSud

Un représentant de l'Université Paris XI

Un représentant de l'ENS Cachan

Un représentant de l'Ecole Centrale Paris

Un représentant de Supélec

Un représentant du conseil régional Ile-de-France

Un représentant du conseil général des Yvelines

Un représentant du conseil général des Hauts-de-Seine

Un représentant du conseil général de l'Essonne

Un représentant du pôle de compétitivité System@tic

Université européenne de Bretagne

Un représentant du PRES

Un représentant de Télécom Bretagne

Un représentant de l'université Rennes I

Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Brest

Un représentant du conseil régional de Bretagne

Un représentant d'Agrocampus

Un représentant de l'université de Bretagne Sud

Un représentant de l'université de Bretagne occidentale

Un représentant du conseil général d'Ille et Vilaine

Un représentant de Rennes Métropole

Poitou-Charentes / Limousin / Centre

Un représentant du pôle de compétitivité Cosmetic Valley

Un représentant du pôle de compétitivité Elopsys

Un représentant du pôle de compétitivité Sciences et systèmes de l'énergie électrique

Un représentant de l'université de La Rochelle

Un représentant de l'université de Limoges

Un représentant de l'université de Poitiers

Un représentant du conseil régional de Poitou-Charentes
Un représentant du conseil régional du Limousin
Un représentant du conseil régional du Centre
Un représentant de l'université de Tours

Pour les autres PRES

Un représentant du PRES Université de Lyon
Un représentant du conseil régional Rhône-Alpes
Un représentant du PRES Nancy Université
Un représentant du conseil régional de Lorraine
Un représentant du conseil régional d'Île-de-France
Un représentant de Paris Est
Un représentant de Paris Tech
Un représentant du conseil régional Midi-Pyrénées
Un représentant du PRES Toulouse Université
Un représentant du PRES Bordeaux Université
Un représentant du conseil régional Aquitaine

Sources écrites

Lois et décrets

Loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique "UniverSud Paris", JO du 22 mars 2007
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique "Université européenne de Bretagne", JO du 22 mars 2007
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique "Université de Lyon", JO du 22 mars 2007
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique "Aix Marseille Université", JO du 22 mars 2007
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique "Nancy Université", JO du 22 mars 2007
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique "Université de Bordeaux", JO du 22 mars 2007
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique " Université de Toulouse", JO du 22 mars 2007
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique "Université Paris Est", JO du 22 mars 2007
Décret n°2007-379 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique " Paris Tech", JO du 22 mars 2007

Rapport de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université de Provence Aix Marseille I*, janvier 2008.
AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université de la Méditerranée Aix Marseille II*, janvier 2008.

AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université Paul Cézanne Aix Marseille III*, janvier 2008.
AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université de La Rochelle*, janvier 2008.
AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université de Poitiers*, janvier 2008.
AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université de Limoges*, janvier 2008.
AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université François Rabelais de Tours*, janvier 2008.
AERES, *Rapport d'évaluation de l'Université d'Orléans*, janvier 2008.

Site Internet :

<http://www.universud-paris.fr>

<http://www.aixmarseille-universite.fr/>

<http://www.ueb.eu/themes/etablissementsFondateursEtAssociés/>

<http://www.univ-bordeaux.fr/pres/>

<http://www.nancy-universite.fr/>

<http://www.univ-paris-est.fr/>

<http://www.paristech.org/>

<http://www.univ-toulouse.fr/>

<http://www.universite-lyon.fr/>

Bibliographie

- AUST (Jérôme), (2004), *Permanences et mutations dans la conduite de l'action publique. Le cas des politiques d'implantation universitaire dans l'agglomération lyonnaise*, Thèse pour l'obtention du doctorat de science politique, Université Lyon II.
- AUST (Jérôme), (2005), « La loi Faure, une rupture avortée ? Effets de policy feedback et création des universités à Lyon », *Politiques et management public*, vol. 23, n° 1, mars, p. 53-69.
- AUST (Jérôme), (2007), « Le sacre des présidents d'université. Une analyse de l'application des plans Université 2000 et Université du 3^{ème} millénaire en Rhône-Alpes », *Sociologie du travail*, vol. 49, n° 2, avril-juin, p. 220-236.
- BARAIZE (François), (1996), « La notion de secteur est elle encore centrale ? La négociation du sens dans l'enseignement supérieur », *Pôle sud*, n° 4, mai, p. 107-122.
- BENKO (Georges) et LIPIETZ (Alain) (dir.), (1992), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF.
- BEN MABROUK (Taoufik), (2006), *Le pouvoir d'agglomération en France. Logiques d'émergence et modes de fonctionnement*, Paris, L'Harmattan, 344 p.
- BORRAZ (Olivier), (1997), « Des pratiques subsidiaires vers un régime de subsidiarité. Les obstacles institutionnels à l'introduction de la subsidiarité en France à la lumière de l'exemple suisse » dans FAURE (Alain) (dir.), *Territoires et subsidiarité. L'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, Paris, L'Harmattan, p. 21-65.
- CAMAGNI (Roberto), (2002), « On the concept of territorial competitiveness: Sound or Misleading? », *Urban Studies*, vol. 39, n° 13, p. 2395-2411.
- CHARLE (Christophe), 1994, *La république des universitaires 1870-1940*, Paris, Edition du Seuil, 505 p.
- CLARK (Terry N.), (1971), « Le patron et son cercle : clef de l'université française », *Revue française de sociologie*, vol. 12, janvier/mars, p. 19-39.
- COUR DES COMPTES, 2007, *Rapport public thématique sur ma carte universitaire d'Île-de-France : une recomposition nécessaire*, 148 p.
- CYTERMANN (Jean-Richard), (2004a), « L'administration et les politiques de recherche : quelles spécificités? », *Revue française d'administration publique*, vol. 4, n° 112, p. 625-635.

- CYTERMANN (Jean-Richard), (2004b), « Les collectivités territoriales et la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche », Communication présentée au colloque du RESUP « Universités et territoires », Toulouse, 5 juin.
- CRESPY (Cécile), (2006), *Une action publique hybride. Permanences et transformations de la politique de recherche dans une région. Le cas de Provence-Alpes Côte d'Azur (1982-2004)*, Thèse pour l'obtention du doctorat de sociologie, Université de Provence – Aix-Marseille I.
- CRESPY (Cécile), HERAUD (Jean-Alain), PERRY (Bernard), (2007), « Multi-level governance, regions and science in France: between competition and equality », *Regional Studies*, (sous presse).
- DATAR, (1998), *Développement universitaire et développement territorial. L'impact du plan Université 2000. 1990-1995*, Paris, La Documentation française, 209 p.
- DOUILLET (Anne-Cécile), (2005), « Fin des logiques sectorielles ou nouveaux cadres territoriaux », dans DOUILLET (Anne-Cécile) et FAURE (Alain) (dir.), *L'action publique et la question territoriale*, Grenoble, PUG, p. 271-278.
- DURAN (Patrice) et THOENIG (Jean-Claude), (1996), « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, vol. 46, n° 4, août, p. 580-622.
- FAURE (Alain), (1995), « Les politiques locales entre référentiels et rhétorique » dans FAURE (Alain), POLLET (Gilles) et WARIN (Philippe) (dir.), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débats autour de la notion de référentiel*, Paris, L'Harmattan, p. 69-83.
- FAURE (Alain), « La subsidiarité rampante des territoires en politique » dans FAURE (Alain) (dir.), *Territoires et subsidiarité. L'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, Paris, L'Harmattan, p. 227-251.
- FILATRE (Daniel), (1992), *Autonomie locale et décentralisation*, Thèse pour l'obtention du doctorat de sociologie, Université Toulouse Le Mirail.
- FILATRE (Daniel) (dir.), (1993), *Collectivités locales et politiques universitaires. Les enjeux des délocalisations universitaires*, Toulouse, Université Toulouse Le Mirail / ERMOPRESS, 307 p.
- FILATRE (Daniel), (1998), « Territorialisation des universités et systèmes régionaux d'enseignement supérieur » dans DATAR, *Développement universitaire et développement territorial. L'impact du plan U2000*, Paris, La Documentation française, p. 112-124.
- FILATRE (Daniel), (2004), « Politiques publiques de recherche et gouvernance régionale », *Revue française d'administration publique*, vol. 4, n° 112, p. 719-730.
- FILATRE, (Daniel), (2004b), *Le développement des sites universitaires périphériques*, Note de recherche pour la DATAR, CERTOP (UMR CNRS-Université Toulouse Le Mirail).
- FILATRE (Daniel) et MANIFET (Christelle), (2003), « Universités et territoire. Nouvelles relations, nouveaux défis », *Sciences de la société*, n° 58, p.75-97.

- FILATRE, (Daniel), TRICOIRE, (Auréli), (2004), *La structuration territoriale du système d'enseignement supérieur en France métropolitaine*, Rapport de recherche pour la DATAR, CERTOP (UMR CNRS-Université Toulouse Le Mirail).
- FRIEDBERG (Erhard) et MUSSELIN (Christine), (1989), *En quête d'universités*, Paris, L'Harmattan, 220 p.
- GOULARD (François), (2007), *L'enseignement supérieur en France. État des lieux et propositions*, Rapport au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
- GREMION (Catherine) et MULLER (Pierre), (1990), « De nouvelles élites locales ? », *Esprit*, n° 164, septembre, p. 38-47.
- HAAS (Joachim), (2007), « Mecanic vallée : interactions entre système productif local et formation », *Formation emploi*, n° 97.
- IGAENR, 2007, *La mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)*, Rapport n° 2007-079, Document dactylographié, 45 p.
- JOUBE (Bernard), (1998), « Echange politique territorialisé et mobilisation régionale en Europe. Convergence, divergence et prudence » dans JOUBE (Bernard) et NEGRIER (Emmanuel) (dir.), *Que gouvernent les régions en Europe ? Echanges politiques et mobilisations régionales*, Paris, L'Harmattan, p. 297-308.
- JOUBE (Bernard), (2002), « Chambre de commerce et d'industrie et développement local. Le cas de Lyon. », *Sociologie du travail*, vol. 44, n° 4, octobre-décembre, p. 521-540.
- KATALYSE, (2006), *Étude sur la politique et la qualification des sites d'enseignement supérieur. Éléments de réflexion sur l'avenir de la structuration spatiale et fonctionnelle du système d'enseignement supérieur*, Rapport pour la DIACT, document dactylographié.
- LARCENEUX (André), (2007), « Formation et territoire : des liens multiples et complexes, mais décisifs », *Formation Emploi*, n° 97.
- LE GALES (Patrick), (1995), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, vol. 45, n° 1, p. 57-91.
- LE GALES (Patrick) et LEQUESNE (Christian) (dir.), (1997), *Les paradoxes des régions en Europe*, Paris, La Découverte, 302 p.
- LE GALES (Patrick) et ESTEBE (Philippe), (2003), « La métropole parisienne : à la recherche du pilote ? », *Revue française d'administration publique*, n° 107, mars, p. 345-356.
- MANIFET (Christelle), (2004), *Gouverner par l'action*, Thèse pour l'obtention du doctorat de sociologie, Université de Toulouse le Mirail.
- MANIFET (Christelle), (2005), « Les dynamiques intermédiaires dans les politiques territoriales d'enseignement supérieur », dans FILATRE (Daniel) et DE TERSSAC (Gilbert), *Les dynamiques intermédiaires au cœur de l'action publique*, Octarès Éditions p. 175-186.

- MANIFET (Christelle), (2007), « La territorialisation problématique de l'action universitaire : dynamiques sectorielles et innovations politiques locales » dans FAURE (Alain), NEGRIER (Emmanuel) (dir.), *Critiques de la territorialisation. Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale*, Grenoble, PUG.
- MENDEZ (A.), MERCIER (D.), (2006), « Compétences-clés de territoires. Le rôle des relations interorganisationnelles », *Revue française de gestion*, vol. 32, n° 165, p. 253-276
- MIGNOT GERARD (Stéphanie) et MUSSELIN (Christine), (2003), « L'autonomie, pas à pas », *Sciences de la Société*, n° 58, p. 19-35.
- MIGNOT GERARD (Stéphanie) et MUSSELIN (Christine), (2005), *Chacun cherche son LMD. L'adoption par les universités françaises du schéma européen des études supérieures en deux cycles*, Rapport d'enquête CSO/ESEN, 136 p.
- MULLER (Pierre), (1992), « Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 42, n° 2, p. 275-297.
- MUSSELIN (Christine), (1997), « État, université : la fin du modèle centralisé ? », *Esprit*, n° 234, p. 18-29.
- MUSSELIN (Christine), (2001), *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.
- MUSSELIN (Christine), (2006), « Les paradoxes de Bologne : l'enseignement supérieur face à un double processus de normalisation et de diversification » dans LERESCHE (Jean-Philippe) et alii (dir.), *La fabrique des sciences : des institutions aux pratiques*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 25-42.
- NAY (Olivier) et SMITH (Andy), (2002), « Les intermédiaires en politique. Médiation et jeux d'institutions » dans NAY (Olivier) et SMITH (Andy) (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Économica, p. 1-21.
- PAPADOPOULOS (Yannis), (1995), *Complexité sociale et politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 156 p.
- PASQUIER (Romain), (2004), *La capacité politique des régions. Une comparaison France/Espagne*, Rennes, PUR.
- SOLDANO (Catherine), (2006) (dir.), *Les enjeux actuels de la territorialisation de l'enseignement supérieur en France : configurations régionales et devenir des antennes universitaires*, Rapport de recherche pour la DIACT, CERTOP (UMR CNRS-Université Toulouse Le Mirail).

Annexes

Sommaire des annexes

GRILLES D'ENTRETIEN	110
GRILLE D'ENTRETIEN UTILISEE POUR LES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES ..	110
GRILLE D'ENTRETIEN UTILISEE POUR LES REPRESENTANTS DES INTERETS ECONOMIQUES...	111
GRILLE D'ENTRETIEN UTILISEE POUR LES ACTEURS ACADEMIQUES	112
PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ETABLISSEMENTS	114
AIX MARSEILLE	114
POITOU-CHARENTES, LIMOUSIN, CENTRE	115
HISTORIQUE DES ALLIANCES UNIVERSITAIRES DU CENTRE-OUEST	116
CARTES.....	117
CARTE 1. LES IMPLANTATIONS UNIVERSITAIRES EN PACA.....	117
CARTE 2. LES IMPLANTATIONS GEOGRAPHIQUES DES SIEGES D'UNIVERSUD PARIS	118
CARTE 3. LES RESEAUX DE COOPERATION ET DES PRES EN CENTRE OUEST.....	119
CARTE 4. LES POLES UNIVERSITAIRES EUROPEENS	120
CARTE 5. PRES, RTRA, CTRS ET POLES DE COMPETITIVITE.....	121

Grilles d'entretien

Grille d'entretien utilisée pour les représentants des collectivités locales

Rôle de la collectivité dans la genèse du PRES

Quel rôle a joué votre collectivité dans la constitution du PRES ?

Votre collectivité avait-elle une position, des priorités sur ce sujet ? Notamment sur le périmètre du PRES (régional ? métropolitain ? inter-régional ?) ?

Quelles ont été les directions (développement économique, innovation / recherche, présidence, cabinet) impliquées dans ce processus de discussion ?

Avez-vous pensé l'articulation avec les autres projets de structuration du monde universitaire et de la recherche (pôles de compétitivité, RTRA) ?

Au moment de la discussion sur les PRES, avez-vous été consulté par les universités et les grandes écoles de votre collectivité ? Avez vous participé à des réunions avec eux sur ce sujet ? Quelle(s) étai(en)t leur(s) position(s) ?

Pendant la préparation du PRES, étiez-vous en contact avec le ministère de l'Enseignement supérieur sur ce sujet ? Avez vous été informé de la procédure par le ministère ?

Quelle a été la position des autres collectivités locales sur ce sujet ? Défendaient-elles des projets concurrents au votre ? Avez vous cherché à coordonner vos positions pour peser sur la décision universitaire ?

Votre collectivités compte plusieurs sites universitaires. Comment avez vous géré l'articulation entre ces sites ?

Quel a été l'attitude des intérêts économiques sur cette question de la définition du périmètre du PRES ?

Vos priorités ont-elles été entendues par le monde universitaire ?

Certaines universités ont-elles cherché à prendre appui sur la position de votre collectivité pour faire aboutir leurs priorités ?

Place dans la régulation des intérêts universitaires

Trouvez-vous que les collectivités locales sont suffisamment représentées dans la structure de gouvernance du PRES ?

Avez-vous été consulté sur cette question ?

Qu'est-ce que vous attendez de la mise en place du PRES ?

Quel rôle envisagez-vous d'y jouer ? Pour vous c'est un lieu d'échanges d'informations ? A l'inverse envisagez vous d'y jouer un rôle véritablement actif ? Est-ce un moyen pour vous d'articuler des politiques universitaires avec d'autres politiques menées par votre collectivité ?

Il y a déjà un bon nombre de structure de coordination. Les collectivités locales sont souvent représentées dans les conseils d'administration. Que vont apporter de plus les PRES ? N'y a-t-il pas un risque d'empilement des structures ?

Est-il plus facile pour vous d'avoir des intérêts universitaire qui soient regroupés dans une même structure ? Comment le dialogue collectivités locales / université se passait auparavant ?

Est-ce qu'il est facile pour vous d'intervenir dans la gestion des « affaires » universitaires ?

Y a-t-il des différences selon les établissements ? Différences selon les présidents ou les directeurs de grandes écoles ?

Questions subsidiaires

Vous voyez quelque chose à ajouter ?

Est-il possible d'avoir accès aux archives et aux documents qui portent sur la constitution des PRES ?

Présentation de l'acteur

Date de la prise de fonction

Profession autre que mandat électif

Parcours professionnel

Grille d'entretien utilisée pour les représentants des intérêts économiques

Rôle des intérêts économiques dans la genèse du PRES

Quel rôle avez-vous joué dans la mise en place du PRES ?

Avez-vous participé à des réunions pendant la genèse du PRES ?

Comment avez-vous été contacté pour siéger au sein du conseil d'administration ? Réseaux de relations personnelles ? Relations de longues dates ?

Qui vous a contacté ? Vice-président ? Président d'université ? Membre d'une collectivité locale ? Directeur d'une grande école ?

Dans le passé, entreteniez-vous des relations avec le monde académique ? Quelles étaient-elles (présence au sein d'un CA d'une université ou d'une grande école...) ? Aviez-vous des relations plus fortes avec les grandes écoles qu'avec les universités ?

Aviez-vous des relations avec le monde des collectivités locales ?

D'autres intérêts économiques (entreprises, autre représentation patronale) sont impliqués dans ce PRES ? Au delà de la CCI / du pôle de compétitivité, vous sentez que le monde économique est impliqué sur ce dossier ? A-t-il exprimé des priorités quant au périmètre ?

Pourquoi avez-vous répondu favorablement à la demande de siéger au sein du Conseil d'administration / Comité d'orientation stratégique ?

Participez vous à un pôle de compétitivité ?

Rôle joué dans la structure

Avez-vous été consulté pour définir la place des intérêts économiques dans le PRES (Conseil d'administration ou conseil d'orientation stratégique) ? La jugez-vous satisfaisante ?

Qu'attendez-vous de la participation à cette structure ? Quelles sont vos priorités (recherche, formation, innovation) ?

Pour vous, les PRES vont-ils favoriser les relations monde académique / monde économique ?

Dans le passé, aviez-vous plus de relations avec les grandes écoles qu'avec les universités ?

Il y a déjà des pôles de compétitivité. N'y a-t-il pas un risque d'empilement des structures ?

Quelle articulation voyez-vous entre pôles de compétitivité et PRES ?

En quoi les intérêts économiques sont intéressés par ces structures ?

Comment pensez vous intervenir dans le PRES ? (observateur attentif ? intervention effective ?)

Est-il facile pour vous d'intervenir dans la gestion des « affaires » universitaires ?

Questions subsidiaires

Vous voyez quelque chose à ajouter ?

Est-il possible d'avoir accès aux archives et aux documents qui portent sur la constitution des PRES ?

Présentation de l'acteur

Date de la prise de fonction

Parcours professionnel

Grille d'entretien utilisée pour les acteurs académiques

Définition du périmètre du PRES

Est-ce que vous pouvez me retracer les grandes étapes de la constitution du PRES ?

Avec qui avez-vous commencé à discuter de ces questions ?

Comment avez-vous associé les équipes de votre établissement à ces questions ?

Quelle était la position des autres universités sur le sujet ?

Des grandes écoles ?

On sait que les relations entre universités ont été parfois compliquées dans certains lieux. Ici, y a-t-il une tradition de collaboration ? De conflits ? La mise en place des PRES est-elle l'occasion d'un apaisement ou au contraire d'une réactivation des conflits ?

Différents périmètres ont-ils été envisagés au cours de ces discussions ? (métropolitain, régional, inter-régional ?) Universités / grandes écoles ?

Comment l'accord pour ce périmètre s'est-il dessiné ?

Les relations avec les grandes écoles sont-elles plus compliquées qu'avec les universités ?

Moins habituelles qu'avec les universités ?

Avez-vous cherché à associer les collectivités locales au projet ? Lesquelles ?

Quelles ont été leur réaction ? Avaient-elles une position précise sur le sujet ?

Etiez-vous en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour déterminer le périmètre du PRES ? Quelles ont été ses interventions sur ce dossier ?

Avez-vous cherché à prendre en compte les autres structures de coordination pour définir le périmètre du PRES ? RTRA ? Pôles de compétitivité ?

Certaines universités ont-elles cherché à prendre appui sur la position d'autres collectivités pour faire prévaloir leur position ?

Intérêts économiques (CCI, représentation syndicale du patronat) ont-ils été présents/ absents de la discussion ?

Relations collectivités locales / universités / ministères

Comment avez vous déterminé la place des collectivités locales dans le PRES ? Des intérêts privés ?

Les avez-vous consultées sur cette question ?

Comment voyez vous leur rôle dans le fonctionnement de la nouvelle structure ?

Le PRES, cela doit être avant tout une structure universitaire, qui permette de régler des sujets comme la gestion des diplômes, la gestion des ressources humaines entre universités (et grandes écoles) ou une structure de dialogue entre universités, grandes écoles et intérêts locaux pour mettre en place des projets plus larges ?

Est ce que cela doit à terme devenir la base de la contractualisation ?

Depuis une dizaine d'années on a un rapprochement entre universités et collectivités locales. PRES marque une étape supplémentaire. Facile de discuter avec les collectivités ? Risque d'interventionnisme de leur part ?

Futur du PRES, risques inhérents à sa gestion

Quelles sont vos priorités pour le PRES ? Coordination des diplômes ? de la recherche ?

Augmentation de la visibilité internationale ?

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans la mise en place de vos priorités ?

Il y a déjà un bon nombre de structure de coordination. Que vont apporter de plus les PRES ?
Pas un risque d'empilement des structures ?
Pas le risque que chaque établissement soit sur son quant à soi ? Que chaque président cherche à conserver ses compétences ?
Si le PRES compte de nombreux représentants, est-ce qu'il n'y a pas un risque de difficulté de gouvernement ? Si, à l'inverse, les PRES sont marqués par un faible nombre d'établissements, pas un risque de coupure avec les autres établissements ?
Comptez vous développer les relations avec les présidents des autres PRES ?
La loi sur l'autonomie des universités ne risque t elle pas de détourner les équipes présidentielles de la constitution des PRES ?

Questions subsidiaires

Vous voyez quelque chose à ajouter ?
Possible accès aux archives et aux documents qui portent sur la constitution des PRES ?
Possible d'assister à une réunion de mise en place ?

Présentation de l'acteur

Date de la prise de fonction
De l'élection en tant que président d'université – Parcours dans les structures administratives (directeur d'UFR ? Experts auprès du ministère ?)

Principales caractéristiques des établissements

Aix Marseille

	Aix Marseille 1	Aix Marseille 2	Aix Marseille 3
Effectifs étudiants	21 931 dont : 4 824 en sciences 8 487 en arts, lettres, langues et civilisations 8 662 en Sciences humaines et sociales	22 000 dont : 11 000 en médecine / biologie 4 000 en sciences 7 000 en Sciences de l'homme de la société et des techniques	20 000 étudiants dont 9 800 en droit et sc. politique 4 800 en économie et gestion 4 700 en sciences
Effectifs EC et C	1158 EC et C dont : 832 EC 326 C		810 EC et C dont : 705 EC 105 C
Unités de recherche	67 unités de recherche dont 39 UMR	88 unités de recherche dont 63 UMR	39 unités de recherche dont 16 UMR 1 FRE 1 UPR

Poitou-Charentes, Limousin, Centre

	Université de Poitiers	Université de La Rochelle	Université de Limoges
Académie	Poitiers	Poitiers	Limoges
Profil	Pluridisciplinaire	Pluridisciplinaire	Pluridisciplinaire
Composantes	7 UFR 5 instituts 1 école IUFM	3 UFR 1 IUT	5 UFR 4 instituts 2 écoles
Effectifs étudiants Part des étudiants étrangers	24 896 12,5%	6 600 11%	11 055 12,6%
Effectifs enseignants	800	420 dont 242 enseignants chercheurs	890
Pôles de formation	- Sciences fondamentales et appliquées - Médecine et pharmacie - Droit et sciences sociales - Sciences humaines et arts - Lettres et langues	- Sciences et technologie - Droit et gestion - LLSH	- Sciences, technologie, santé - Lettres et langues - Sciences humaines - Sciences économiques et sociales - Droit, économie, gestion
Recherche	50 unités de recherche 120 chercheurs	10 unités de recherche	4 instituts 27 unités de recherche 634 enseignants-chercheurs et chercheurs
Ecoles doctorales	4	1	2
Effectifs doctorants	960	111	215
Partenariats réseaux	RUOA UNR	RUOA UNR	UNR

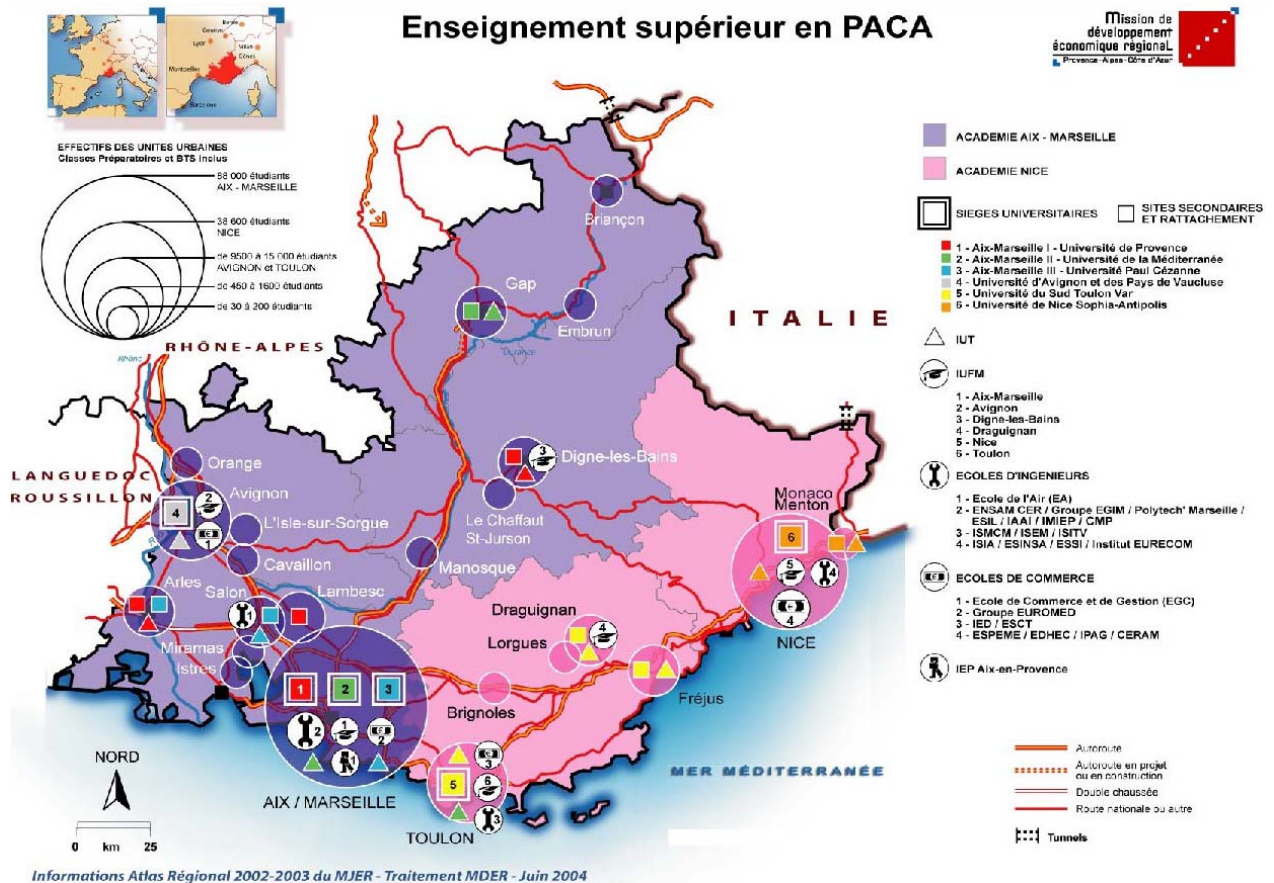
Sources : Évaluations AERES janvier 2008

Historique des alliances universitaires du centre-ouest

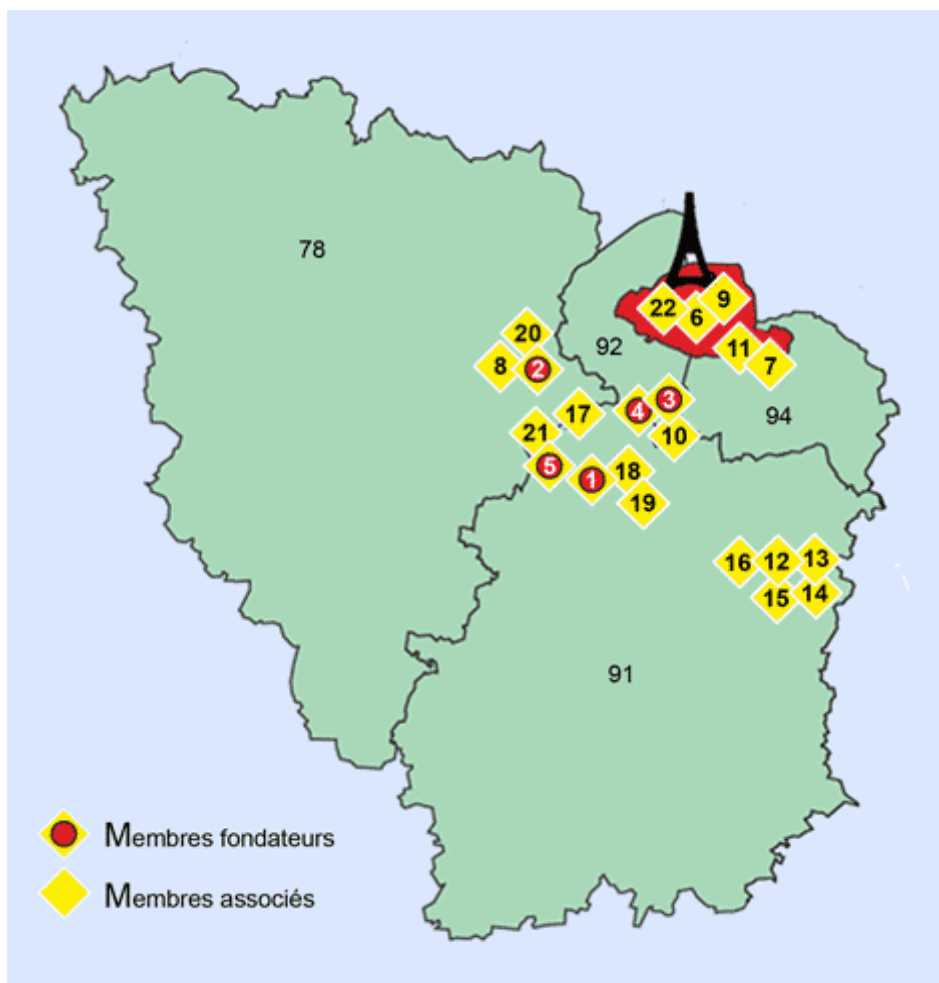
1990-98	RUCO_Réseau Universitaire du Centre Ouest (Angers, Orléans, Tours, Poitiers, La Rochelle)
1998	RUOA_Réseau Universitaire Ouest Atlantique (Angers, Orléans, Tours, Poitiers, La Rochelle, Rennes 1 et 2, Bretagne sud, Brest)
Juillet 2005	À Tours, création de la conférence régionale des présidents des universités du Centre Ouest (Orléans, Tours, Poitiers, La Rochelle, Limoges)
Novembre 2005	À Limoges, signature d'un protocole d'accord définissant le périmètre du grand PRES
Eté 2007	Retrait des universités de Tours et d'Orléans
Novembre 2007	Création de l'association de préfiguration du PRES Centre Atlantique
Prévisions	Constitution du PRES Centre Atlantique sous la forme d'un EPCS : juillet 2008 ? Constitution du PRES Centre (Tours-Orléans), année 2009 ?

Cartes

Carte 1. Les implantations universitaires en PACA



Carte 2. Les implantations géographiques des sièges d'UniverSud Paris




Légende :

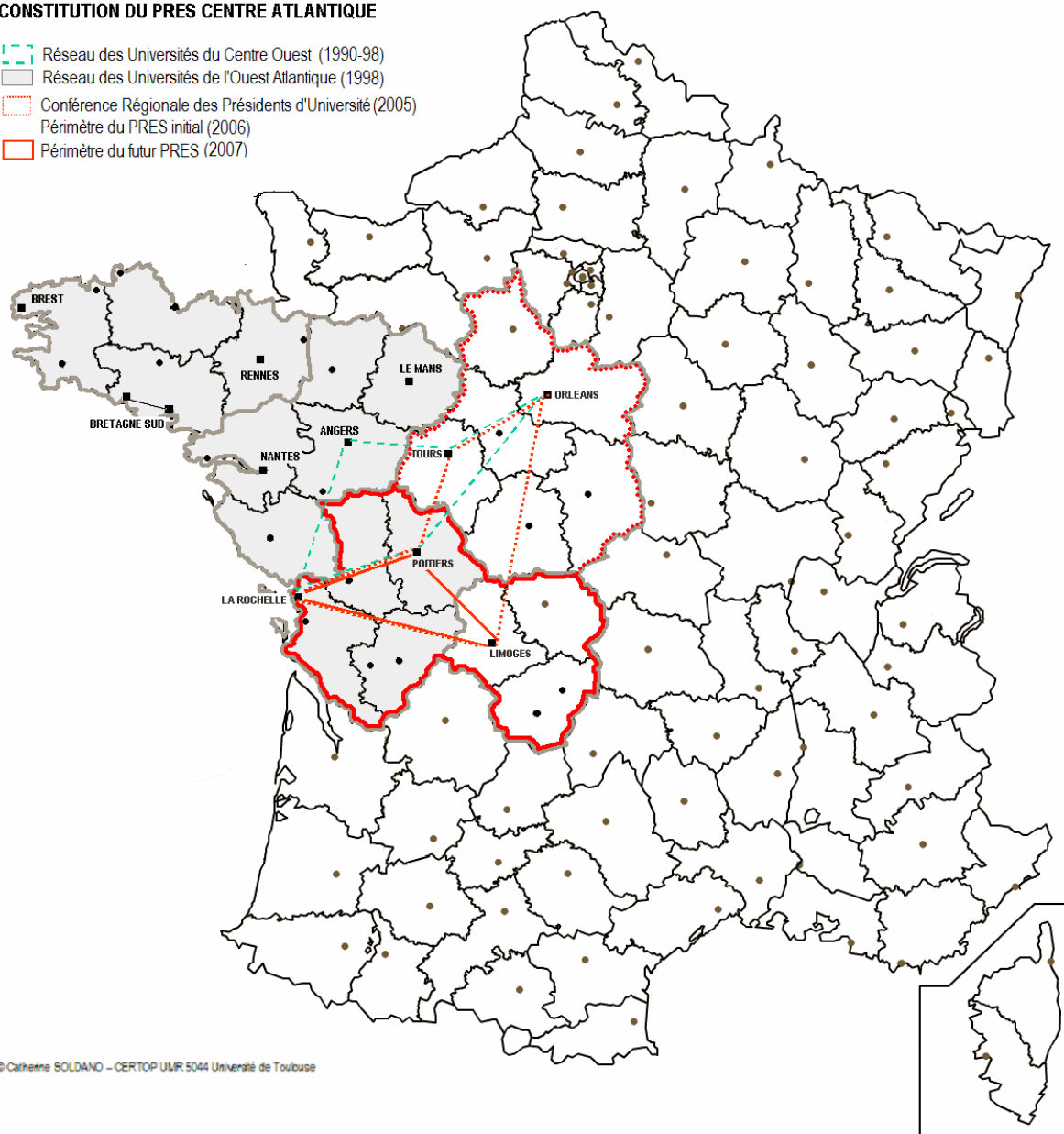
1. Université Paris Sud 11
2. Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
3. Ecole normale supérieure de Cachan
4. Ecole centrale Paris
5. Ecole supérieure d'Electricité
6. AgroParisTech
7. Ecole nationale vétérinaire d'Alfort
8. Ecole nationale du paysage de Versailles
9. Institut national de la recherche agronomique (INRA) pour le compte des centres de Paris, Jouy-en- Josas et Versailles
10. Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref) pour le compte du centre d'Antony
11. Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) pour le compte de ses laboratoires franciliens
12. Institut national des télécommunications d'Evry
13. Université d'Evry-Val d'Essonne
14. Génopôle d'Evry
15. Ecole des mines de Paris pour le compte de son laboratoire d'Evry sur les matériaux
16. Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise
17. Ecole des Hautes études commerciales
18. Ecole Polytechnique
19. Institut d'optique Graduate school
20. Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles
21. Synchrotron SOLEIL
22. Institut de recherche pour le développement (IRD)

Source : Site Internet du PRES UniverSud Paris : <http://www.universud-paris.fr>

Carte 3. Les réseaux de coopération et des PRES en Centre Ouest

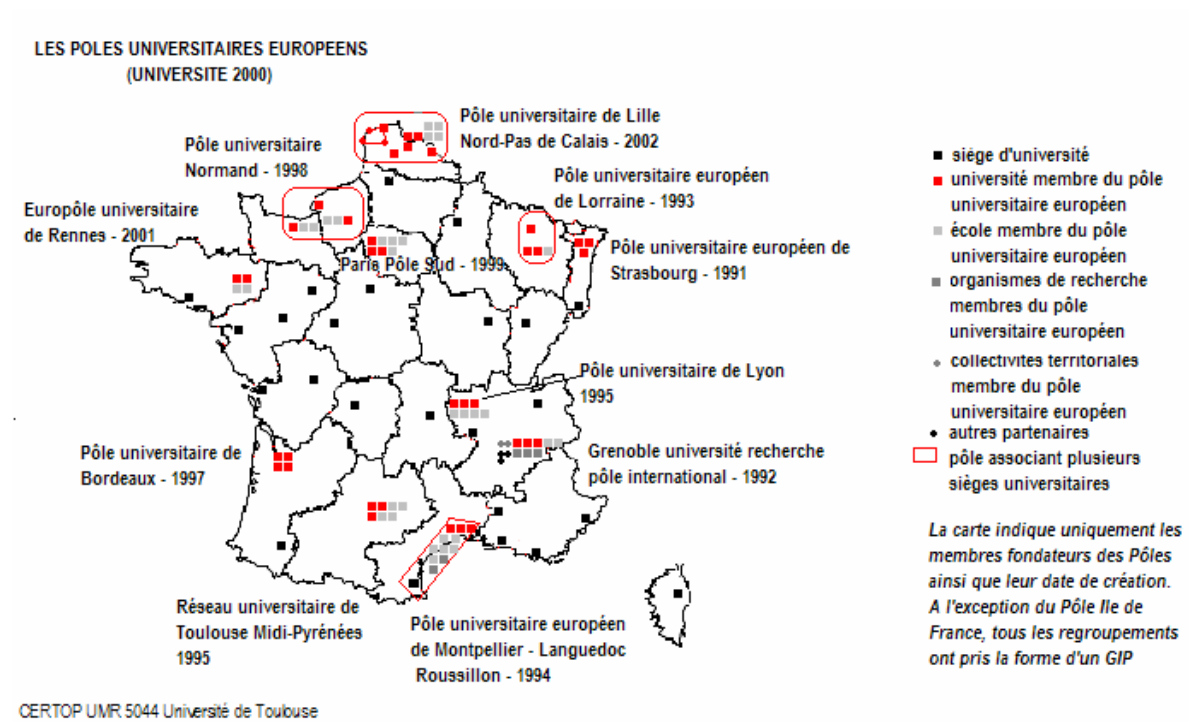
CONSTITUTION DU PRES CENTRE ATLANTIQUE

-  Réseau des Universités du Centre Ouest (1990-98)
-  Réseau des Universités de l'Ouest Atlantique (1998)
-  Conférence Régionale des Présidents d'Université (2005)
-  Périmètre du PRES initial (2006)
-  Périmètre du futur PRES (2007)



© Catherine SOLDANO - CERTOP UMR 5044 Université de Toulouse

Carte 4. Les pôles universitaires européens



Carte 5. PRES, RTRA, CTRS et pôles de compétitivité

Les nouveaux territoriaux de l'ESR-TT

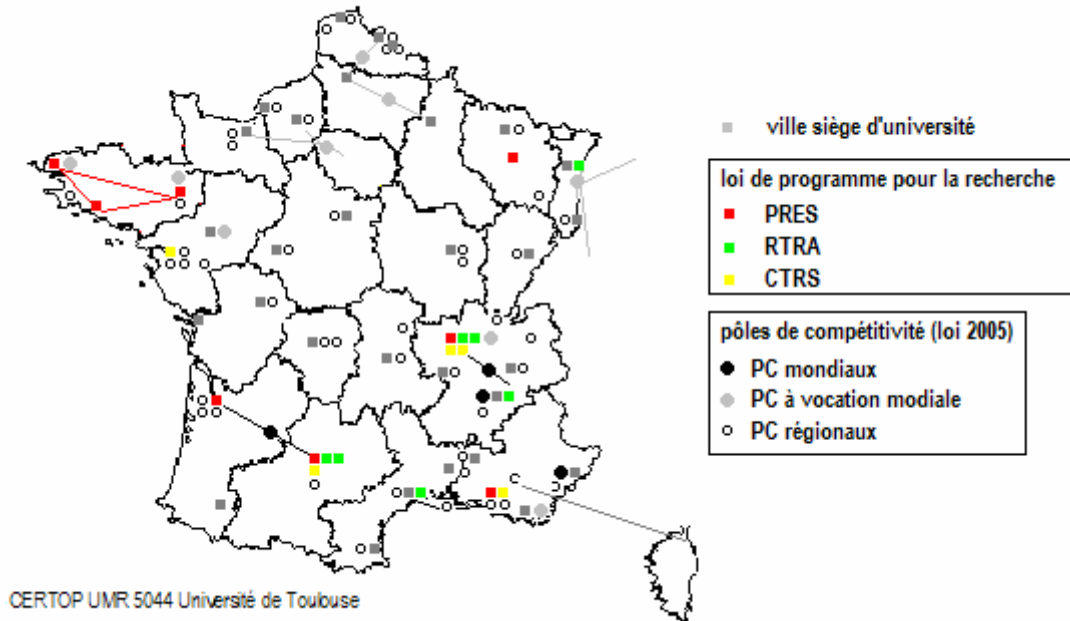


Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	7
1. <i>Questionner la territorialisation des politiques d'enseignement supérieur et de recherche</i>	9
1.1. Définir le périmètre des PRES	9
2.2. Les PRES, des lieux d'intégration de l'action publique ?.....	10
2. <i>Dispositif méthodologique</i>	12
2.1. Trois temps dans l'enquête : études de cas, comparaison, montée en généralité..	12
2.2. Sources utilisées	14
1^{ERE} PARTIE : QUATRE PRES, QUATRE LOGIQUES.	17
UN GRAND BOND EN AVANT AU BORD DE LA MEDITERRANEE. DES UNIVERSITES D'AIX MARSEILLE A AIX MARSEILLE UNIVERSITE ?	18
<i>Introduction</i>	18
1. <i>Un PRES pour institutionnaliser les coopérations</i>	19
1.1. L'échec de la constitution d'une quatrième université à Aix Marseille.....	19
1.2. La mise en place du contrat quadriennal 2003-2007.....	20
1.3. Dépasser les limites de la fragmentation par le PRES	21
2. <i>Marginaliser le PRES pour constituer l'université</i>	25
2.1. Saisir la LRU comme une fenêtre d'opportunité	25
2.2. Les partenaires locaux, entre oppositions et soutiens actifs.....	27
2.3. Des structures ad hoc pour marcher vers la fusion.....	29
<i>Conclusion</i>	31
GERER LA COMPLEXITE PAR PROJET ? UNIVERSUD PARIS ET LA RATIONALISATION DU POTENTIEL SUD FRANCILIEN	32
<i>Introduction</i>	32
1. <i>Une structure asymétrique</i>	33
1.1. S'associer et (s)'exclure : les contours fluctuants du périmètre du PRES	33
1.2. Des modalités originales de gouvernement.....	35
2. <i>Un PRES de projet</i>	37
2.1. Fédérer les activités de recherche en soutenant des projets	37
2.2. Intégrer les formations ?.....	39
3. <i>Portée et limites de la promotion de l'intégration</i>	40
3.1. Sous le regard bienveillant des acteurs locaux.....	40
3.2. Des limites de l'intégration	42
<i>Conclusion</i>	44
D'UNE FUSION RENNAISE A UN PRES EN BRETAGNE.....	45
<i>Introduction</i>	45
1. <i>Un PRES dont les contours ont évolué avant de devenir un PRES régional</i>	47
1.1. Une initiative de Rennes I	47
1.2. La Région contraint le pôle rennais à devenir régional.....	47
1.3. Une constitution collective du PRES	49
2. <i>Un PRES qui a une antériorité et qui s'appuie sur les coopérations passées</i>	50
2.1. Des coopérations régionales anciennes	50

2.2. Une rhétorique récurrente : celle de la « valeur ajoutée ».....	52
2.3. Un PRES pour exister à l'international	53
3. <i>Un engagement bien circonscrit et plus si affinités..</i>	53
3.1. Une construction qui a donné lieu à des tensions.....	53
3.2. Une construction qui se décide entre responsables d'établissement	54
3.3. Un engagement limité	55
4. <i>Des partenariats électifs</i>	56
4.1. La région plutôt que les départements.....	56
4.2. Les Pôles de compétitivité et les grandes entreprises plutôt que les PME-PMI ...	57
4.3. Les organismes de recherche nationaux adoptent chacun des stratégies différentes	57
<i>Conclusion</i>	57
S'ASSOCIER POUR GRANDIR. ÉCHECS, LIMITES ET DIFFICULTES DE LA CONSTITUTION DES PRES INTER-REGIONAUX EN CENTRE OUEST	59
<i>Introduction</i>	59
1. <i>Du pôle à cinq à son éclatement : genèse, difficultés et obstacles des projets inter-régionaux</i>	60
1.1. Regrouper des poids moyens pour faire un poids lourd.....	60
1.2. L'accélération de la constitution d'un PRES à trois	63
1.3. <i>Statu quo</i> dans le Centre ?	63
2. <i>Les alliances sectorielles au travers des PRES Centre Ouest : une affaire universitaire</i>	64
2.1. Le PRES Centre atlantique.....	64
2.2. Le PRES Centre	66
3. <i>Les PRES centre-ouest et le territoire</i>	67
3.1. Le PRES Centre Atlantique.....	67
3.2. Le PRES Centre	69
<i>Conclusion</i>	70
2^{EME} PARTIE : COMPARAISON, SYNTHESE ET SCENARI D'EVOLUTION.....	72
<i>Introduction</i>	73
1. <i>Des réformateurs pour constituer les PRES</i>	73
1.1. Une communauté d'acteurs homogène	73
a. Une communauté de trajectoires	73
b. Un même discours performatif.....	74
c. Un consensus imparfait	75
1.2. Des influences inégales	76
a. La faible influence des élus locaux	76
b. Le rôle de catalyseur de la DGES	77
c. Une cour des grands établissements ?	77
1.3. Un moment fondateur : le caractère non structurant des coopérations précédentes	78
2. <i>Les PRES et les territoires</i>	79
2.1. Région, agglomération : deux niveaux, deux logiques	79
a. Une plus forte présence des régions et des agglomérations	80
b. Deux types d'alliance et la spécificité de l'Île-de-France	81
c. Des intérêts structurés au niveau métropolitain.....	83
2.2. Des capacités d'intégration limitées ?	84
a. Une prise en compte diversifiée et plutôt restreinte des intérêts territoriaux	84

b. L'absence d'articulation entre politique économique et politique d'enseignement supérieur et de recherche.....	86
3. <i>Intégrer et différencier</i>	88
3.1. Normaliser le modèle français d'enseignement supérieur et de recherche	88
a. Un rapprochement certain entre universités et grandes écoles.....	88
b. Le retrait des grands organismes de recherche.....	91
2.2. Différencier le système d'enseignement supérieur et de recherche	91
a. Une accélération de la différenciation par les périmètres	91
b. Une accélération de la différenciation par les compétences	92
c. Renforcement ou limite de la différenciation ?	92
4. <i>Les PRES : Éléments pour des scénarii d'évolution</i>	94
Scénario 1. Fusion	96
Scénario 2. Subsidiarité.....	97
Scénario 3. PRES « en réseaux »	98
Scénario 4. Marginalisation des PRES.....	98
SOURCES	101
BIBLIOGRAPHIE	104
ANNEXES.....	108